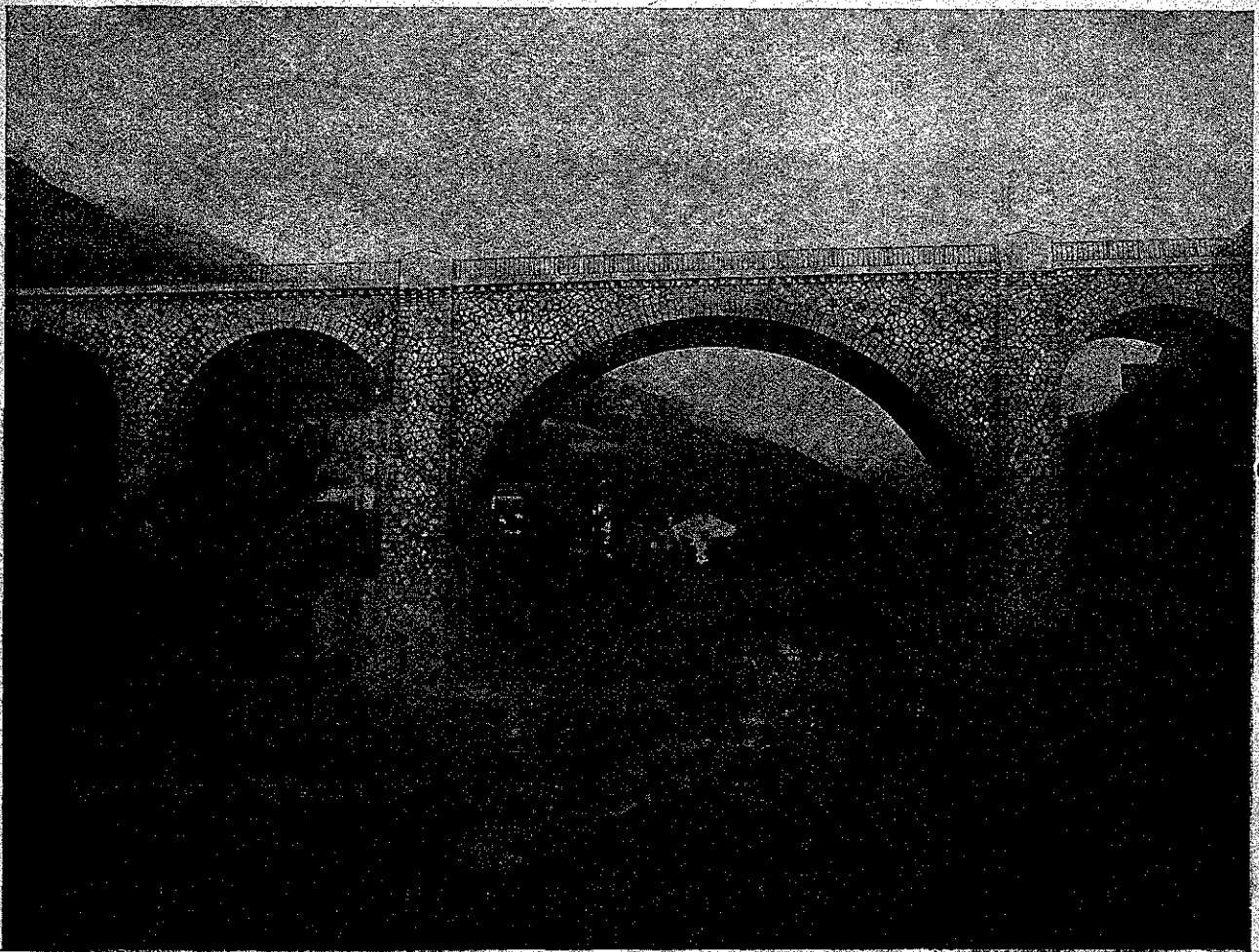


ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES & DES MINES

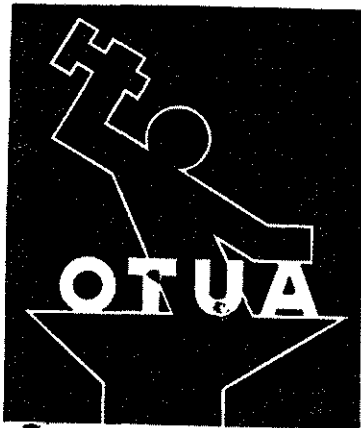
BULLETIN  
DU

**P.C.M.**

SIÈGE SOCIAL  
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSÉES  
28 AVENUE DES SAUVAGES PARIS



VIADUC DE PRATS-DE-MOLLO, SUR LE *TECH* (R. N. 118 de Perpignan à Prats-de-Mollo et en Espagne)



# OTUA

Patronné par le monde français de l'acier, l'**Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA)** est un organisme d'études techniques et de propagande des utilisations d'acier. L'OTUA étudie en particulier l'emploi systématique de l'acier dans les travaux publics.

Si vous avez besoin de renseignements au sujet d'une utilisation d'acier, adressez-vous à l'OTUA. L'OTUA ne poursuit pas de but commercial, son action est bénévole et gratuite.

## PUBLICATIONS DE L'OTUA

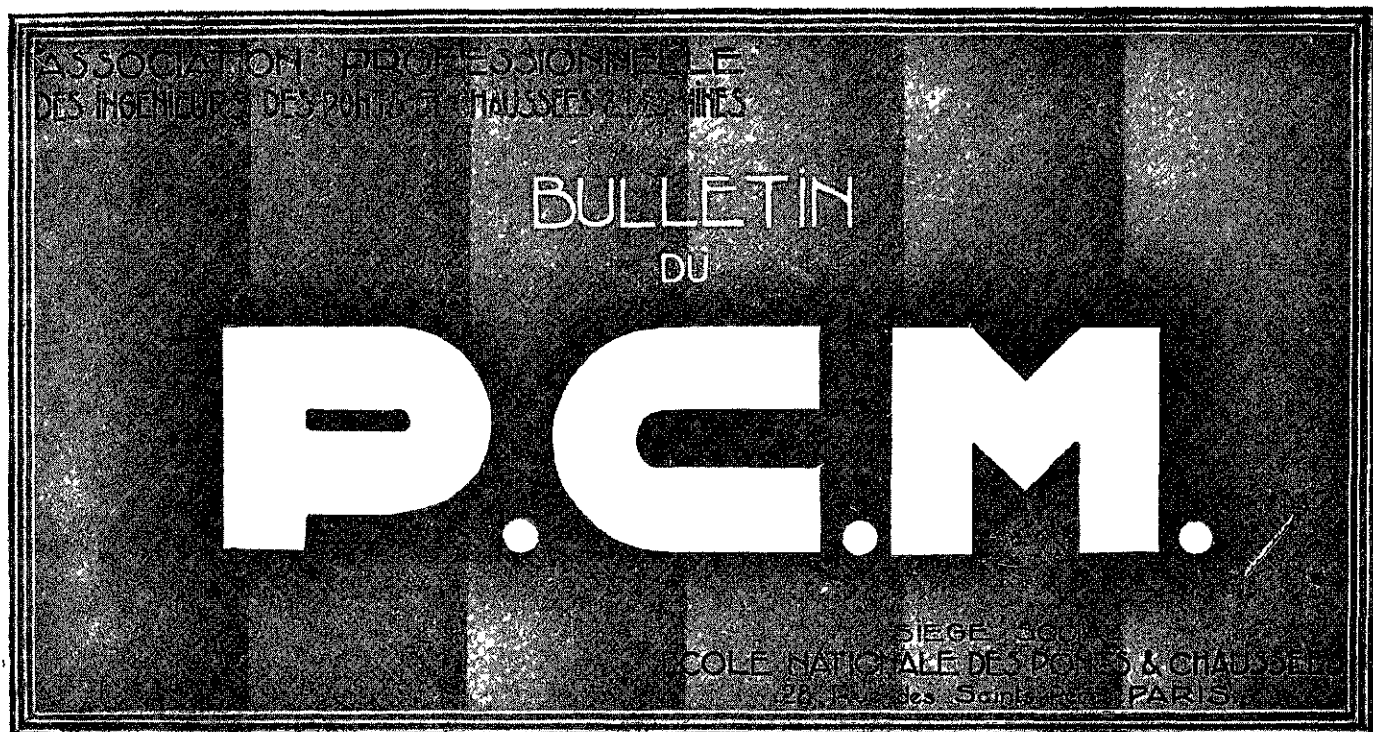
- ACIER ..... Les Supports Métalliques de Lignes Electriques
- ACIER ..... "Le Gratte-Ciel Américain.
- ACIER ..... Quatre ans de Construction en France d'Immeubles à Ossature en Acier.
- ACIER ..... Architecture et Décoration
- ACIER ..... Alger, Ville Neuve.
- ACIER ..... L'Esthétique des Ponts Métalliques.
- ACIER ..... Fenêtres et Portes en Acier.
- ACIER ..... Contribution à l'Étude des Peintures antirouille
- ACIER ..... Les Meubles Scolaires en Acier.
- ACIER ..... Les Ponts suspendus.
- NOTE TECHNIQUE ..... La Résistance des Aciers à la Fatigue
- NOTE TECHNIQUE ..... Planchers d'Immeubles et Tabliers de Ponts, aux Etats-Unis.
- NOTE TECHNIQUE ..... Aciers 50 et 54 de Construction à Haute Résistance.
- NOTE TECHNIQUE ..... Palplanches Métalliques.
- NOTE TECHNIQUE ..... Le Pont sur le Kill von Kull, à New-York.

Instructions pour l'Établissement des Ossatures, Charpentes et Planchers Métalliques dans les  
Constructions Privées.

Nous vous adresserons gratuitement ces ouvrages, demandez-les

## OFFICE TECHNIQUE POUR L'UTILISATION DE L'ACIER

25, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS (VIII\*) TÉLÉPHONE : LABORDE 62-25



Service Publicité : J. ARNAUD, 19, Avenue Félix-Faure, Paris 15<sup>e</sup>. — Tél. : Lecourbe 97 42.

## SOMMAIRE

COMPOSITION DU COMITE D'ADMINISTRATION..	2	ACTIVITE DES GROUPES :	
STATUTS DE L'ASSOCIATION ET REGLEMENT INTERIEUR .....	3	Groupe de Bordeaux .....	22
ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 1939 :		Groupe des Mines .....	23
Compte-rendu .....	8	NOTES ET DOCUMENTS.....	23
Rapport moral du Président.....	10	NOTICE NECROLOGIQUE :	
Rapport du Trésorier.....	14	M. André Blondel, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées en retraite.....	24
DINER ANNUEL DU 29 JANVIER 1939 :		LISTE GENERALE DES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES....	27
Discours de M. Henri Malet, Président du P. C. M. ....	16		
Discours de M. A. de Monzie, ministre des Travaux Publics .....	30		

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## A. — BUREAU.

### *Président.*

#### MM.

MALET Henri, I.C.P.C., 1, rue du Peintre-Lebrun, Versailles (S-et-O.).

### *Vice-Présidents.*

FABRE, I.G.P.C., 1, rue Caumartin, Paris (9°).

DAUVERGNE, I.C.M., 18, av. des Sycomores, Villa Montmorency, Paris (16°).

WAHL, I.C.P.C., 14, Bld Rocca, Mâcon (Saône-et-Loire).

### *Trésorier*

NETTER, I.O.P.C., 12, rue de l'Université, Paris (7°).

### *Secrétaire.*

JULIEN, I.O.P.C., 18, square de l'Alboni, Paris (16°).

### *Secrétaire-Adjoint.*

SOULÈS, I.O.P.C., 30, avenue de Versailles, Paris (16°).

## B. — DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX

#### MM.

BERENGIER, I.C.P.C., 20, rue de Tilsitt, Paris (17°).

BOUTET, I.C.P.C., 39, rue du 13 octobre 1918, Laon (Aisne).

CHARRUEAU, I.O.P.C., 33, avenue du Général Sarrail, Paris (16°).

COINTE, I.O.P., 122, Bld Malesherbes, Paris (17°).

DAUVERGNE, I.C.M., 18, av. des Sycomores, Villa Montmorency, Paris (16°).

DAVAL, I.C.M., 44, rue de Lille, Paris (7°).

DORGES, I.C.P.C., 9, Quai Créqui, Grenoble (Isère).

FABRE, I.G.P.C., 1, rue Caumartin, Paris (9°).

JULIEN, I.O.P., 18, Square de l'Alboni, Paris (16°).

MALET Henri, I.C.P.C., 1, rue du Peintre Lebrun, Versailles (Seine-et-Oise).

PIÉTRI, I.C.P.C., 6, rue Soufflot, Auxerre (Yonne).

PORCHEZ, I.C.P.C., 21, rue d'Amsterdam, Paris (8°).

## C. — DÉLÉGUÉS DE GROUPES

### *Groupe des Mines :*

#### MM.

SCHNEIDER Georges, I.C.M., 33, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).

THIBAUT, I.C.M., 23, Bld Murat, Paris (16°).

### *Groupe de Paris :*

#### MM.

BRESSOT, I.C.P.C., 5, rue de Luynes, Paris (7°).

COR, I.C.P.C., 152, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).

DESABIE, I.C.P.C., 3, rue Benjamin Godard (16°).

LE PORT, I.O.P.C., 5, rue Chaligny, Paris (16°).

NETTER, I.O.P.C., 12, rue de l'Université, Paris (7°).

SOULÈS, I.O.P.C., 30, avenue de Versailles, Paris (16°).

*Groupe d'Amiens :* CARPENTIER, I.O.P.C., 13, place Lanavit, Senlis (Oise).

*Groupe de Nancy :* ARRIBEAUTE, I.O.P.C., 6, rue de la Préfecture, Epinal (Vosges).

*Groupe de Lyon :* WAHL, I.C.P.C., 14, Bld Rocca, Mâcon (Saône-et-Loire).

*Groupe de Marseille :* VIDAL, I.C.P.C., 62, avenue Carnot, Draguignan (Var).

*Groupe de Toulouse :* CAZES, I.C.P.C., 105, Bld Barbès, Carcassonne (Aude).

*Groupe de Bordeaux :* SOLEIL, I.C.P.C., 34, rue Réaumur, La Rochelle (Charente-Inférieure).

*Groupe d'Orléans :* LEHUEROU-KÉRISSEL, I.O.P.C., 133, Fg Bourgogne, Orléans (Loiret).

*Groupe du Mans :* MITAULT, I.C.P.C., 52, rue Saint-Blaise, Alençon (Orne).

### *Groupe de l'Afrique du Nord :*

PIRAUD, I.C.P.C., 29, rue Raynouard, Paris (16°).

MARTIN Jean, I.C.P.C., 244, Bld St-Germain, Paris (7°). — (délégué suppléant pour le Maroc et la Tunisie).

### *Groupe Colonial : N....*

*Groupe des Elèves Ingénieurs :* JOUVENT, E.I.P.C., 270, rue St-Jacques, Paris (5°).

---

# STATUTS et RÈGLEMENT INTÉRIEUR du P.C.M.

## TITRE PREMIER

### Association. - Son objet

ARTICLE PREMIER. — Le siège de l'Association est fixé à Paris, à l'école Nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères. Il pourra être transféré par décision du Comité.

ART. 2. — L'Association prend le titre de : *Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines*. Elle sera rendue publique conformément à l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

ART. 3. — Le but de l'Association est de :

1<sup>o</sup> Défendre les intérêts moraux et matériels des corps des ponts et chaussées et des mines ;

2<sup>o</sup> Se tenir au courant des questions intéressant les services des ponts et chaussées et des mines et intervenir, s'il y a lieu, pour le bien de ces services ;

3<sup>o</sup> Entretenir des relations entre ses membres, notamment par le moyen de réunions, de voyages et de publications.

## TITRE II

### Comité d'Administration

ART. 4. — Un comité représente et administre l'Association. Il est composé de trente et un membres, dont douze délégués généraux et dix-neuf délégués de groupe.

Sur les douze délégués généraux, cinq au moins résident à Paris.

Les membres du Comité doivent faire partie de l'Association depuis trois ans, au moins, au 1<sup>er</sup> novembre précédant les élections; exception est faite pour l'élève ingénieur, élu par le groupe des élèves ingénieurs.

Les délégués généraux doivent comprendre au moins deux membres non en activité de service. Ils ne peuvent en comprendre plus de quatre.

Dans le dépouillement du scrutin, les résultats des votes en opposition avec les dispositions ci-dessus ne sont pas comptés.

Si la contradiction résulte d'un trop grand nombre de noms d'une même catégorie sur un bulletin, les premiers noms sont seuls retenus.

ART. 5. — Les délégués généraux sont élus par l'ensemble des membres de l'Association réunis en Assemblée générale ordinaire.

Les délégués de groupes sont élus par les membres de l'Association réunis en groupes constitués dans les conditions fixées par le Règlement intérieur.

Les membres du Comité sont élus pour trois ans et renouvelés par tiers tous les ans, cette proportion s'appliquant séparément aux délégués généraux et aux délégués de groupes; exception est faite pour le délégué du groupe des élèves ingénieurs qui est élu pour un an. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Il est procédé chaque année au remplacement des mem-

bres qui auraient disparu par démission ou décès, ou de ceux qui seraient atteints, par suite d'un changement de situation, par l'une des incompatibilités stipulées à l'article 4 ci-dessus ou au Règlement intérieur. Les membres ainsi nommés ne restent en fonctions que jusqu'à l'expiration des pouvoirs de leurs prédécesseurs.

A titre transitoire, la première élection des trois délégués généraux destinés à porter de neuf à douze le nombre de ces délégués, se fera par correspondance et sera homologuée par le Comité.

Les trois nouveaux délégués seront élus : l'un pour le délai qui courra de la première élection jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, le second pour le délai plus un an, le troisième pour ce délai plus deux ans. La détermination de la durée de leur mandat s'effectuera après leur élection, par tirage au sort.

Dans le cas où aucun des membres du Comité ne pourrait assurer le fonctionnement d'un service de l'Association qui ne doit pas être interrompu, le Comité a la faculté de s'adjoindre un membre nouveau jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

ART. 6. — Le Comité élit parmi ses membres un bureau composé de :

Un Président ;

Trois vice-présidents, dont un au moins choisi parmi les délégués de groupes ;

Un secrétaire ;

Un secrétaire-adjoint ;

Et un trésorier.

A défaut du Président, l'un des vice-présidents devra appartenir au corps des mines.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents et des membres du Comité qui, n'ayant pu assister à la réunion, ont délégué leurs voix à d'autres membres du Comité, ou se sont fait représenter, sauf la dérogation stipulée à l'article 22.

Un membre du Comité ne peut disposer de plus de trois voix, y compris la sienne. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les frais réels de transport en chemin de fer en France des membres du Comité sont à la charge de l'Association.

ART. 8. — Le Comité détermine, à charge de ratification par l'Assemblée générale, les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des statuts.

Il peut charger certains de ses membres, qu'il désigne à cet effet, de l'organisation des réunions et de la préparation des publications.

ART. 9. — Le Comité délégué, avec les pouvoirs nécessaires, ceux de ses membres qui doivent le représenter pour l'accomplissement des actes de la vie civile prévus par l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

ART. 10. — Le Comité porte chaque année à la connaissance de tous les ingénieurs, faisant ou non partie de l'Association, le compte rendu des Assemblées générales, les statuts de l'Association et la liste de ses membres.

### TITRE III

#### Assemblées générales

ART. 11. — Il y a, chaque année, une Assemblée générale ordinaire et, s'il y a lieu, des Assemblées générales extraordinaires; ces dernières sont convoquées par le Comité soit sur son initiative, soit sur une demande adressée au président et signée de vingt-cinq membres de l'Association.

ART. 12. — Sauf les exceptions prévues aux présents statuts, l'Assemblée générale ordinaire et les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des voix des membres présents ou représentés sur les questions qui leur sont soumises.

Les délégations données par les membres de l'Association absents doivent être déposées au lieu où se réunit l'Assemblée générale une demi-heure avant l'ouverture de la séance. Aucun des membres présents ne peut disposer de plus de 10 voix y compris la sienne.

Le Comité arrête l'ordre du jour, il est obligé d'y inscrire toute question pour laquelle une demande aura été faite par cinq membres de l'Association un mois à l'avance.

Cet ordre du jour doit être porté à la connaissance des membres de l'Association quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Aucune question étrangère à l'ordre du jour ne peut être l'objet d'un vote de l'Assemblée, elle peut seulement donner lieu à échange de vues après l'épuisement de l'ordre du jour et au dépôt de vœux et de motions sur le bureau, en vue d'un examen par le Comité et de délibérations ultérieures.

Le président du Comité préside les Assemblées générales.

ART. 13. — L'Assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an.

Elle entend la lecture du rapport annuel du Comité et statue sur les comptes de l'année sociale précédente.

Elle procède, conformément aux dispositions du Règlement intérieur, au remplacement des délégués généraux sortants du Comité et valide la désignation des délégués de groupes; toutefois l'Assemblée générale peut, par une délibération spéciale, déléguer au Comité ses pouvoirs pour la validation des délégués de groupes.

Le vote par correspondance est admis pour ces élections qui ont lieu à la majorité des voix des votants.

ART. 14. — Les Assemblées générales extraordinaires peuvent seules délibérer sur des propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association. Elles ne peuvent le faire valablement que si le tiers, au moins, des membres inscrits est présent ou représenté. Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, une deuxième Assemblée générale serait convoquée au plus tôt un mois après la première.

Cette seconde Assemblée ne pourra valablement délibérer sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association que si le sixième,

au moins, des membres inscrits est présent ou représenté.

Les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association.

### TITRE IV

#### Fonds de l'Association

ART. 15. — La cotisation annuelle est de 120 francs pour les Inspecteurs Généraux et les Ingénieurs en Chef; de 80 francs pour les Ingénieurs ordinaires de première et de deuxième classe en activité de service et les Ingénieurs ordinaires de toutes classes en congé hors cadres, en disponibilité et démissionnaires; de 55 francs pour les Ingénieurs de troisième classe en activité de service et de 20 francs pour les Elèves-Ingénieurs.

Pour les Inspecteurs Généraux, les Ingénieurs en chef en retraite et les ingénieurs non en activité de service qui ont atteint l'âge où ils seraient mis à la retraite s'ils étaient restés dans l'administration, la cotisation est de 45 francs; pour les ingénieurs en retraite, la cotisation est de 35 francs.

Le tarif des cotisations pourra être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

ART. 16. — La cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de 1.200 fr., — en une seule fois ou par quatre versements annuels de 360 fr., — effectués pendant quatre années consécutives. Les membres qui rachètent leur cotisation par une somme de 1.800 fr. reçoivent le titre de Membres Bienfaiteurs.

Le taux de ces versements peut être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

Les membres qui ont racheté leur cotisation ou commencé le rachat de leur cotisation au tarif antérieurement en vigueur ne sont pas tenus de compléter le rachat en tenant compte des tarifs ci-dessus.

ART. 17. — Les sommes versées pour rédimier les cotisations constituent le fonds social, dont les revenus sont affectés aux dépenses courantes.

L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à disposer du fonds social.

ART. 18. — Lorsque les recettes d'un exercice excèdent les dépenses, l'excédent est affecté à la constitution d'un fonds de réserve qui reste à la disposition du Comité.

L'Assemblée générale peut décider le versement au fonds social d'une partie du fonds de réserve.

ART. 19. — L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> novembre.

### TITRE V.

#### Réunions et Publications

ART. 20. — La date, le lieu et l'objet des réunions sont fixés par le Comité.

Elles comprennent, notamment, des tournées en France et à l'étranger et des conférences.

Peuvent être admis dans les conditions fixées par le Règlement intérieur, à certaines réunions, avec l'autorisation du Comité ou de son délégué, des membres des familles des sociétaires et des personnes étrangères

Les frais généraux d'organisation des réunions sont à la charge de l'Association. Les dépenses personnelles qu'entraînent les réunions (repas, frais de déplacement, etc...) sont supportées par les sociétaires qui y prennent part.

Un bulletin sera publié par les soins du Comité.

## TITRE VI.

### Dispositions diverses

ART. 21. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les réunions.

ART. 22. — Le Comité peut prononcer la radiation d'un membre de l'Association. Il statue, ce membre dûment convoqué pour être entendu, au scrutin secret, à la majorité des 5/6 des voix des membres présents et des 2/3 des voix des membres en exercice.

Par dérogation à l'article 7, les membres du Comité non présents à la réunion ne peuvent déléguer leur vote pour l'application du présent article.

ART. 23. — Les statuts peuvent être modifiés par une Assemblée générale extraordinaire dans les conditions prévues à l'article 13, soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande d'un groupe de trente membres, adressée au Comité.

Le texte de la modification proposée est communiqué par le Comité à tous les membres de l'Association, quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale.

ART. 24. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par une Assemblée générale extraordinaire réunie et délibérant dans les conditions fixées par l'article précédent. La délibération fixe l'attribution des biens.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 1930 et remplaçant le Règlement antérieur).

### CHAPITRE PREMIER

#### Délégués généraux, Groupes régionaux Comité d'Administration

ARTICLE PREMIER. — Les délégués généraux comptent parmi leurs membres deux membres du Corps des Mines.

ART. 2. — Les groupes qui élisent des délégués de groupes sont constitués de la façon suivante :

1° Groupe du *Corps des mines*;

2° Groupe de *Paris*, comprenant les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne;

3° Groupe d'*Amiens*, comprenant les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme;

4° Groupe de *Nancy*, comprenant les départements des Ardennes, de l'Aube, de Belfort, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et des Vosges ;

5° Groupe de *Lyon*, comprenant les départements de l'Ain, de l'Allier, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie;

6° Groupe de *Marseille*, comprenant les départements des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, de l'Hérault, de Vaucluse, du Var.

7° Groupe de *Toulouse* comprenant les départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Haute-Garonne, de la Lozère, du Lot, des Pyrénées-Orientales, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne;

8° Groupe de *Bordeaux*, comprenant les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées;

9° Groupe d'*Orléans*, comprenant les départements de la Creuse, du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Nièvre, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de l'Yonne;

10° Groupe du *Mans*, comprenant les départements des Côtes-du-Nord, du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Manche, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, des Deux-Sèvres, de la Sarthe et de la Vendée;

11° Groupe de l'*Afrique du Nord*, comprenant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc;

12° Groupe *colonial*, comprenant les colonies, protectorats, pays sous mandats, non compris dans le groupe précédent;

Chaque groupe comprend les Ingénieurs des ponts et chaussées membres de l'Association en résidence dans la région correspondante, sauf le groupe des mines qui comprend l'ensemble des ingénieurs des mines membres de l'Association, et le groupe des élèves ingénieurs qui comprend les élèves ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, membres de l'Association.

Chaque groupe élit un délégué, sauf le groupe des mines, qui élit deux délégués et le groupe de Paris, qui élit six délégués.

Les groupes doivent faire connaître au président du Comité, avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, la liste de leurs membres et la composition de leur bureau.

L'Association n'intervient pas dans le fonctionnement financier des groupes et ne les subventionne d'aucune manière, sauf en ce qui concerne les frais d'impression et de correspondance entraînés par les élections des délégués de groupes.

ART. 3. — Le Comité d'administration procède chaque année, dans un délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a complété, à la nomination de son bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ART. 4. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.

Il est convoqué dix jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ART. 5. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le président et le secrétaire.

ART. 6. — Le trésorier et le secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer dans leurs fonctions, par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

## CHAPITRE II.

### Assemblées générales ordinaires

ART. 7. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit autant que possible dans la seconde quinzaine du mois de janvier; elle est convoquée quinze jours au moins à l'avance.

ART. 8. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du bureau du Comité.

## CHAPITRE III

### Elections des Membres du Comité

ART. 9. — L'élection des délégués généraux a lieu en Assemblée générale. Le Comité prévient les sociétaires des vacances des délégués généraux à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins vingt jours.

ART. 10. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adressées au secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixé, qui est de rigueur.

Elles doivent indiquer le nom, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acceptation, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ART. 11. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, quinze jours, au moins, avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les candidatures ou propositions de candidatures de délégués généraux qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 10.

ART. 12. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote ou envoyés par correspondance affranchie au secrétaire du Comité. Le dépôt en est valable jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être renfermés dans une enveloppe close portant la mention « Bulletin de vote », ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant.

L'ouverture est faite par les scrutateurs au moment du dépouillement du scrutin, le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ART. 13. — Un membre du Comité assisté d'un certain nombre d'assesseurs procède au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aussitôt qu'il est connu, sous la réserve, toutefois, de la vérification par le Comité de la régularité des opérations.

ART. 14. — Le Comité prévient au moins deux mois avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire le président de chaque groupe intéressé des vacances à pourvoir.

Chaque groupe procède à l'élection de son ou de ses délégués dans les conditions indiquées pour l'élection des délégués de groupe, les délais prévus pouvant être toutefois modifiés; il doit faire connaître au président du Comité le résultat de cette élection huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire, et doit envoyer en même temps le procès-verbal de l'élection.

Toutefois, le délégué du groupe des élèves ingénieurs sera élu, chaque année, dans le mois qui suit la rentrée des deux écoles; cette élection sera provisoirement validée par le Comité.

Pour les premières élections à faire après l'approbation des présents statuts, des dispositions spéciales pourront être prises par le Comité pour réduire ces délais.

## CHAPITRE IV.

### Cotisation

ART. 15. — La cotisation est fixée d'après le grade du sociétaire au 1<sup>er</sup> novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription, s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ART. 16. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de l'année sociale, et, pour les membres nouveaux, dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ART. 17. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déféré à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

## CHAPITRE V.

### Comptabilité. — Administration

ART. 18. — Le trésorier est chargé de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

ART. 19. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ART. 20. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du trésorier.

ART. 21. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une Commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.



ART. 22. — Un agent général appointé, nommé par le Comité, assure, sous la surveillance et la direction du secrétaire et du trésorier, le fonctionnement du secrétariat et de la comptabilité.

ART. 23. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

#### CHAPITRE VI.

##### Fonds social. — Fonds de réserve

ART. 24. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en rentes sur l'Etat, ou en fonds jouissant d'une garantie d'intérêt de l'Etat, ou en obligations du Crédit foncier.

ART. 25. — Ces opérations sont effectuées par le trésorier.

Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité signé du président et du secrétaire.

ART. 26. — Le trésorier opère, dans les mêmes conditions, les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

#### CHAPITRE VII

##### Réunions et publications

ART. 27. — Les réunions ont pour objet notamment :  
1° des tournées en France et à l'étranger; 2° des dîners, 3° l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'Ingénieur; 4° des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ART. 28. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors Paris.

Elles sont présidées, soit par le président ou un vice-président du Comité d'Administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par ce Comité

ART. 29. — Les ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agréger à l'Association.

ART. 30. — Les femmes, les enfants et petits-enfants des sociétaires peuvent être admis dans les tournées; les sociétaires, chefs de famille, devront, dans ce cas, participer à la tournée tout entière et assumer la responsabilité matérielle et morale de leurs invités.

ART. 31. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences, ni dans les publications.

## RÈGLEMENT ANNEXE du compte spécial de réception

(Approuvé par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 janvier 1933).

ARTICLE PREMIER. — Il sera ouvert, dans les écritures du Trésorier un compte spécial pour réception de certaines personnalités françaises ou étrangères, notamment celles qui auront facilité les tournées d'une façon quelconque.

ART. 2. — A ce compte :

A) Seront portés en crédit :

1° Les contributions des participants aux tournées du P.C.M. ;

2° Les dons et les subventions que le Comité décidera, s'il y a lieu, d'affecter à ce compte ; ces subventions seront, au cours d'un exercice, au minimum égales au solde créditeur du même compte à la clôture de l'exercice précédent.

B) Seront portés en débit :

Les frais occasionnés par les réceptions organisées ou autorisées par le Comité.

ART. 3. — Quand un membre du P.C.M. estimera devoir faire appel aux ressources du compte spécial, il adressera une demande au Comité qui lui répondra dans le plus bref délai s'il accepte, et dans quelle mesure.

En cas d'urgence, le Trésorier, après consultation du bureau, fera le nécessaire, mais il en rendra compte à la réunion du Comité qui suivra.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 29 Janvier 1939

Le 29 janvier 1939 à 15 heures s'est réunie l'Assemblée Générale ordinaire du P.C.M., sous la présidence de M. Henri MALET, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Président.

Le Comité était représenté par MM. *Henri Malet, Parent, Bressot, Cazes, Curet, Bernard Renaud, Dorges, Guérin, Lehuerou-Kérisel, Wahl.*

Environ 150 Camarades avaient répondu à l'appel du Comité et remplissaient le grand amphithéâtre de l'École des Ponts et Chaussées.

## Résultat des Elections des Délégués Généraux.

Sont désignés comme scrutateurs pour procéder au dépouillement des votes pour l'élection des délégués généraux :

MM. *Courbon, Legrand Michel, Leviant et Jouvent.*

Les résultats donnés par le dépouillement ont été les suivants :

Nombre de votants : 383  
Bulletins nuls : 1  
Suffrages exprimés : 382  
Majorité absolue : 192

Ont obtenu :

MM. *Dauvergne* : 380 voix  
*Bérengier* : 377  
*Cointe* : 376  
*Julien* : 374

En conséquence, MM. *Dauvergne, Cointe, Bérengier et Julien* sont déclarés élus comme délégués généraux.

## Rapport financier.

MM. *Cosmi et Lamouroux*, désignés comme Commissaire aux Comptes, vérifient les comptes du Trésorier, et lui donnent quitus de sa gestion pour l'exercice 1937. Les comptes sont approuvés par l'Assemblée Générale.

M. *Netter*, Trésorier, fait un exposé de la situation financière, dont on trouvera le détail plus loin.

## Rapport moral.

M. le Président donne lecture de son rapport moral qui est inséré « in extenso » à la fin du présent compte-rendu.

Le Président demande ensuite aux membres présents de faire connaître leurs observations sur la situation actuelle.

Le Président demande l'accord de l'Assemblée sur la représentation de l'Afrique du Nord. Le nombre statutaire des groupes étant atteint, il n'est pas possible de créer un groupe Maroc-Tunisie et un groupe Algérie. Il propose que le groupe de l'Afrique du Nord soit divisé en deux sous-groupes, élisant l'un le délégué titulaire (Algérie), l'autre le délégué suppléant (Maroc et Tunisie).

L'Assemblée approuve cette proposition.

M. *Lamouroux* (Indre-et-Loire) aborde la question du Contrôle communal des D. E. E. Il signale les inconvénients que présentent les nominations à titre personnel : à chaque mutation, les Communes doivent prendre une nouvelle délibération pour nommer le contrôleur de leur choix.

M. *Soleil* (La Rochelle) déclare que lorsque les inconvénients des nominations à titre personnel sont trop grands, il convient de faire désigner le service même si cela doit être exclusif de toute rémunération (approbation unanime).

M. *Lamouroux* indique que le fonds d'amortissement des charges d'électrification ferait des difficultés pour subventionner les Syndicats qui confient le contrôle communal au Service des P. et Ch.

Le Président n'a pas eu connaissance de faits de cette nature. Il demande que des exemples précis (avec dates et pièces à l'appui) lui soient fournis pour qu'il puisse intervenir utilement.

M. *Suquet* (Inspecteur Général, Directeur de l'École des Ponts et Chaussées) rappelle que l'attitude signalée par M. *Lamouroux* serait tout-à-fait regrettable, d'autant plus que la Cour des Comptes a attiré l'attention, dans son rapport annuel (1937-1938) sur les inconvénients qu'il y aurait à voir la Fédération des Collectivités électrifiées contrôler l'organisation des réseaux d'électricité.

M. *Rabut* (Rennes) demande où en est la question des assimilations militaires.

Le Président expose qu'il est entré en relations à ce sujet avec M. le Général *Métrot*, Directeur du Génie et que celui-ci, après avoir fait quelques objections paraît se rapprocher du point de vue du P. C. M. Il y aura des résistances plus difficiles à vaincre à l'Etat Major Général de l'Armée et nous devons compter sur la Direction du Génie pour défendre les arguments, très forts d'ailleurs, que nous faisons valoir en faveur d'assimilations analogues à celles qui existaient avant la guerre.

M. *Suquet* déclare que le Général *Grivaux* avec lequel il a été en relations à l'occasion d'un exercice des cadres, a fait, à l'issue de cet exercice, un rapport favorable à l'assimilation des Ingénieurs. Or le Général *Grivaux* est actuellement Inspecteur Général du Génie et son opinion est de poids.

M. *Renaud* (Alger) fait remarquer que si les Ingénieurs n'effectuent pas plus de périodes, c'est souvent parce qu'ils ne sont pas convoqués.

Le Président rappelle que les arguments ne manquent pas à l'appui de la thèse du P. C. M. : certains Inspecteurs Généraux ne sont encore que Capitaines, ce qui conduit à des situations choquantes et ne peut que provoquer des démissions privant l'arme du génie d'Officiers supérieurs de réserve qui lui sont indispensables en temps de guerre pour diriger les services techniques (routiers, approvisionnement ou embarquement, etc...) aux armées comme à l'arrière.

M. *Bressot* (Paris) déclare que le rôle des Ingénieurs

est souvent lié à l'action des militaires par exemple en matière de défense passive et de mobilisation.

M. Lazard (Metz) parle de l'assimilation des fonctionnaires des Eaux et Forêts : tous les fonctionnaires ont dans le Génie le grade correspondant à leur grade dans leur Corps.

M. Renaud (Angers) n'est pas partisan de se référer à ce cas particulier : pour les Eaux et Forêts, des difficultés se sont produites qu'il vaut mieux éviter.

M. Midol (Reims) sait qu'on a tiré argument contre l'assimilation du fait que quelques camarades sont réformés ; mais ce n'est vrai que pour un très petit nombre de camarades (3 ou 4). Ce n'est donc pas un argument très sérieux.

M. le Président tire la conclusion de ce débat : c'est qu'il faut insister pour obtenir l'assimilation. En persévérant dans cette revendication, le P. C. M. a bien des chances de la voir aboutir, car elle est conforme au bon sens, et à l'intérêt de la défense nationale.

M. Lamouroux (Tours) attaque la question des adductions d'eau ; si, comme le P. C. M. le recherche, le contrôle des projets est de nouveau confié aux services des Ponts et Chaussées, les Ingénieurs risquent de ne plus pouvoir percevoir les honoraires afférents à l'établissement des projets.

Le Président répond que l'arrêté du Ministre de l'Agriculture interdisant la perception d'honoraires a des conséquences qu'il est préférable de passer sous silence. Il serait souhaitable que cet arrêté soit abrogé. D'ailleurs la question n'est pas celle des honoraires. Ce qu'il faut éviter, c'est qu'un projet dressé par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées soit critiqué par des fonctionnaires dont le moins qu'on puisse dire, c'est que leur formation est inférieure à celle des fonctionnaires des Travaux Publics. Même du simple point de vue de la bonne gestion administrative, il est anormal que l'action d'un Corps de fonctionnaires se superpose à celle d'un autre Corps. (Assentiment général).

Le Secrétaire du P. C. M. (M. Houbin) expose ensuite le projet du P. C. M. concernant la tournée annuelle qui aurait lieu dans le Sud Algérien, avec retour par Tunis. La tournée commencerait le Lundi de Quasimodo et se terminerait dans les premiers jours de mai.

M. Renaud (Angers) trouve ces dates un peu tardives à cause de l'ouverture des Conseils Généraux et du climat.

M. Houbin répond qu'il est impossible de partir plus tôt à cause de l'affluence des touristes à Pâques. Aucune estimation de prix n'a pu être faite encore.

M. Hupner (Charleville) demande qu'en matière de travaux particuliers, la tranche de 100.000 francs — qui d'après le décret du 14 mai 1908, donne lieu à la perception du taux d'honoraires de 4 % — soit relevée.

Le Président répond que le Comité s'est préoccupé, sans succès jusqu'à présent, de cette question ; il continuera ses pourparlers. Une menace grave pèse d'ailleurs sur ces travaux, c'est que les subventions de l'Etat soient déduites du montant des travaux donnant droit à honoraires.

M. Hupner signale que les intérêts des Agents Voyers qui perçoivent un taux d'honoraires plus élevé que les

fonctionnaires des Travaux Publics, sont plus menacés encore.

M. Lévy (Toulouse) demande que soit portée chaque année à la connaissance des Ingénieurs la rémunération afférente aux différents postes.

Le Président répond que ce vœu reçoit à peu près satisfaction par la publication de l'arrêté fixant les indemnités fictives allouées aux Ingénieurs pour fixer leurs limites de cumuls. Ces indemnités fictives sont de plus en plus calquées sur les situations réelles.

M. Lévy trouve insuffisants les renseignements fournis par ces arrêtés : il faudrait pouvoir chiffrer le montant total des indemnités provenant d'une source donnée. (Les adductions d'eau par exemple).

Le Président répond que ces renseignements seraient difficiles à rassembler, et de peu d'intérêt, les indemnités pouvant varier dans une large proportion dans un même service, suivant les circonstances et l'activité de l'Ingénieur en fonction dans le poste visé.

M. Dauvergne (Mines-Paris) estime très suffisant l'arrêté fixant les indemnités fictives : l'image des postes donnée par cet arrêté est très fidèle.

M. Cachera (Bourges) demande qu'un exemplaire de l'Annuaire du Ministère des Travaux Publics puisse être chaque année envoyé à titre onéreux par le P. C. M. aux Ingénieurs qui en feraient la demande.

Le Président mettra cette question au point au cours de 1939.

M. Grand (Douai) revient sur les indemnités fictives ; il demande comment en est fixé le montant.

Le Président déclare qu'il est fixé par l'Administration au vu des renseignements donnés par les Ingénieurs en Chef.

M. Grand sait que plusieurs camarades auraient protesté contre le dernier arrêté.

Le Président n'a été saisi que de deux protestations qu'il a signalées à la Direction du personnel et qui auront certainement satisfaction.

M. Renault parle des cartes de circulation.

M. Beau (Paris) sait que la révision du régime de ces cartes est en cours ; l'affaire est entre les mains d'un très haut fonctionnaire de la S. N. C. F.

Le Président indique que les propositions adressées par le Ministre des Travaux Publics à la S. N. C. F. sont relativement favorables aux Ingénieurs. Les cartes des Inspecteurs généraux sont maintenues. Les Ingénieurs en Chef et les Ingénieurs spécialement chargés de la Coordination auraient une carte valable dans l'étendue de leur service et sur Paris. Seul le nombre de permis serait diminué : 4 permis complet et 4 au 1/4 seulement pour les Ingénieurs chargés de la Coordination, et 2 permis et 2 au 1/4 pour leur famille ; pour les autres ingénieurs 2 permis pour eux, et 2 à 50 % pour leur famille.

M. Parent (Inspecteur Général) demande que des permis soient accordés pour les tournées du P. C. M.

M. Houbin sait que si le Ministre le demandait, la S. N. C. F. serait favorable à cette idée.

Le Président saisira le Ministre de ce vœu.

M. Beau (Paris) signale une omission du rapport moral, une mention — passée sous silence par modestie sans doute — à savoir des heureux résultats obtenus, à l'égard des Ingénieurs servant aux Colonies, par l'action du P. C. M. et de son Président au cours de l'année 1938.

Ayant, en tant qu'ancien Colonial, reçu de nombreuses confidences, à ce sujet, des camarades qui désireraient remercier le P. C. M. de son efficace intervention, il croit devoir apporter l'écho de ces remerciements.

Cette action qui s'est manifestée en plusieurs occasions fut toujours décisive, et notamment lorsqu'il s'est agi de briser d'abominables attaques machinées de toute pièce contre un groupe de camarades de l'Indochine.

M. Guérin (Colonial) s'associe à ces remerciements.

M. Fonlladosa appuyé par M. Prot (Paris) demande que le Bulletin du P. C. M. contienne les textes les plus récents.

Le Président s'efforcera d'améliorer la situation à cet égard.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures.

Le Président,  
Henri MALET.



## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

MES CHERS CAMARADES,

L'année qui vient de s'écouler n'a pas apporté à nos deux corps d'Ingénieurs, non plus qu'aux autres Agents de nos deux Administrations, certaines satisfactions cependant bien légitimes que nous étions en droit d'espérer et pour lesquelles votre Comité a lutté en vain au cours de ces derniers mois. C'est ainsi que, comme je vous l'indiquerai avec plus de détails tout-à-l'heure, nous n'avons pu obtenir la reprise du paiement de certaines catégories d'indemnités de contrôle bloquées depuis plusieurs années par l'Administration des finances dans des conditions inadmissibles. Nous n'avons pu non plus obtenir les apaisements et les redressements nécessaires en ce qui concerne la délimitation des attributions des Ingénieurs du service Hydraulique et d'une façon générale, de leur rôle dans la gestion des intérêts confiés au Ministère de l'Agriculture.

Mais, après ces constatations désagréables, il convient de rendre justice toutefois à l'année 1938 et de reconnaître qu'elle a apporté sur bien des points qui nous préoccupaient l'année précédente une détente appréciable. Sur les questions d'ordre purement matériel, elle nous a apporté à la dernière heure par le relèvement de 5 % des traitements, une satisfaction modeste mais dont nous pouvons espérer qu'elle est l'amorce d'un certain redressement dans la situation d'ensemble.

### Rémunérations.

Vous vous souvenez que nos traitements, réajustés presque tous au coefficient 5 par rapport aux traitements d'avant guerre par les commissions de révision qui ont fonctionné il y a une dizaine d'années, avaient été réduits très notablement par la loi du 20 juin 1936 et le décret du 25 juin suivant.

Les commissions de réajustement n'avaient appliqué au traitement des fonctionnaires de notre ordre qu'un coefficient de relèvement moyen notablement inférieur

à celui des traitements de Lases. Les prélèvements ci-dessus, ajoutés à cette défaveur, ramenaient presque au coefficient 4 certains des traitements d'Ingénieurs, au moment même où l'indice du coût de la vie dépassait 6.

Cette situation véritablement pénible faite aux catégories de fonctionnaires auxquelles nous appartenons, à heureusement pris fin. Les prélèvements institués par les textes ci-dessus ont été progressivement supprimés, disparaissant définitivement, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1938.

Mais, au cours de cette même année que nous venons d'achever, la situation matérielle de tous les fonctionnaires s'est progressivement amenuisée. L'indice du coût de la vie établi par la statistique générale, qui était de 5,07 en moyenne pour l'année 1936, de 6,19 en moyenne au cours de l'année 1937 est monté très rapidement au cours de 1938, jusqu'à atteindre 7,27 en octobre et 7,39 en novembre dernier. Il avoisine certainement à l'heure actuelle 7 et demi.

En raison de cette situation, le Gouvernement a reconnu nécessaire de procéder à un certain réajustement de nature à compenser non entièrement la diminution de pouvoir d'achats des traitements (revendication qui n'a jamais été la nôtre) mais dans une mesure raisonnable.

Vous savez qu'à cet effet, un décret-loi du mois de novembre dernier a prévu qu'un crédit de 1.800.000.000 serait affecté à l'amélioration de la situation des fonctionnaires. Cette amélioration a été réalisée par un décret du 14 janvier 1939 qui a créé une nouvelle indemnité compensatrice de cherté de vie égale à 5 % du montant du traitement avec minimum de 1.200 frs.

Certes, il s'agit là d'une satisfaction bien modeste : en face d'une élévation du coût de la vie de 50 % environ depuis deux ans, nous recevons une compensation de 5 %. En face d'un coefficient de cherté de 7 1/2, nos traitements se trouvent portés au coefficient 5 1/4,

Mais, pour la première fois, nous voyons apparaître

dans les aménagements de traitements le principe proportionnel et nous devons nous en féliciter hautement. L'expérience nous a montré en effet à plusieurs reprises que les méthodes de péréquation se traduisaient en pratique par des luttes démagogiques entre diverses catégories de fonctionnaires, par des rivalités d'influence auprès des pouvoirs publics et que la justice et l'intérêt général y trouvaient rarement leur compte. Certes, le tableau des traitements de tous les fonctionnaires tel qu'il existe à l'heure actuelle, est loin d'être parfait et il demeure certaines injustices de détail à réparer. Mais, dans l'ensemble, les grands mouvements du coût de la vie affectent tous les Agents de l'Etat d'une façon proportionnelle aux nécessités de leur train de vie et seul un relèvement également proportionnel de leur rémunération peut être équitable.

Félicitons-nous de ce que cette plus juste conception soit entrée maintenant dans les vues du Gouvernement et je tiens à vous dire que nous devons en être particulièrement reconnaissants à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances qui a senti de quelle importance était le maintien à un étiaje honorable, eu égard au coût de la vie, des traitements des fonctionnaires moyens et supérieurs qui représentent les cadres, sans le dévouement et la compétence desquels la marche des affaires publiques ne saurait être assurée.

Je tiens à signaler également que cet état d'esprit compréhensif de la part du Gouvernement a été soutenu et précisé d'une façon très heureuse par l'action d'un organisme nouveau, tout jeune encore, mais qui promet de jouer pour la défense de nos intérêts dans l'avenir un rôle des plus intéressants, et dont je vous parlerai tout à l'heure : La Fédération Nationale des cadres des Administrations et des corps de l'Etat, dont la constitution fut due, il y a moins de deux ans, pour une large part, à l'action personnelle et dévouée de notre camarade *Dauvergne*.

Au total, nos traitements se trouvent à l'heure actuelle revalorisés par rapport à ceux d'avant-guerre dans une proportion qui est aujourd'hui de 5,25 %. Ce coefficient est certes très inférieur à celui du coût de la vie que je vous indiquais tout à l'heure. Mais il est clair que les fonctionnaires ne peuvent demander à retrouver intégralement dans une période d'appauvrissement général l'équivalent d'une situation dont ils ont bénéficié dans des temps prospères. Nous souhaitons tous qu'une reprise économique redonne à la France une santé matérielle et des ressources budgétaires qui lui permettent de songer à mieux rémunérer ceux qui travaillent pour l'administrer. L'adoption heureuse du relèvement proportionnel nous permet d'attendre avec plus de confiance que nous le faisons jusqu'ici, l'heure prochaine de la prospérité revenue.

#### *Indemnités de fonctions.*

Au cours de l'année 1938, votre Comité a poursuivi ses démarches, en liaison étroite avec la Fédération des cadres supérieurs techniques, pour obtenir la suppression de l'abattement de 20 % qui est pratiqué depuis 1934 sur les indemnités, dites de grands travaux, allouées en vertu de l'article 2 du décret du 18 décembre 1906.

Cette indemnité, dont le caractère de supplément de traitement résulte de ce qu'elle supporte la retenue pour

la retraite, et à laquelle ce caractère a été reconnu en particulier par la Commission des cumuls, paraît être la seule indemnité de cette nature à laquelle soit encore appliqué cet abattement de 20 %.

Malgré plusieurs démarches, notamment une auprès de M. *Chautemps*, Vice-Président du Conseil, qui a bien voulu au mois de novembre, recevoir une délégation de la Fédération des cadres techniques, aucun résultat n'a encore été obtenu.

La question semble toutefois à l'heure actuelle en bonne voie.

Il convient d'ailleurs d'ajouter que la suppression de l'abattement de 20 % est loin de représenter la revendication véritable que nous devons faire au sujet de cette indemnité. Son maximum de 15.000 frs (abaissé pratiquement à 12 par la retenue actuelle) ne représente par rapport au maximum de 1914 (4.000 frs) qu'un coefficient de majoration inférieure à 4, tout-à-fait insuffisant.

Dans la récente répartition du crédit de 1.800.000.000 frs pour l'amélioration des traitements des fonctionnaires, le Gouvernement n'a rien voulu détourner des traitements proprement dits pour améliorer des indemnités et des cas spéciaux. C'est donc dans les nouvelles révisions qui ne sauraient tarder, qu'il conviendra de poursuivre le relèvement à 25 ou même à 30.000 frs du maximum de l'indemnité de fonction.

#### *Frais de contrôle bloqués.*

Sur cette importante question, aucun résultat, malgré tous nos efforts, n'a pu être obtenu.

Je rappelle qu'il s'agit là d'une mesure absolument inadmissible qui résulte d'instructions intérieures du Ministère des Finances aux Trésoriers Payeurs généraux et qui enjoint à ceux-ci de ne plus payer jusqu'à nouvel ordre un certain nombre de frais de contrôle aux Ingénieurs : frais de contrôle des distributions d'énergie électrique, de vérifications des véhicules de transports, des appareils à pression de gaz, des voitures citernes, etc.).

Certains de ces frais de contrôle résultent de lois, et il est véritablement inouï que, par une simple décision administrative, leur paiement se trouve ainsi suspendu, au détriment de fonctionnaires qui ont réellement effectué le travail et rempli les fonctions pour lesquelles la loi a prévu ces frais. Ces agents se trouvent ainsi privés de la juste rémunération qui leur est due.

La mesure prise par le Ministère des Finances pouvait se justifier à titre de mesure conservatoire lorsque la réglementation sur les cumuls était en gestation et non encore parue. L'intervention du décret du 29 octobre 1936 enlève toute valeur à cette raison.

D'autre part, les services des Finances ont argué d'un article de la loi du 18 octobre 1919, qui exige la fixation par décret de toute indemnité pouvant être payée à des fonctionnaires. Malgré cette prétention contestable pour certaines d'entre elles, la thèse ainsi soutenue a été adoptée par mesure de transaction par M. le Ministre *Queuille*, qui a adressé à son Collègue des Finances des projets de décrets destinés à réglementer selon leur point de vue l'attribution de certaines indemnités. Ces projets de décrets n'ont pas été signés par le Ministre des Finances, ce qui montre d'une façon patente la volonté

d'inertie de ce Ministère et son refus de nous faire justice.

Malgré l'intervention personnelle que M. de Monzie a bien voulu faire au cours des mois derniers, et malgré qu'il m'ait été permis d'appeler personnellement l'attention de M. Paul Reynaud sur cette délicate question, celle-ci est toujours à l'heure actuelle dans le même état.

#### Service hydraulique.

Lors de la dernière Assemblée Générale, mon prédécesseur vous a exposé que dans le cours de l'année 1937, la question de la délimitation des attributions des fonctionnaires des Ponts et Chaussées en matière de service hydraulique avait fait l'objet d'une étude par une Commission interministérielle dans laquelle les intérêts de notre corps avaient été vigoureusement défendus.

Les travaux de cette Commission avaient abouti le 24 mars 1937 à des conclusions adoptées à l'unanimité et comportant les mesures suivantes :

a) les questions d'hydraulique générale (police des eaux, entretien et conservation des cours d'eau non navigables ni flottables) demeureraient confiées aux fonctionnaires des Ponts et Chaussées.

b) les questions d'hydrauliques spécifiquement agricoles ressortiraient au Génie Rural.

c) les modalités de liaison seraient fixées entre les deux services.

d) enfin, les délimitations et les solutions de répartition seraient étudiées en ce qui concerne les adductions d'eau et l'électrification rurale.

La réglementation de ces diverses questions devait intervenir au moyen de textes contresignés par les deux Ministres.

Malheureusement, les mesures qui devaient réaliser en pratique les conclusions ci-dessus ne sont pas intervenues. Je ne crois pas exagérer en disant que les services du Génie Rural ont opposé à leur intervention la plus complète force d'inertie.

A la suite des démarches faites par plusieurs membres de votre Comité auprès de M. Queuille qui, entre temps, était passé du département des Travaux Publics à celui de l'Agriculture, ce ministre, désireux de régler toutes ces difficultés à l'amiable et d'aboutir à une solution qui emporte l'adhésion de tout le monde, a invité formellement notre Association, en liaison avec les Associations des Ingénieurs T. P. E. et des Adjointes-Techniques, à se mettre en rapport direct avec l'Association des Ingénieurs du Génie Rural, dans le but d'arriver à un accord et de lui proposer un projet de texte établi en commun.

A cet effet, deux réunions ont eut lieu entre les représentants du Comité du P. C. M., de l'Association des Ingénieurs des T. P. E. et de l'Association des Adjointes techniques des Ponts et Chaussées d'une part, et les représentants de l'Association des Ingénieurs du Génie Rural et des Ingénieurs des Travaux ruraux d'autre part.

Dans ces deux réunions, ont été examinées en détail et dans une atmosphère très courtoise les questions qui étaient en litige.

Il est malheureusement apparu qu'aucun accord ne pourrait être obtenu.

En ce qui concerne l'importante question des adductions d'eau, les Ingénieurs et agents des Ponts et Chaussées demandent de façon la plus formelle la disparition

de la circulaire du Ministre de l'Agriculture en date du 16 janvier 1937 qui soumet les projets établis par le service des Ponts et Chaussées au Contrôle, c'est-à-dire aux critiques des Ingénieurs du Génie Rural. Les critiques ainsi formulées ne sont pas communiquées au Service des Ponts et Chaussées qui n'a pas la possibilité d'y répondre et sont transmises directement au Ministre de l'Agriculture.

Une telle manière de faire apparaît comme absolument inadmissible et appelle de notre part des protestations encore plus justifiées que celles des Ingénieurs du Génie Rural qui avait abouti à la réglementation de 1932. Antérieurement à celle-ci, les projets établis par le Génie Rural étaient contrôlés par le service des Ponts et Chaussées, ce qui prêtait également à critique. La seule solution correcte est celle qui a été en vigueur de 1932 jusqu'à la circulaire du 16 janvier 1937, à savoir la parité des attributions des 2 services, chacun habile à transmettre au Ministre de l'Agriculture les projets établis sous sa direction.

Une solution tout aussi satisfaisante pourrait être obtenue par l'établissement, en vue de la transmission des projets à M. le Ministre de l'Agriculture, d'une conférence entre les Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées et du Génie Rural qui, d'un commun accord, établiraient des propositions à adresser au Ministre.

Mais les représentants des Associations du Génie Rural n'ont en aucune façon voulu se rallier à la proposition de l'une ou l'autre de ces deux solutions. Ils s'en sont tenus de façon irréductible à l'idée du contrôle exclusif du Génie Rural, s'exerçant sans distinction sur des projets établis par le service des Ponts et Chaussées ou par tout autre auteur de projets. Il est apparu qu'aucune solution ne pourrait sortir d'une discussion plus prolongée sur ce point.

En ce qui concerne les attributions du Service Hydraulique, vous savez qu'un décret est intervenu qui a défini par des termes extrêmement vagues et extensibles la compétence du Génie Rural dans cette matière. Par un souci légitime de protection et de garantie contre une interprétation arbitraire du premier texte, nous demandons que, conformément à des promesses formelles, un texte analogue intervienne définissant les attributions en matière de service hydraulique du Service des Ponts et Chaussées.

Sur ce point également, nous n'avons trouvé aucun écho auprès des représentants des Associations du Génie Rural qui ont paru vouloir maintenir sans complément le texte qui nous apparaît comme si dangereux.

Enfin la discussion a conduit les représentants des Associations du Génie Rural à formuler une proposition relative à une méthode de partage des attributions qu'il est du plus haut intérêt de vous faire connaître, car nous devons nous élever contre elle de toutes nos forces, non seulement parce qu'elle serait préjudiciable aux intérêts légitimes des Ingénieurs et du Service des Ponts et Chaussées, mais parce qu'elle serait la consécration de méthodes administratives déplorables, aux conséquences désastreuses pour l'intérêt général.

Les représentants du Génie Rural ont en effet mis en avant l'idée de délimiter les attributions de nos deux services en attribuant, à l'un et à l'autre, compétence en des matières ou des techniques absolument analogues, mais suivant que les travaux envisagés seraient à exé-

cuter dans des communes de moins de 2.000 habitants ou de plus de 2.000 habitants, qualifiées les premières de rurales et les secondes d'urbaines. Une pareille conception qui aboutirait à considérer deux sortes de Citoyens français, les ruraux et les citadins, qui distinguerait une eau rurale et une eau urbaine, un empiérement rural et un empiérement urbain, etc. représenterait le type de ces réglementations inventées pour satisfaire les intérêts de tels ou tels corps de fonctionnaires sans qu'elles puissent en aucune façon être justifiées par l'intérêt public. C'est là une conception parfaitement erronée contre laquelle nous devons nous élever. L'Etat dispose de corps d'Ingénieurs dont la compétence ne doit pas faire double emploi. Chacun d'eux est plus spécialement préparé et par conséquent plus apte à certaines natures de travaux et de techniques qui doivent lui être confiés de façon exclusive, sous réserve de cas particuliers ou d'affaires de détail.

Le bien public et la simple raison exigent que les travaux que l'on qualifie de Génie Civil, parmi lesquels figurent ceux qui relèvent de la science de l'hydraulique soient confiés aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées que leur formation y prépare directement et qui ont contribué pour une si large part à la création et au développement de cette science. En contre-partie, il est tout aussi légitime que les techniques d'intérêt agricole soient exclusivement réservées aux Ingénieurs du Génie Rural et nous n'y avons jamais prétendu, qu'il s'agisse de construction de silos, de contrôle de coopératives, de remembrement agricole, etc...

#### *Relations avec la Fédération des Collectivités Electrifiées.*

Une des questions qui préoccupaient gravement les services des Ponts et Chaussées l'année dernière à pareille époque était celle des relations des services de contrôle des distributions d'Energie Electrique avec la « Fédération des collectivités électrifiées ».

Cette Fédération avait en effet manifesté des intentions assez mal définies, mais très vastes, qui n'auraient guère tendu à moins qu'à faire passer entre les mains de cet organisme privé le contrôle des distributions d'Energie Electrique, cependant organisé régulièrement par la loi du 15 juin 1906.

Les projets de la Fédération n'auraient guère moins tendu qu'à faire passer entre ses mains une attribution de la puissance publique. Au point de vue de l'intérêt général, nous savons tous les dangers que peut présenter une telle manière de faire. L'exercice de la puissance publique ne doit être confié qu'à des Agents choisis par l'Etat, formés par lui, et qui présentent de ce fait des garanties nécessaires, non seulement de compétence pour les fonctions qu'ils ont à remplir, mais d'indépendance à l'égard des intérêts privés ou de groupements dont les intérêts peuvent être opposés à ceux de l'Etat.

Au cours de l'année 1938, la situation sur ce point s'est considérablement détendue. D'une part, des conférences directes entre votre Comité et les représentants de la Fédération ont permis d'établir des relations très suffisantes et de mettre au point pas mal de questions qui nous séparaient. Je me plais à rendre hommage à l'esprit de conciliation dont ont été animés dans ces pourparlers les représentants de la Fédération.

D'autre part, un décret-loi du 17 juin 1938 a modifié

sur certains points la réglementation du contrôle communal ou syndical des distributions et a remanié les taux des frais de contrôle. Mais les innovations ont été beaucoup moindres que nous l'avait demandé la Fédération et le rôle de celle-ci s'est trouvé ramené à des limites plus conformes au sain exercice public.

En fait, à l'heure actuelle, la Fédération des collectivités électrifiées a organisé dans quelques départements des Syndicats départementaux avec lesquels les Ingénieurs en Chef intéressés se sont mis d'accord pour un modus vivendi convenable, conservant au Service des Ponts et Chaussées son rôle technique et respectant intégralement les attributions qui sont dévolues par les lois et décrets en vigueur à l'Ingénieur en Chef du Contrôle.

#### *Cumuls.*

Comme vous le savez, un décret en date du 29 octobre 1936 a réglé la question si discutée des cumuls de fonctions et d'indemnités.

La réglementation édictée par ce texte est assez compliquée. Elle exige de la part de l'administration centrale une comptabilité minutieuse et oblige le Ministre à prendre chaque année un arrêté fixant pour chaque Ingénieur le montant de l'indemnité fictive qui doit permettre le calcul du plafond de ses émoluments.

Malgré ces inconvénients, cette réglementation ne soulève pas de notre part d'objection grave car l'expérience a montré qu'elle promettait de donner satisfaction aux intérêts légitimes de presque tous nos Camarades. L'année passée, un petit nombre d'attributions anormales d'indemnités a pu être redressé après coup. Cette année, après un travail extrêmement soigneux fait par la Direction du personnel, il ne m'a été signalé jusqu'à présent que deux cas correspondant à des erreurs manifestes et qui, j'en suis certain, pourront être redressées sans difficulté.

#### *Fédération Nationale des cadres supérieurs.*

Enfin, l'année 1938 a vu se constituer d'une façon définitive un nouvel organisme qui rendra, nous en sommes persuadés, les plus grands services aux fonctionnaires moyens et supérieurs : la Fédération nationale des cadres supérieurs des Administrations et des corps de l'Etat.

Cet organisme nouveau groupe un certain nombre d'Associations professionnelles et réunit environ 18.000 fonctionnaires moyens ou supérieurs sur un effectif total d'environ 30.000. Notre Association professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, s'unissant aux Associations professionnelles des Ingénieurs des Manufactures de l'Etat, des P. T. T. et de l'Aéronautique dont le recrutement et les statuts sont presque identiques, constitue un premier groupement dénommé « Fédération des cadres techniques ».

Cette Fédération des cadres techniques s'unit pour constituer la F. N. C. A. avec les Fédérations de la Magistrature, des Finances, de l'Enseignement secondaire et supérieur, de l'Agriculture, etc.

J'ai à peine besoin de vous rappeler que l'animateur de cette nouvelle organisation, qui fût dans une large mesure son créateur, est notre camarade *Dauvergne* auquel va notre gratitude.

La F. N. C. A., aussitôt constituée, a pris la décision de rechercher un local qui permette d'installer pour

l'ensemble des Associations adhérentes un Secrétariat et un centre de documentation. Un tel organisme matériel est absolument indispensable pour permettre à la Fédération de remplir un rôle efficace.

La F. N. C. A. a également décidé de faire paraître un bulletin qui portera le titre de « l'Armature ».

Enfin, elle a déjà engagé son action auprès des pouvoirs publics en faisant parvenir à ceux-ci des notices documentées et précises faisant ressortir la situation diminuée et inadmissible dans laquelle se trouvent depuis plusieurs années les fonctionnaires moyens et supérieurs.

Nous sommes fondés à penser que l'action de la F. N. C. A. n'a pas été étrangère à l'adoption par le Gouvernement dans la récente répartition du crédit de 1.800.000.000 du principe de proportionnalité. Nous ne pouvons que nous féliciter de la naissance de ce nouvel organisme chargé de défendre nos intérêts moraux et matériels et dont la vitalité, dès son début, s'annonce très grande.

*Comité de la Hache.*

Enfin, mes chers Camarades, je ne saurais achever ce coup d'œil sur les événements qui ont intéressé nos deux corps au cours de l'année écoulée sans évoquer en quelques mots la constitution d'une commission de réorganisation administrative que l'on nomme communément « Commission de la Hache » et dont l'action pourra être très heureuse sur la marche des affaires de notre pays.

Bien des choses sont à réformer dans l'administration

actuelle, qui est parvenue à un degré de paperasserie et de complication dont nous sommes victimes quotidiennement. Nos services sont appelés à fournir une quantité de papiers de toutes sortes qui est certainement double de celle fournie il y a 15 ans. Le personnel est demeuré à peu près le même; il en résulte un grand dommage pour la façon dont les affaires sont étudiées. Cette situation ne pourrait se prolonger indéfiniment sans avoir de graves conséquences.

La Commission de la Hache procède actuellement à des enquêtes et il ne semble pas qu'elle se soit adressée pour éclairer sa religion aux Associations professionnelles. Je crois cependant pour ma part qu'il y aurait le plus grand intérêt à ce qu'elle demande à ces Associations, c'est-à-dire aux fonctionnaires eux-mêmes, leur suggestion sur les simplifications et les améliorations pouvant être apportées aux services publics.

Je n'ai pas besoin de vous dire que votre Comité est désireux d'apporter, si elle lui est demandée, sa collaboration la plus dévouée à l'œuvre de la Commission.

Dans ce but, il s'est déjà préoccupé d'examiner les points les plus importants sur lesquels nos expériences quotidiennes permettraient de suggérer des simplifications et des remaniements, tant pour donner à nos services des Ponts et Chaussées et des Mines plus de souplesse et un meilleur rendement que, sur un plan plus élevé, pour coordonner l'action de l'administration des travaux publics avec celle des autres départements Ministériels pour le plus grand bien de l'Etat.



## RAPPORT DU TRÉSORIER

MES CHERS CAMARADES,

Conformément à l'article 13 des statuts de notre Association, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'année sociale écoulée, arrêtés au 31 Octobre 1938 (soit du 1<sup>er</sup> novembre 1937 au 31 octobre 1938).

I. — *Adhésions.* — Nous avons enregistré l'adhésion de 24 nouveaux membres, mais les démissions et décès ont ramené le nombre de nos sociétaires de 1131 à 1119, se décomposant ainsi :

Membres bienfaiteurs vivants .....	4
Souscripteurs perpétuels vivants .....	212
Souscripteurs annuels .....	903
<b>Total .....</b>	<b>1119</b>

II. — *Recettes et dépenses courantes de l'exercice.* — Les recettes et dépenses courantes de l'exercice se répartissent conformément au tableau suivant : En regard de chaque chiffre est indiqué le chiffre afférent à l'exercice précédent.

	1937-1938	1936-1937		
<i>Dépenses :</i>				
Frais généraux et d'Administration	23.045,37	21.845,10		
Publication du Bulletin .....	72.109,85	79.583,10		
Abonnements collectifs .....	47.232,95	43.662,60		
Dépenses diverses .....	13.585,75	13.137,60		
Diners périodiques .....	10.195,65	9.289,65		
Tournées et voyages .....	14.643,05	105.248,60		
Souscriptions diverses .....	2.700	380		
Réception d'Ingénieurs étrangers.	—	—		
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>183.512,62</b>	<b>273,146</b>		
<i>Recettes :</i>				
<b>Recettes : 1937-1938</b>	<b>1936-1937</b>	<b>1937-1938</b>	<b>1936-1937</b>	
<i>Cotisations</i>				
annuelles .....	63.515,—	53.840,—	—	—
De l'exercice.	56.290,—	48.550,—	—	—
Arriérées ..	5.935,—	4.890,—	—	—
Anticipées ..	1.290,—	400,—	—	—
Abonnements collectifs .....	46.937,—	44.120,—	—	—
Diners périodiques .....	6.760,—	6.115,—	—	—
Tournées et voyages .....	13.996,35	104.501,70	—	—



Recettes de publicité du bulletin.	38.387,30	48.956,30
Recettes diverses .....	922,—	»
Intérêts des valeurs mobilières et dépôts en banque .....	4.880,16	4.774,66
<b>Total des recettes .....</b>	<b>175.397,81</b>	<b>262.307,66</b>
Report du total des dé- penses .....	183.512,62	273.146,—
<b>Excédent des dépenses .....</b>	<b>8.114,81</b>	<b>10.838,34</b>

La diminution du volume des recettes et des dépenses au cours du présent exercice porte principalement sur le chapitre tournées voyages; la tournée de 1938 (descente du Rhône) était beaucoup moins importante que celle de 1937 en Italie.

Les causes de variation des chapitres sont les suivantes :

Le produit des cotisations annuelles de l'exercice a augmenté à peu de chose près dans les mêmes proportions que la majoration appliquée à compter du présent exercice, mais un plus grand nombre de sociétaires ont encore négligé de verser leur cotisation malgré plusieurs rappels; nous avons pu toutefois recouvrer une fraction des cotisations arriérées.

Le Bulletin laisse encore cette année une perte élevée : 33.113 frs., 50, alors que l'année précédente il avait coûté 30.626,80. La cause en est au renchérissement de toutes choses et à la diminution constante des recettes de la Publicité; le Comité avait envisagé diverses mesures pour réduire les dépenses, elles n'ont pu être appliquées que sur la moitié des numéros en raison des contrats antérieurement passés, elles auront leur plein effet cette année et nous nous attacherons à comprimer les dépenses au maximum possible. Quant à la publicité, les tentatives faites pour la développer ont échoué, seule une amélioration de la situation économique pourrait ranimer cette source de recettes.

Le chapitre « Abonnements collectifs » présente un déficit de 295 frs, 95, contre un excédent de 457 frs., 40 pour l'exercice précédent.

De même le chapitre tournées et voyages s'équilibre à 646 frs, 70 près.

Le dîner annuel a causé une dépense de 3.435 frs, 65 (invitations et compléments de cotisation pour les Elèves-ingénieurs). L'année précédente, le dîner annuel avait coûté 3.174 frs.

En résumé, l'exercice 1937-1938 se solde par un déficit de 8.114 frs., 81, alors que l'exercice 1936-1937 laissait un déficit de 10.838 fr. 34.

III. — *Valeurs en portefeuille.* — Votre portefeuille a subi peu de transformations au cours de l'exercice :

— 5 obligations 3 % des chemins de fer Bourbonnais ont été remboursées pour 2.117 frs, 80 avec une perte de 83 frs., 60.

Votre portefeuille se compose donc au 31 octobre 1938 des valeurs suivantes :

120 fr. de rente 3 % .....	3.980,15
600 fr. de rente 3 % amortissable ..	15.098,87
85 fr. de rente 4 % 1918 .....	1.504,50
1.000 fr. de rente 5 % amortissable 1920....	20.642,89
500 fr. de rente 4 % 1925 .....	12.402,50
76,50 fr. de rente 4 1/2 % 1932 ..	1.487,50
1.332 fr. de rente 4 1/2 % 1932 .....	25.881,52
10.000 capital 4,5 % du Trésor Français 1933	9.850,—

5 Obligations French République 7,5 % 1921	13.137,92
9 Obligations communales 3 % 1891 .....	3.596,35
5 Obligations foncières 4 % 1913 .....	2.413,11
10 Obligations Ouest 2,5 % .....	3.916,20
5 Obligations P. O. 2,5 % .....	2.120,05
5 Obligations P. L. M. fusion 3 % .....	1.440,—
7 Obligations Est 4 % .....	5.042,64
9 Obligations Bourbonnais 3 % .....	3.949,55
9 Obligations Yunnan 3 % .....	3.629,25
7 Obligations Djibouti 3,5 % .....	2.511,53

Total .....

132.604,62

La valeur en bourse du portefeuille au 31 octobre 1938 était de 142.318,35.

IV. — *Fonds de l'Association.* — Aux termes des articles 17 et 18 des statuts, il est prévu que les fonds de l'Association se divisent en deux : l'un le fonds social constitué par le versement des cotisations rédimées. L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à en disposer; les revenus de ce fonds sont affectés aux dépenses courantes;

L'autre, le fonds de réserve, constitué par le versement des excédents de recettes des exercices antérieurs, qui reste à la disposition du Comité. Toutefois l'Assemblée générale peut décider le versement d'une partie de ce fonds de réserve au fonds social.

La situation de ces deux fonds est la suivante :

A. — <i>Fonds social.</i> — Le montant du fonds social au 31 octobre 1937, fixé par l'Assemblée Générale du 23 janvier 1938 s'élevait à .....	127.550,—
Il est à majorer du total des cotisations rédimées, encaissées au cours de l'exercice, soit .....	11.500,—

Son montant est donc de .....

139.050,—

B. — *Fonds de réserve.* — Le fonds de réserve au 1<sup>er</sup> novembre 1937 s'élevait à .....

58.595,01

il est à diminuer :

1° Du prélèvement destiné à couvrir l'excédent des dépenses de l'exercice .....	8.114,81
2° De la perte sur remboursement de cinq obligations Bourbonnais ..	83,60
[ ' ' ]	8.198,41

Son montant s'élève donc à.....

50.396,60

V. — *Bilan.*

<b>ACTIF</b>	
Portefeuille (valeur d'achat) .....	132.604,62
Caisse .....	25.791,70
Banque .....	31.050,28
<b>Balance .....</b>	<b>189.446,60</b>
<b>PASSIF</b>	
Fonds social au 31 octobre 1938 .....	139.050,—
Fonds de réserve au 31 octobre 1938 .....	50.396,60
<b>Balance .....</b>	<b>189.446,60</b>

Tel est le résumé des comptes que le Comité d'Administration a l'honneur de soumettre à votre approbation.

## DINER ANNUEL DU P. C. M.

Le dîner annuel du P. C. M. a eu lieu le dimanche 29 janvier dans les salons du Palais d'Orsay.

Il fut présidé par *M. de Monzie*, Ministre des Travaux Publics.

*M. Guernier*, Député ancien ministre; *Jonas*, député, Président de la Commission des Travaux Publics; *Riboulet*, Président de Section au Conseil d'Etat; *Boulloche*, Directeur des Routes; *Blum-Picard*, Directeur des Mines; *Aron*, Inspecteur général des Ponts et chaussées; *Roussote et Boudin*; Sous-Directeurs du Personnel; *Borie*, Président du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics; *Leprince-Ringuet*, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines; *Suquet*, Directeur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées; *Le Besnerais*, Directeur Général de la S. N. C. F.; *Samuel*, chef des Services techniques du Cabinet du Ministre; *Ferrières*, Ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat; *Rouvière*, Ingénieur des P. T. T.; *Randet*, Représentant M. le Président de l'Association des Officiers des Eaux et Forêts; *Grimanellé*, Ingénieur des Manufactures de l'Etat, Président, Vice-Président et Secrétaire de la Fédération des Cadres Supérieurs techniques; *Delaigue*, Président du Syndicat Professionnel des Ingénieurs en chef et Ingénieurs principaux du Service vicinal; *Stora*, Secrétaire Général de l'Association des Ingénieurs du Génie Rural; *Allamel*, Président de la Fédération des Associations et Syndicats français d'Ingénieurs; *M. Bernard*, Secrétaire général de la Fédération des Travaux Publics; *Graffin et Valetaud*, Secrétaire général et Secrétaire général adjoint du Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat; *Lapeyre et Perlin*, Secrétaire général et Secrétaire général adjoint du Syndicat des adjoints techniques, ont bien voulu assister à ce dîner, auquel prenaient part environ 110 Camarades.

Au dessert furent prononcés les discours qui suivent :

### Discours de M. Henri Malet

Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées  
Président du P. C. M.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Mes premières paroles seront pour vous adresser, au nom de mes Camarades, membres de l'Association Professionnelle des Ponts et Chaussées et des Mines, nos biens vifs remerciements pour la spontanéité avec laquelle vous avez bien voulu accepter, lorsque je suis allé vous le demander, de présider le banquet de ce soir.

Votre empressement a doublé le prix de la faveur, que nous apprécions hautement, que vous nous avez faite et dont nous vous sommes très reconnaissants.

Je remercie également, au nom de notre Association, toutes les personnalités qui ont bien voulu accepter notre invitation :

*M. Guernier*, Député, Ancien Ministre des Travaux Publics;

*M. Jonas*, Président de la Commission des Travaux Publics de la Chambre.

*M. Riboulet*, Président de la Section des Travaux Publics au Conseil d'Etat;

*M. Aron*, Directeur du Personnel au Ministère des Travaux Publics;

*MM. Roussotte et Boudin*, Sous-Directeurs;

*M. Borie*, Président du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics;

*M. Ferrières*, Président de l'Association des Ingénieurs des Manufactures de l'Etat;

*M. Rouvière*, Président de l'Association des Ingénieurs des P. T. T.;

*M. Randet*, Représentant M. le Président de l'Association des Officiers des Eaux et Forêts.

*M. Stora*, Secrétaire Général de l'Association des Ingénieurs du Génie Rural.

*M. Delaigue*, Président du Syndicat Professionnel des Ingénieurs des Services Vicinaux;

*M. Allamel*, Président de la Fédération des Sociétés et Syndicats français d'Ingénieurs;

*M. Bernard*, Secrétaire Général de la Fédération des Travaux Publics;

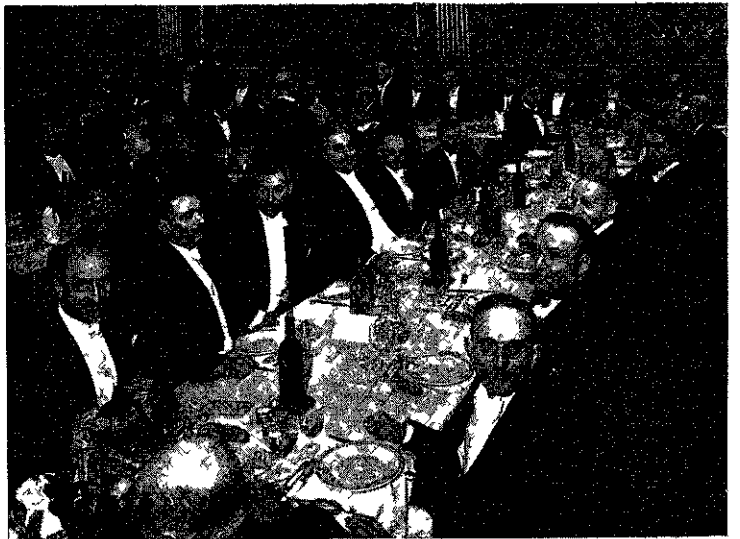
*MM. Carcat et Valetaud*, Secrétaire et Secrétaire Adjoint du Syndicat des Ingénieurs des T. P. E.;

*MM. Lapeyre et Perlin*, Secrétaire et Secrétaire Adjoint du Syndicat des Adjointes Techniques.

Et maintenant, comme conclusion fâcheuse à cet agréable dîner, j'en viens à la tâche qui m'est dévolue en qualité de Président de notre Association et qui est quelque peu redoutable : celle de vous soumettre, Monsieur le Ministre, notre cahier de doléances.

Vous avez présidé, il y a quatre jours, un autre banquet, celui des Entrepreneurs des Travaux Publics. Dans le beau discours que vous y avez prononcé, vous avez eu des paroles très élogieuses pour les Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Vous avez rendu à leur compétence technique, et surtout à leur valeur morale, à leur conscience professionnelle, à leurs sentiments de la grandeur des intérêts dont ils ont la charge, un hommage qui a été au cœur des nombreux Ingénieurs qui étaient présents à ce banquet. Vous nous avez donné des louanges un peu officielles, mais laissez-moi vous avouer que nous avons eu l'outrecuidance de penser qu'elles n'étaient pas très exagérées, et que la petite restriction qu'il convient toujours d'apporter aux compliments qui se décernent dans l'euphorie qui succède à un bon repas, n'en laisse pas moins subsister l'essentiel.

Vous avez rappelé que, il y a douze ans, vous aviez une première fois présidé aux destinées du département des Travaux Publics, et que vous aviez apprécié le savoir et le dévouement à la chose publique de vos collaborateurs. Cette fois, vous n'avez pas retrouvé, avez-vous dit, les mêmes hommes, mais vous avez retrouvé les mêmes qualités et le même dévouement. Permettez-moi de vous remercier au nom de mes camarades, de ces paroles, car nul éloge ne peut être plus sensible aux Ingénieurs d'aujourd'hui que de s'entendre dire qu'ils ne sont pas inférieurs aux aînés qu'ils ont admirés et respectés.



Cette conscience que les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, et bien entendu avec et comme eux leurs Camarades des Mines, apportent comme vous avez bien voulu le proclamer, dans l'exécution de leurs fonctions, ils la doivent pour une large part à la formation qu'ils ont reçue et qui les a habitués dès leur jeunesse à voir toutes choses sous l'angle de l'intérêt général, de l'intérêt de notre pays. Des études difficiles et absorbantes leur ont valu une jeunesse d'une règle presque monacale, qui s'est muée, après leur entrée à l'Ecole Polytechnique, en discipline militaire.

Puis, dans les Ecoles d'application, à la recherche désintéressée de la vérité abstraite, ils ont vu succéder un enseignement destiné à leur apprendre à triompher, — dans le faible domaine exploré par les connaissances humaines —, des résistances de la nature que l'on ne soumet, il ne faut jamais l'oublier, qu'en obéissant à ses lois.

Mais permettez-moi de rappeler que si nos maîtres nous ont enseigné certaines des lois de la matière, ils nous ont appris aussi les lois des hommes, ou du moins celles qui constituent cette partie du droit que l'on nomme le Droit Administratif. Destinés à devenir détenteurs d'une parcelle de l'autorité de l'Etat, nous avons appris que nous ne devons user de cette autorité qu'avec la plus grande réserve et avec le souci du respect des intérêts des particuliers. L'Etat est une personne formidablement puissante. Les particuliers isolés n'auraient que bien peu de moyens de se défendre contre lui, s'il lui prenait fantaisie de les opprimer. La garantie de la liberté des citoyens, du respect de leurs droits lorsqu'ils sont en conflit avec l'Etat, repose certainement pour une part dans la justice des tribunaux administratifs, mais elle repose surtout dans la conscience et dans l'équité des fonctionnaires qui sont chargés d'appliquer les lois administratives. On nous a donc appris que dans l'exercice de nos fonctions, autant nous devrions défendre avec une vigueur farouche les intérêts de l'Etat à l'égard de ses adversaires puissants ou de mauvaise foi, autant nous devrions par contre à l'égard des faibles nous montrer soucieux de respecter leurs droits et leurs désirs légitimes. Pour résumer au moyen de la formule d'usage, nous avons appris que l'Etat, dont nous devons être dans la limite de nos fonctions le porte-paroles, devait être *honnête homme*.

Et bien voici, Monsieur le Ministre, notre première doléance. Dans une circonstance dont j'ai eu l'occasion de vous parler, et que je vais vous exposer à nouveau, l'Etat, à notre égard, ne se comporte pas en honnête homme.

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées ou des Mines sont chargés de l'exercice d'un certain nombre de contrôles qui ont été organisés par des lois ou décrets souvent anciens. Contrôle des Distributions d'Energie Electrique (loi du 13 juillet 1906), contrôle des véhicules de transport en commun, vérification des appareils à pression de gaz, contrôle des voitures citernes, contrôle des véhicules affectés au transport public de marchandises, etc... Des frais de contrôle, payés par les concessionnaires ou industriels contrôlés, ont été institués par les lois ou décrets en question, pour la rémunération de ce service. Or, il y a quelques sept ou huit ans, l'Etat, ou plutôt celle de ses figures multiformes qui s'appelle le Ministère des Finances, arguant d'une loi du 18 octobre

1919, déjà vieille à ce moment d'une douzaine d'années, s'est avisé que le paiement de ces frais de contrôle ne pourrait avoir lieu que moyennant l'intervention d'un nouveau décret spécial réglant les conditions de leur paiement aux fonctionnaires intéressés.

Il paraît quelque peu original d'imputer au législateur une telle incohérence qu'il ait déclaré nécessaire de faire intervenir un nouveau décret pour permettre le paiement de frais de contrôle prévus explicitement par un texte de loi ou par un décret antérieur. Il faut aussi une forte dose de bonne volonté, — ou plus exactement de mauvaise volonté — pour donner ce sens à une loi qui a été faite, comme cela résulte de l'ensemble de ses prescriptions, dans le but d'éviter des cumuls d'emplois ou de rémunérations abusifs.

Quoi qu'il en soit, l'Etat toujours sous la forme d'un fonctionnaire du Ministère des Finances a enjoint un beau matin, aux Trésoriers Payeurs Généraux de ne plus payer les frais de contrôle aux ayant-droit. Et de ce fait, depuis 7 ou 8 ans, nous avons des camarades, des collaborateurs de tous grades, qui ont continué, bien entendu, à faire leur métier, à remplir les fonctions de contrôle dont ils étaient chargés, mais qui sont privés de la juste rémunération de leur travail cependant exécuté.

Je me hâte de dire que l'embargo du Ministère des Finances, dans sa brutalité, pouvait avoir lorsqu'il a été établi, une explication ou si l'on préfère une excuse. C'est que la question des cumuls abusifs était à ce moment à l'ordre du jour, et qu'il était permis de penser que cette question ferait l'objet d'un règlement par une loi ou un décret prochain. Le veto de paiement du Ministère des Finances pouvait alors être envisagé comme une mesure conservatoire prise en attendant une solution des questions litigieuses. Mais, depuis, est intervenu le Décret du 29 octobre 1936, qui a, lui, réglé la question des cumuls d'emplois et de rémunérations. Et ce décret n'a apporté aucun obstacle à la perception par les fonctionnaires, dans les limites d'un plafond dont il indique le mode de calcul, d'indemnités ou de frais de contrôles. Il n'y a donc plus de mesure conservatoire à prendre, et je ne puis imaginer quelles bonnes raisons peut se donner dans son for intérieur M. le Directeur de la Comptabilité Publique, pour maintenir en action une circulaire d'embargo.

A défaut de bonne raison, les Services des Finances en ont donné une mauvaise. Se fondant toujours sur la loi de 1919, et prenant pour prétexte une question de forme, ils ont demandé que de nouveaux décrets interviennent pour soi-disant régulariser le paiement de ces frais de contrôle.

Dans une conférence tenue dans votre Bureau même sous la présidence de l'un de vos prédécesseurs, M. le Ministre *Queuille*, les représentants du Ministère des Finances ont bien assuré que ce n'était là qu'une question de forme destinée à satisfaire des Payeurs pointilleux et promis que sur des propositions adressées par le Ministère des Travaux Publics la situation serait régularisée à bref délai. Hélas, des projets de décret préparés avec soin par M. le Directeur du Personnel, et adressés sur la foi de cet accord au Ministère des Finances, ont dormi dans les cartons ou on fait l'objet d'objections si ingénieuses qu'il était obligatoire de les assimiler à un refus.

Je vous ai soumis cette question il y a quelques mois, M. le Ministre, et vous avez bien voulu me promettre de faire une démarche à ce sujet auprès de votre collègue, M. le Ministre des Finances. J'ai eu la bonne fortune moi-même, quelque temps après, de pouvoir entretenir directement M. Paul Reynaud, et d'obtenir de lui la promesse qu'il examinerait la question et s'efforceraient de la résoudre aussi rapidement que possible. Le temps a passé, les frais de contrôle bloqués le sont toujours.

La morale de cette histoire, c'est d'abord que nous autres, simples fonctionnaires du Ministère des Travaux Publics, nous demeurons admiratifs devant l'étonnante puissance qui est dévolue dans notre république parlementaire à certains fonctionnaires du Ministère des Finances. C'est aussi, je le déclare, un coup rude porté à notre confiance dans l'honnêteté de l'Etat.

Cela n'empêchera pas, je tiens à le proclamer, que celui-ci demeurera « honnête homme » chaque fois qu'il s'exprimera par la bouche ou par la plume des Ingénieurs des Mines ou des Ponts et Chaussées.

M. le Ministre, voici notre première requête; nous vous demandons d'obtenir que soient payées à nos camarades les sommes qui leur sont dues pour un travail qu'ils ont fait en exécution des lois de leur pays.

Et maintenant, je passe à la deuxième revendication. Les Ingénieurs qui sont chargés de grands travaux ou ceux dont les services sont quelque peu déshérités par rapport à leurs camarades, peuvent bénéficier, sur décision du Ministre, d'indemnités, dites de grands travaux, dont le maximum est fixé par le décret du 20 juin 1929. à 15.000 francs, mais que l'application d'un décret-loi de 1935 encore maintenu, a ramené à 12.000 par l'effet d'un abattement de 20 %.

Cette indemnité, comme les traitements eux-mêmes, est frappée de la retenue pour la retraite. Elle doit donc être considérée comme une indemnité ayant le caractère de traitement, et d'une façon explicite la commission des cumuls lui a reconnu ce caractère. Elle aurait donc dû subir, en ce qui concerne les réductions édictées par les décrets-lois de 1934, qui ont été depuis progressivement supprimés, le sort même des traitements. C'est-à-dire qu'à l'heure qu'il est, l'abattement qui lui a été appliqué devrait être supprimé. Il n'en est rien.

De nombreuses démarches faites par vos prédécesseurs et aussi par MM. les Ministres de la Marine, de l'Air, des P. T. T. dont les Ingénieurs bénéficient d'une indemnité identique, n'ont encore donné, jusqu'à ce jour, aucun résultat.

Par une anomalie qui nous est fort désagréable, seule parmi tous les traitements et les indemnités à caractère de traitement, l'indemnité de grands travaux qui nous est applicable, est encore frappée de la retenue de 20 %. Toutefois, je crois savoir que vous avez à nouveau renouvelé vos démarches à ce sujet auprès de M. le Ministre des Finances, tout récemment, concurremment avec M. le Ministre de la Marine, et M. le Ministre de l'Air. Je forme le vœu que ces efforts conjugués soient cette fois couronnés de succès, et que nos camarades puissent bénéficier, dès l'année 1939, du maximum véritable prévu par les décrets régissant la matière, soit 15.000 francs.

Maïs, je tiens à vous dire, M. le Ministre, que ce chiffre de 15.000 frs., fixé comme maximum, est lui-même extrêmement insuffisant. Dès que les circonstances con-

duiront le gouvernement à consacrer des sommes nouvelles à l'amélioration des traitements principaux et accessoires de certains fonctionnaires, actuellement les moins bien traités, nous vous demanderons d'intervenir avec énergie pour que ce maximum soit relevé jusqu'à un chiffre plus équitable. Je vous rappellerai, en effet, que cette indemnité de grands travaux a dû être créée il y a déjà longtemps, et qu'avant la guerre son maximum était de 4.000 frs. Lors des relèvements et des ajustements de traitements qui ont eu lieu dans les années 1926 à 1928, les traitements des fonctionnaires de notre catégorie ont été revalorisés au minimum au coefficient 5. La logique eut été que l'indemnité de grands travaux qui a le caractère de complément de traitement, fut revalorisée au même taux et que le maximum fut, par suite, porté à 20.000 frs. Mais, les Commissions d'heureuse mémoire, que les gouvernements de l'époque avaient chargées de lui proposer de nouvelles échelles de traitements, auraient trouvé trop simple de procéder à des relèvements généraux dont l'importance eut simplement varié suivant les chiffres de traitements ou les catégories de fonctionnaires. Non, elles ont inventé le beau mot de *péréquation*, pour aboutir à un résultat tout différent, en introduisant dans la revalorisation des traitements qui eut été sans cela une simple opération arithmétique, un peu de fantaisie, je veux dire d'arbitraire. Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines n'ont pas été près du cœur de ces Commissions. Celles-ci les ont accusés de toucher des indemnités en dehors des traitements, et pour ce motif n'ont revalorisé leur traitement qu'au coefficient 5, moindre que celui appliqué à la plupart des autres catégories de fonctionnaires. Mais, en même temps, sous prétexte que les traitements avaient été relevés, elles n'ont voulu revaloriser l'indemnité de fonction elle-même qu'au-dessous du coefficient 4 !

Nous faisons confiance, M. le Ministre, au gouvernement de demain, qui, nous l'espérons, vous comptera toujours comme Ministre des Travaux Publics, pour redresser l'injustice qui nous a été faite sur ce point, et pour relever le maximum de l'indemnité de fonction, par l'application du même coefficient qu'aux traitements, dont elle est un simple accompagnement.

Vous parlerai-je maintenant d'une question qui intéresse beaucoup les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, non plus dans leurs intérêts matériels, mais dans leur amour-propre de techniciens, et de bons serviteurs de l'Etat ? Je veux dire les attributions du Service Hydraulique, pour lequel ils relèvent de votre collègue M. le Ministre de l'Agriculture.

Des discussions assez véhémentes ont eu lieu au cours de l'année 1937 entre les représentants des deux départements ministériels. Elles se sont notablement apaisées au cours de l'année qui vient de s'achever, sans toutefois que les questions en litige aient reçu une solution. Il faudra cependant parvenir à régler cette situation et donner aux attributions du Service Hydraulique une limite précise, conforme au bon sens qui exige que des travaux techniques soient assurés par les idoines et conformes aussi à l'intérêt du pays, qui exige la bonne utilisation des fonctionnaires et la recherche du meilleur rendement. Mes camarades vous font confiance, M. le Ministre, pour poursuivre avec votre collègue de l'Agriculture la discussion de cette question et pour obtenir le rétablissement de règles précises et judicieuses qui

confirment au Ministère des Travaux Publics, d'une part, au Service des Ponts et Chaussées en tant que Service Hydraulique, d'autre part, des attributions pour lesquelles son passé, sa compétence, ses traditions, les rendent les plus qualifiés, à l'exclusion, bien entendu, des fonctions de l'ordre agricole, auxquelles nous n'avons jamais prétendu.

Une œuvre importante vous échoit, M. le Ministre en matière de chemins de fer. Après l'organisation de la Société Nationale des Chemins de Fer elle-même, c'est la réorganisation du Service du Contrôleur. Peu de questions intéressent plus directement les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, puisqu'ils sont appelés à fournir en totalité les cadres de ce corps. Je dois, à ce sujet, vous présenter une de nos revendications dans laquelle je vous demande de ne voir que ce qu'elle contient, c'est-à-dire le désir d'une collaboration avantageuse pour tous de notre Association avec vos services centraux. Je vous demande, au nom de mes camarades, que les mesures de réorganisation étudiées par vos Services, soient communiquées avant d'être adoptées, aux organisations professionnelles, pour que celles-ci puissent vous faire part le cas échéant, de leurs observations.

En dehors même du contrôle des Chemins de Fer, il convient de ne pas oublier que des liens étroits existent et ont toujours existé entre le Chemin de Fer et les Services des Ponts et Chaussées et des Mines. Ce n'est pas seulement parce que les fonctions de direction des anciennes Compagnies ont toujours été exercées, à part de rares exceptions, par des Ingénieurs provenant de nos deux corps. C'est parce que les Ponts et Chaussées ont véritablement construit les Chemins de Fer. Et ceci n'est pas une image.

Permettez-moi de rappeler que dans trois des anciens réseaux de chemins de fer sur six, les lignes nouvelles étaient étudiées et entièrement construites par les Services Ordinaires des Ponts et Chaussées des Départements qu'elles traversaient. Aussi, les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines ont toujours bénéficié sur les réseaux des chemins de fer de facilités de circulation assez étendues. A l'heure où les contacts sont devenus bien plus étroits encore du fait de la coordination, entre les Services des Ponts et Chaussées et les Chemins de Fer qui constituent encore et de beaucoup le plus important de nos moyens de transport, il serait peu légitime de faire disparaître ces facilités.

Je sais bien, M. le Ministre, que vous nous avez dit l'autre soir, à l'Hôtel Continental, que vous aviez eu plus de mal à remettre de l'ordre dans la réglementation des permis, qu'à infliger aux chemins de fer de sévères restrictions de travaux. Je le crois volontiers et vous avez fait œuvre utile en ramenant à de justes proportions des distributions de permis qui dans bien des cas résultaient de la fantaisie ou du bon plaisir. Mais, il ne faut pas tomber d'un défaut dans un autre et vouloir guérir un désordre par une injustice.

La seule rémunération qu'aient reçue dans le passé les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines autres que ceux chargés exclusivement d'un Service de Contrôle, pour leur action dans le domaine des transports, la seule à laquelle ils continuent de prétendre aujourd'hui, est précisément l'octroi de certaines facilités. Il s'agit là d'une juste demande, et nous vous faisons confiance, M. le Ministre, pour maintenir aux Ingénieurs des Ponts et

Chaussées et des Mines des facilités raisonnables.

J'en ai fini avec l'énumération de nos doléances et de nos désirs et je m'excuse d'avoir été si long sur ces sujets qui donnent nécessairement à celui qui les expose une allure de grincheux et de frondeur. Je voudrais avant de me rasseoir, m'échapper un instant du cadre de nos revendications professionnelles, pour dire quelques mots, toujours au nom de mes camarades, mais cette fois en tant que citoyens français, sur cette grave question, à l'ordre du jour actuellement, qui s'appelle la réforme administrative.

Je crains que l'Administration française ne soit plus, comme au temps de M. Thiers, un objet d'admiration pour l'Europe. C'est qu'il lui est arrivé une fâcheuse aventure qui guette les institutions humaines comme les hommes : elle a vieilli. Ses rouages se sont engourdis, ses mouvements sont devenus lourds et lents, son rendement a baissé.

Est-ce parce que les fonctionnaires sont moins intelligents ou moins dévoués ? Je ne crois pas qu'on puisse le prétendre. Mais c'est parce qu'ils sont moins bien utilisés.

Par l'usure du temps et aussi par le développement des attributions de l'Etat, des Services se sont transformés, des organismes nouveaux ont été créés, parfois sans liens suffisants avec les anciens. Les idées simples et précises qui, sous la Révolution et l'Empire, avaient guidé les reconstruteurs de la France administrative, se sont estompées; leur œuvre s'est couverte de bourgeons, parfois même de verrues.

Le gouvernement vient d'affirmer sa volonté de porter remède à ce vieillissement et, a-t-on dit, d'abattre à la hache ces excroissances et ces bourgeons parasites. Tâche ardue ! et pour laquelle nous nous permettrons de lui donner respectueusement un avis. S'il veut aboutir, qu'il revienne aux idées simples et aux solutions faciles, qu'il charge les professeurs d'enseigner, les Ingénieurs de construire des routes, des ponts, des lignes électriques, qu'il demande aux agriculteurs de faire venir de riches récoltes. En un mot qu'il demande à chacun de faire son métier, tout son métier, mais rien que son métier.

A cette condition seule, nous pourrions retrouver une maison en ordre, redevenir une nation prospère et forte, une France libre et respectée de tous, telle que la souhaitent tous les bons Français et parmi eux les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, ses passionnés serviteurs.

## Discours de M. A. de Monzie

Ministre des Travaux Publics

Vous n'attendez pas de moi ce soir un de ces discours pompeux que votre Président qualifie avec une pointe d'ironie parlementaire de « discours officiel ».

Si j'ai bien compris, votre réunion de ce soir fait suite à la réunion organisée il y a quelques jours autour d'une table du Continental par ce Syndicat des Entrepreneurs que préside avec tant d'autorité notre ami Borie, et ce rappel m'inspire quelques considérations.

D'abord, j'ai observé avec quelle faveur tout à l'heure le nom d'André Borie était accueilli dans votre réunion; pour un peu, ce nom aurait recueilli autant de justes applaudissements que celui de M. Riboulet. Ceci est ma

première observation et je me réjouis de cette parfaite entente.

Voici maintenant ma deuxième observation. Votre Président m'a dit tout à l'heure, rappelant des propos qui ne datent pas d'une semaine, que j'avais adressé au Corps des Ponts des compliments officiels et cela, dans ce qu'il appelait « l'euphorie d'après-dîner ».

Mon cher Président et ami, je n'ai pas beaucoup d'euphorie après dîner; le grand nombre de Banquets auxquels ma fonction me condamne à assister ou présider m'interdirait un pareil excès et au surplus je n'éprouve pas à l'égard du Corps que vous représentez de sentiment assez figés et obligatoires. J'ai cette coquetterie de rester pareil à moi-même et de n'exprimer que des sentiments que je ressens. L'autre jour, parlant devant cette assemblée d'entrepreneurs, en présence d'un certain nombre d'ingénieurs, je disais le double sentiment que j'ai éprouvé en août dernier, lorsque je suis revenu dans cette vieille Maison du Boulevard Saint-Germain : premier sentiment de regret pour les hommes que j'avais connus et qui n'étaient point là, et un deuxième sentiment, la conviction que leurs successeurs continuaient une tradition et qu'au sortir de cette nouvelle épreuve ministérielle, je pourrai emporter ces amitiés qui m'aident dans mes fonctions officielles.

Et voilà pourquoi je ne peux admettre que mes compliments aient eu un caractère officiel.

Je crois que l'Administration des Travaux Publics a un caractère très particulier. Il y a là un honneur individuel qui prend son soutien, son réconfort dans un honneur collectif et je me plais à vous rencontrer ce soir, peut-être pas aussi nombreux que je l'eusse souhaité, car dans ma pensée, je devais faire ici la connaissance d'un certain nombre de chefs de services; enfin, en la forme actuelle, je me réjouis de trouver ici ce parfait rassemblement d'hommes qui se sont attachés — ou, pour un temps, détachés, comme l'ingénieur ordinaire *Le Besnerais*, — à l'accomplissement de grandes missions au service de l'intérêt public.

Votre Président a eu la bonne grâce de me communiquer son questionnaire. Je veux donc y répondre très simplement.

D'abord, il s'agit de mesures dont je n'ai point la responsabilité; je la prends quand même puisque je suis dans une suite, parce que je considère que la dignité de la fonction exige la parfaite solidarité entre tous ceux qui accomplissent la même tâche dans la même maison.

Frais de contrôle bloqués : je n'ai rien à répondre à votre argumentation. Il est exact que la question posée attend depuis 7 ans une réponse. Il est non moins exact qu'une promesse n'a pas eu de lendemain et que ce veto persiste, ayant pour résultat de ne pas payer ce qui est dû.

Les fonctionnaires de l'Administration des Finances, que je connais aussi, qui n'ont point le même caractère, qui ne sont pas groupés de la même manière, ont l'habitude de s'ingénier à différer l'application d'un certain nombre de lois dont les conséquences leur paraissent sujettes à réflexion. Et je fais là une petite étude psychologique sous le contrôle de M. le Président *Riboulet*.

J'estime pour ma part que le veto doit être levé, mais je suis obligé de reconnaître qu'il y a lieu de modifier les textes qui établissent certains frais de contrôle, et je dis cela, non pas simplement avec l'expérience d'un Mi-

nistre des Travaux Publics qui reprend chargé après 12 ans d'intervalle, mais avec le sentiment d'être Président d'assemblée départementale qui a quelque vingt ans d'exercice continu de sa présidence et contrôle, dans une certaine mesure, par suite de la multiplicité des Préfets qui ont administré son pauvre petit département du Lot, les rapports de l'Administration et, en particulier, celle des Ponts et Chaussées, avec les usagers.

Ceci dit, j'ai pris position sur ce problème et j'ai fait tenir à mon Collègue des Finances des précisions sur l'attitude que j'entends observer à cet égard.

Le passé doit être réglé et le statut de l'avenir doit être fixé. (applaudissements)

Je n'ai pas le même genre d'observation à formuler en ce qui concerne le deuxième chef de revendications exposé tout à l'heure par le Président M. *Malet*.

Vous demandez la suppression du prélèvement de 20 % et le relèvement du maximum.

Il est certain que le plafond de 12.000 fr. est manifestement insuffisant, s'agissant d'indemnités soumises à la retenue pour les pensions c'est-à-dire qui ont, en quelque sorte, le caractère d'un supplément de traitement.

Les Services du Ministère des Travaux Publics ont été amenés à étudier votre demande de relèvement et ont estimé en toute justice que ce relèvement devait aboutir à un taux d'environ 25.000 fr.

Dans les circonstances actuelles, il paraît impossible de réclamer un pareil relèvement, mais, par une lettre du 19 janvier, j'ai appuyé votre revendication à laquelle rien de sérieux ne peut être opposé.

Je suis d'accord, Messieurs, et sous le bénéfice de la même expérience départementale, pour en finir avec ces conflits multiples qui se sont élevés entre le Génie rural et l'Administration des Ponts et Chaussées, vous avez mis beaucoup de discrétion à exposer ces conflits; je pourrais les assortir de nombreuses anecdotes, et je vous remercie, sur ce point, d'avoir appelé mon attention, parce qu'on finit par s'habituer à certaines difficultés.

Il y a là une opération à faire, nous la ferons à deux avec le Ministère de l'Agriculture : voilà ma réponse. (applaudissements)

L'organisation du Contrôle des Chemins de fer, vous savez quelle a été notre position, la position prise par mes collaborateurs et moi-même bien avant le 12 novembre; cette attitude n'est nullement commandée par la politique de M. Paul *Reynaud* et qui porte ce nom comme elle pourrait être qualifiée de politique de nécessité.

J'ai estimé pour ma part qu'il y avait lieu de restreindre le contrôle des chemins de fer exercé par les Services Centraux du Ministère des Travaux Publics; il ne pouvait pas y avoir double emploi entre le Contrôle de la S. N. C. F., représentation à peine camouflée de l'Etat, et le Contrôle ancien s'exerçant dans les Services des Travaux Publics. Nous avons donc procédé à une réduction spontanée de nos effectifs et de nos dépenses de contrôle. Je dois à la vérité, souligner le peu de gratitude que les Services des Finances ont témoigné à cette manifestation spontanée de notre esprit d'économie et de restrictions (applaudissements).

Il n'en demeure pas moins qu'un certain contrôle devra être exercé et que la tâche des Ingénieurs en chef ne disparaîtra point du fait des simplifications générales auxquelles nous tendons.

Vous avez posé avec beaucoup de distinction de langage un problème individuel dont je suis fort incommodé : dans les circonstances actuelles, j'éprouve un certain embarras à considérer que pour un certain nombre de Français, les difficultés de la situation ont moins d'importance que les facilités de circulation.

Je voudrais vous assurer que, dans ma pensée, les restrictions auxquelles j'ai été condamné, que j'ai dû édicter ne sont point décidées, n'ont point été préparées dans un esprit de méfiance à l'égard des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines.

Tout à l'heure, vous avez rappelé, en l'interprétant, le mot de Gœthe : « Je préfère l'ordre à la justice ». Je voudrais concilier autant que faire se peut l'ordre avec la justice.

Et enfin, un mot de vos conclusions qui, en effet, résumant toute la difficulté des temps présents, posent le problème de notre politique intérieure : faire son métier, rien que son métier, mais tout son métier : c'est ce à quoi je m'efforce. Il y a certes dans la répartition des devoirs présents un complexe qui fait qu'à chaque instant, nous sommes obligés de déborder le cadre classique de nos attributions. Je m'efforce de bien entendre en ce sens le discours de votre Président qui ne contient aucune sollicitation directe à l'égard du Ministre des Travaux Publics, mais qui contient un certain nombre d'invitations à prendre contact avec ses collègues des Finances et de l'Agriculture en particulier, pour obtenir que satisfaction soit donnée à vos justes revendications.

J'ai donc, dans la mesure où je pouvais vous fournir des précisions, répondu à cette attente, et je voudrais marquer tout de même en quelques mots ce que représente la désignation comme Président de votre association professionnelle, de mon ancien collègue resté mon ami, M. Malet.

Il y a là, mon cher Malet, un certain hommage rendu à la politique. Dans la plupart des associations professionnelles, il y a une espèce de trahison dans le fait de devenir un élu, et je considère que votre désignation marque, de la part de vos collègues, une certaine confiance, une certaine sympathie pour les élus.

Par des arguments tout faits, on a essayé d'enseigner à ce pays qu'il fallait estimer ou mésestimer l'homme politique in genere.

Je pense, pour ma part, que nous sommes tous différents les uns des autres et qu'une seule chose peut nous permettre de nous ressembler : c'est le sentiment exact de notre devoir, la fierté dans l'accomplissement de notre mission, et peut-être le sentiment de justice qui nous anime vis-à-vis de ceux qui se qualifient de dévoués serviteurs du pays, et sur ce point, je ne peux qu'arrêter ma harangue : bons serviteurs dans la continuité d'une tradition dont je demande la permission d'être le témoin et le porte-voix, mon seul mérite est de vous avoir connus par deux fois et de pouvoir porter ainsi un témoignage qui prend dans la durée une valeur, une consécration (applaudissements prolongés).



## ACTIVITÉ DES GROUPES

### GROUPE DE BORDEAUX

Le Groupe de Bordeaux s'est réuni, le 18 juillet 1938, au Port Autonome de Bordeaux.

*Étaient présents* : MM. Aubriot, Bernadet, Blanchet, Chary, Cottard, Estival, Fischer, Grange, Issarte, Piteau, Roques, Vieilliard.

Le Camarade Chary souhaite la bienvenue aux Camarades Estival et Roques, puis il met le Groupe au courant des délibérations du Comité du P. C. M. sur les diverses affaires en instance.

Le Camarade Roques présente une motion tendant à la revalorisation des retraites. Il est décidé que cette question pourra faire l'objet d'un vœu au moment où la revalorisation des traitements sera elle-même en bonne voie.

Un déjeuner amical termine la réunion.

\*  
\*\*

Le Groupe de Bordeaux s'est réuni le 21 novembre 1938 au Port Autonome de Bordeaux à 14 h. 30.

*Étaient présents* : MM. Aubriot, Ballan, Berteloot, Blanchet, Chary, Cottard, Curet, Fischer, Grange, Guizeric, Issarte, Joigneau, Laffore, Lesbre, Mathieu, Parmentier, Piteau.

Le Camarade Chary rend compte qu'il n'a assisté à aucune réunion du Comité depuis la dernière réunion du Groupe, la seule réunion du Comité ayant été tenue pendant la session du Conseil Général des Landes. Pour une raison identique, le Camarade Curet n'a également pas pu quitter Agen à cette date.

L'ordre du jour appelle l'élection du délégué régional pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1939 au 31 décembre 1941.

Plusieurs Camarades proposent le nom du Camarade Soleil; celui-ci, consulté par téléphone, veut bien se rendre à l'insistance qui accompagne cette proposition; la candidature de Soleil étant ainsi acquise, le vote a lieu par acclamation et l'élection de Soleil est acquise à l'unanimité.

En ce qui concerne l'élection des 4 délégués généraux dont le mandat expire également le 31 décembre prochain, un grand nombre de Camarades proposent de demander au Camarade Baste l'autorisation de présenter sa candidature; l'unanimité s'étant ralliée à cette proposition, il en est ainsi décidé.



# LISTE DES INGÉNIEURS

## des Ponts et Chaussées et des Mines

### Liste des Souscripteurs perpétuels décédés

MM. BIETTE, BOUFFET, BROSSELIN, DELPIT, DE FAGES DE LA-TOUR, JOZON, KLEINE, LAUNAY, MESNAGER, MICHAUD, PICAROUGNE, RABUT (Charles), ROUVILLE, SALES (Alfred), SCOTTO DI VETTIMO, VIDAL, WATIER, inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées.

BADINET, BAILLY, BOURGOUGNON, CABOCHE, DELMAS, FOURNIER (Henri), GOURY DU ROSLAN, HECKER, HIRONNAIT, LAROCHE, LEFÈVRE (François), LEROUX (Joseph), LUTTON (Gustave), MEUNIER, NICOLAS (Edouard), PETSCH, QUELLENEC, SALMON, ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées.

CHANOT, CORDIER, DESALEUX, JOURDE, MASCART, SALLÉ, TRUFFOT, WIDMER, ingénieurs des Ponts et Chaussées.

LALLEMAND, LOIRET, MAISON, inspecteurs généraux des Mines.

BELLOM, MORETTE, ROLLAND, SCHLUMBERGER, DE SOUBEYRAN, ingénieurs en chef des Mines.

MAITRE, ingénieur des Mines.

### Liste générale des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

#### *Légende.*

B. B. .... Membre bienfaiteur.  
S. P. .... Sociétaire perpétuel.  
S. .... Sociétaire annuel.

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler à M. HOUBIN, 2, rue Redon, à Paris (17<sup>e</sup>), les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après, ainsi que les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle, etc.).

Pour les Ingénieurs non en activité de service, la liste renferme l'indication de la situation sociale actuelle, lorsqu'il a été possible de la connaître. Nous demandons également de vouloir bien adresser à M. HOUBIN toutes rectifications ou tous changements à ce sujet.

#### 1<sup>o</sup> FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

##### I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

S. ARON (Alexandre), 16, rue Greuze, Paris (16<sup>e</sup>).

BATICLE (Louis), 1, rue Newton, Paris (16<sup>e</sup>).  
S. BECQUEREL (Jean), 57, rue Cuvier, Paris (5<sup>e</sup>).  
S. P. BOULLOCHE (Jacques), 28, Avenue d'Eylau, Paris (16<sup>e</sup>).  
S. BOUTET (Daniel), 9, Avenue Emile Accolas, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. P. BROQUAIRE (Raymond), 7, rue Pierre Nicole, Paris (5<sup>e</sup>).  
S. P. BUFQUIN (Léonce), 70, Boulevard de la Reine, Versailles (S.-et-O.).  
S. P. BUISSON (René), 2, rue Wilhem, Paris (16<sup>e</sup>).  
S. CRESCENT (Charles), 217, Fg. St-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).  
S. CLAUDON (René), 15, rue Duguay-Trouin, Paris (6<sup>e</sup>).  
S. DELEMER (Léon), 54, avenue de Saxe, Paris (15<sup>e</sup>).  
S. P. FAVIERE (Paul), 3, rue de Luynes, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. FABRE (Robert), 1, rue Caumartin, Paris (9<sup>e</sup>).  
S. FRONTARD (Jean), 29, rue de Sèvres, Paris (6<sup>e</sup>).  
S. P. GÉNISSIEU (Etienne), 27, rue de Fleurus, Paris (6<sup>e</sup>).  
S. P. GERDÈS (Pierre), 10, rue de la Source, Paris (16<sup>e</sup>).  
S. GIRARD (Edmond), 24, rue François 1<sup>er</sup>, Paris (8<sup>e</sup>).  
S. GRIMPRET, 244, Bd. St-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. P. HOUPEURT, 74, rue de Rennes, Paris (6<sup>e</sup>).  
S. P. JEANNIN (Emile), 24, rue des Réservoirs, Versailles.  
S. LEMOINE (Charles), 2, rue de Buenos-Aires, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. LIPMANN (Lucien), 9, rue Gastave-Flaubert, Paris (17<sup>e</sup>).  
S. MAITRE-DEVALON (Charles), Boulevard Maréchal Foch, Alger.  
S. P. MONTIGNY (Georges), 59, Avenue de la Bourdonnais, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. MOREAU (Henri), 4, avenue de Breteuil, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. NOEL (Henry), 4, rue Glynemer, Paris (6<sup>e</sup>).  
S. P. NORMANDIN, 1, avenue de la Victoire, Rabat (Maroc).  
S. NOTTE (Marcel), 45, avenue de la Motte-Piquet, Paris (15<sup>e</sup>).  
S. PARMENTIER (Jean), 84, rue Bonaparte, Paris (6<sup>e</sup>).  
S. ROCHERAY, 78, rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. P. ROUVILLE (Gervais de), 106, Bd. de Courcelles, Paris (17<sup>e</sup>).  
S. SCHWARTZ (Maurice), 12 bis, rue des Fossés, Melun (S.-et-M.).  
S. SCHWOB (Raymond), 77, avenue Paul-Doumer, Paris (16<sup>e</sup>).  
S. P. SENTENAC, 34, rue Copernic, Paris (16<sup>e</sup>).  
S. SIMON (Pierre), 9, place Vauban, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. SUQUET (Louis), 28, rue des Sts-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. TARTRAT, 66, Boulevard Raspail, Paris (6<sup>e</sup>).  
S. THÉVENOT (Henri), Arsenal, Brest (Finistère).  
TROTÉ, 78, rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).  
S. P. VASSEUR, 42, rue de la Pompe, Paris (16<sup>e</sup>).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- ANTOINE (Camille), 9, Place de la République, Oran (Algérie).
- S. P. AUBERT Jean, 28, boulevard Raspail, Paris (7°).
- S. AUSSEL (Hippolyte), 5, place de la République, Valence (Drôme).
- S. BAGHET (Noël), 24, rue des Réservoirs, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. BALLAN (Charles), 132, rue Mazarine, Bordeaux (Gironde).
- S. P. BARRILLON, 6, rue Legendre, Rouen (Seine-Inf.).
- S. P. BARS (Yves), 6, rue de Liège, Casablanca (Maroc).
- S. BASTE (André), Angoulême (Charente).
- S. P. BEAU (Christian), Villa Marie-Louise, 31, avenue de Louvois, Chaville (Seine-et-Oise).
- S. BEAU (François), 35, rue des Domeliers, Compiègne (Oise).
- S. P. BEAUCHAMP (Robert de), 14, rue Lesdos, Cherbourg (Manche).
- S. BEDAUX (Gaston), 31, rue de Rouen, Beauvais (Oise).
- S. BESSE (Robert), 26, avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. BLANCHARD (Camille), 17, Bd. de Verdun, Poitiers (Vienne).
- S. P. BLANCHET (René), 18, rue Taylor, Pau (Basses-Pyrénées).
- S. P. BLOSSET (Marcel), 17, rue Bobierre de Vallière, Bourg-la-Reine (Seine).
- S. BOLLARD (André), 12, rue d'Etigny, Auch (Gers).
- S. P. BONNISSEAU (H.), 2 bis, rue de l'Ancienne Comédie, Poitiers (Vienne).
- S. BOUCHER (Albert), 25, rue du Laos, Paris (15°).
- S. BOULY (Georges), 1 bis, rue Buenos-Ayres, Paris (7°).
- S. P. BOURGOIN (Jean), La Floride, St-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine).
- S. BOUTET (Marcel), 39, rue du 13 octobre 1918, Laon (Aisne).
- S. BRESSOT (Paul), 5, rue de Luynes, Paris (7°).
- S. BRIANCOURT, 13, avenue de Metz, Châlons-sur-Marne (Marne).
- S. BUREAU (Louis), 31, boulevard St-Saëns, Alger.
- S. BRUN (Charles de), rue du Commerce, Vannes (Morbihan).
- S. BUOVOLO (Marcel), Tunis.
- S. BURÉ (Léon), 2, avenue Victor-Hugo, Rodez (Aveyron).
- S. BUREAU (Louis), 31, boulevard St-Saëns, Alger.
- S. CANEL (Gaston), 11, rue Jacquinot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. P. CAVENEL, rue Théodore-le-Hars, Quimper (Finistère).
- S. CAZES (Pierre), 105, boulevard Barbès, Carcassonne (Aude).
- S. CESTRE (Louis), 13, rue Littré, Bourges (Cher).
- S. P. CHARY (Paul), 25, rue St-Jean d'Août, Mont-de-Marsan (Landes).
- S. CHAUVE, 2, rue Guiglia, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. CHAVAGNAC (Robert), 14, rue Vigerrère, Moulins (Allier).
- COLLIN (Albert), 2, rue de la Poissonnerie, Nevers.
- S. CONDEMINÉ (Henri), 2, rue Arsène-Meunier, Evreux (Eure).
- S. COR (Jean), 152, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
- S. COURSIN (Léon), 34, rue Malfilatre, Caen (Calvados).
- S. COYNE, 99, boulevard Raspail, Paris (6°).
- S. CREANGE (Maurice), 3, rue du Regard, Paris (6°).
- S. CRÉPIN, 14, rue Saint-Charles, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. CURET (Henri), 24, boulevard Carnot, Agen (Lot-et-Garonne).
- S. DANTIN (Jean), 23, rue de la Paix, Bois-Colombes (Seine).
- S. D'ARGENTON, 2, rue de La Planche, Paris (7°).
- S. DELATRE (Pierre), 9, quai de Retz, Lyon (Rhône).
- S. DEMARTINI (Paul), Hôtel des Travaux Publics, rue Duvivier, Constantine.
- S. P. DENIS (Jacques), 11, rue La Fayette, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. P. DESABIE (Jacques), 3, rue Benjamin-Godard, Paris (16°).
- S. DESPUJOLS (Marcel), 47, Bd. François 1<sup>er</sup>, Le Havre (Seine-Inférieure).
- S. DESVIGNES (Louis), 13, rue Chanzy, Le Mans (Sarthe).
- S. DEYMIÉ (Philippe), 20, boulevard Général Exelmans, Le Chesnay (Seine-et-Oise).
- S. DIVISIA, 95, boulevard Jourdan, Paris (14°).
- S. DIGUE (Alphonse), 18, boulevard Victor-Hugo, Bourg (Ain).
- S. DONDIN (Edmond), 3, rue de l'Oberhof, Colmar (Haut-Rhin).
- S. DORGES (Edouard), 9, quai Créqui, Grenoble (Isère).
- S. DUFFAUT (Joseph), 80, avenue Baudin, Limoges (Haute-Vienne).
- S. DUFRIER (Georges), 18, quai de Béthune, Paris (4°).
- S. DUMAS (Paul), 7, rue des Salins, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. DUPONT (André), Villa des Tilleuls, Boulevard Clémenceau, Chaldecoste-Mende (Lozère).
- S. DURIEZ (Marius), 58, boulevard Lefebvre, Paris (15°).
- S. DURRINGER, 66, rue Commandant Huguy, Chaumont (Haute-Marne).
- S. DUTARET, 153, Bd. de la Liberté, Lille (Nord).
- S. EGUILLOIN (Georges), 107, rue de Sèvres, Paris (6°).
- S. ELOY (Gaston), Tunis.
- S. ETIENNE (Marcel), Terre plein de l'Ecluse Guillain, Dunkerque (Nord).
- S. P. FAVIER (Albert), 4, rue St-Charles, Avignon (Vaucluse).
- S. FERRIER (Raoul), 2, rue de Franqueville, Paris (16°).
- S. FISCHER (Eugène), 214, boulevard Wilson, Bordeaux (Gironde).
- S. FISCHER (Jacques), 21 boulevard Barbès, Paris (18°).
- S. FLEURY (Raymond), 6, rue Dagobert, Saint-Lô (Manche).
- S. DE FOLIN, 2, rue Ernest-Godard, Bordeaux (Gironde).
- S. FONLLADOSA (Fernand), 24, boulevard Blaise-Desmets, Montauban (Tarn-et-Garonne).
- S. P. FONTAINE (Maurice), 5, rue Bonaparte, Paris (6°).
- S. P. GASPARD (Bernard), 10, avenue Vion Whitcomb, Paris (16°).
- S. GASSIER (Maurice), 20, rue des Bambous, Hanói (Tonkin).

- S. CAZET (Eugène), 2, avenue du Général Mangin, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. P. GENET, 4, rue de Bruxelles, Lille (Nord).
- S. GEX (Raymond), Clos Savoiroux, Chambéry (Savoie).
- S. GIBERT (René), 2, place de l'Edit de Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. GIGUET (Raymond), 58, rue de l'Hôtel de Ville, Paris (4<sup>e</sup>).
- S. GILTAY (Raoul), 21, rue Pasteur, Arras (Pas-de-Calais).
- S. GIRAN (Albert), Directeur du Dakar-Niger, à Thiès (Sénégal).
- S. P. GIRARD (Georges), Villa « la Colombière », rue Deutsch de la Meurthe, Bône (Algérie).
- S. GIRARDOT, 112, faubourg d'Angoulême, Limoges (Haute-Vienne).
- S. GODOR (Hippolyte), 19, rue Gambetta, Belfort.
- S. GOSSELIN (Marcel), 18, rue Lamy, Tunis.
- S. GOURRET (Léon), Traverse Prat, Pointe Rouge, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. GRAFF (René), 19, rue d'Ypres, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. P. GRELOT, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. GUENOT (André), 4, rue du Curé Marion, Lons-le-Saunier (Jura).
- S. P. GULLOT (Jean), 2, rue Vallence, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. HAEGELEN, 17, boulevard Ed. Rey, Grenoble (Isère).
- S. HAGUENEAU (Daniel), 100, avenue Paul-Doumer, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. P. HÉBERT (François), 6, rue Chanoinesse, Paris (4<sup>e</sup>).
- S. HÉLARY (Eugène), 16, Bd. Lamartine, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
- S. HENNEQUIN, 77, Bd. Gergovia, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. P. HERREMAN (Pierre), 97, boulevard Soult, Albi (Tarn).
- S. HUBIE (Jacques), 35, rue Hermel, Paris (18<sup>e</sup>).
- S. HUPNER (Henri), 6, rue Carnot, Charleville (Ardenes).
- S. P. ISSARTE (Henri), 2, avenue Eugène-Godin, Melun (S.-et-M.).
- S. P. JACQUET (Claude), avenue de Vals, Le Puy (Haute-Loire).
- S. JACQUINOT (Pierre), 41, rue de Levis, Paris (17<sup>e</sup>).
- S. P. JAMBERT (Lucien), 3, Place du Champ-de-Mars, Toulon (Var).
- S. P. JOUVENEUX (André), 7, rue Gambetta, Epinal (Vosges).
- S. JULIEN (Paul), 18, Square de l'Alboni, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. P. KIRCHNER (Marcel), Villa Marthe, Domaine du Petit Piol, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. KIRCHNER (Robert), 124, Chemin de Choulans, Lyon (Rhône).
- S. P. KOCH (Pierre), 4, rue Eugène-Manuel, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. LABAËYE (Fernand), 10, rue de l'Esplanade, Metz (Moselle).
- S. LADEFROUX (André), 16, rue Mage, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. LAMORRE (François), 21, rue Colbert, Nîmes (Gard).
- S. LANG, 11 bis, rue St-Dominique, Paris (7<sup>e</sup>), et 49, Cours Pierre Puget, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. LEHANNÉUR (Louis), rue Maréchal Ornano, Ajaccio (Corse).
- S. P. LEMAI (Louis), 4, rue Amadys-Jamain, Troyes (Aube).
- S. P. LEROUX (Marcel), 6, avenue Alsace-Lorraine, Chartres (Eure-et-Loir).
- S. LEVI (Robert), 21, rue d'Amsterdam, Paris (8<sup>e</sup>).
- S. LEVY (Pierre-Maurice), 73, rue de l'Assomption, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. LIOTARD (Joseph), Villa « Les Abeilles », rue du Lycée, Digne (Basses-Alpes).
- S. P. MABILLEAU, 30, rue de Paris, Laval (Mayenne).
- S. MAHÉ (Jean), Inspecteur général des travaux Publics de l'A. O. F., Dakar (Sénégal).
- S. MALET (Henri), 1, rue du Peintre Lebrun, Versailles (S.-et-O.).
- S. MALET (Raymond), 7, rue de la Préfecture, Cahors (Lot).
- S. P. MARDON (Marcel), 56, rue Michel-Ange, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. MARLIN (Jules), 15, avenue de la Gare, Tulle (Corrèze).
- S. MARTIN (Louis-Joseph-Jean), 15, avenue Colonel Bonnet, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. MARTINET (Guy), 48, boulevard St-Sacns, Alger.
- S. MASSELIN (Henri), 7, rue Richer de Belleval, Montpellier (Hérault).
- S. MÉCHIN (André), 1, rue Peré, Tarbes (Hautes-Pyr.).
- S. P. MESNAGER (René), Villa Bisontine, 10, Besançon (Doubs).
- S. MITAULT (Robert), 52, rue St-Blaise, Alençon (Orne).
- S. P. MONSERAN, 2, rue Carnot, Oran (Algérie).
- S. MOREL (Etienne), avenue du Vanel, Privas (Ardèche).
- S. MUFFANG (André), 43 bis, rue de la République, Amiens (Somme).
- S. NAUD, 7, chemin des Tilleuls, Mont-St-Aignan (Seine-Inférieure).
- S. NICOLAS (Marcel), 40, rue du Mont Thabor, Paris (1<sup>er</sup>).
- S. OUTREY, 31, rue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. P. PARTRIDGE (Jean), 62, rue de Maubeuge, Paris (9<sup>e</sup>).
- S. PÉLISSONNIER (Marcel), 14, boulevard Voltaire, Dijon (Côte-d'Or).
- S. PETIT (René), 1, rue La Fayette, Périgueux (Dordogne).
- S. PEYRE (Henri), 7, route de Courtille, Guéret (Creuse).
- S. P. PICARD (François), 35, avenue de la Victoire, Rabat (Maroc).
- S. PIÉTRI (Albert), 6, rue Soufflot, Auxerre (Yonne).
- S. PIRAUD (René), 29, rue Raynouard, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. P. PORCHEZ (Armand), 21, rue d'Amsterdam, Paris (8<sup>e</sup>).
- S. P. POUPET (Emile), Villa Peltzer, rue n° 11, Parc Hydra Birmandreïs, Alger.
- S. POUSSSET (Paul), 39, avenue de Paris, Niort (Deux-Sèvres).
- S. P. POUYAT (René), 37, avenue du 4 septembre, Aurillac (Cantal).
- S. POYET (Pierre), 16, rue de la Colombine, Vesoul (Haute-Saône).
- S. QUESNEL, 2, rue du 4 septembre, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- S. P. RABUT (Emile), 12, rue de Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine).

- S. RAPILLY (Georges), 5, place Ste-Hélène, Château-foux (Indre).
- S. RÈME (Edmond), 16, rue de la Liberté, Alger.
- S. RENAUD (Albert), rue Jeanne-d'Arc, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- S. P. RENAUD (Bernard), 44, Bd. du Roi-René, Angers (Maine-et-Loire).
- S. RENAUD (Pierre), 232, rue Michelet, Alger.
- S. P. ROBERT (Louis), 120, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. P. ROSSIGNOL DE FARGUES (Jean), 56, rue de Bourgogne, Paris (7°).
- S. ROUELLE (Gérard), 89, avenue Jean-Jaurès, Clamart (Seine).
- S. P. ROY (René), 7, rue de la Cité Universitaire, Paris (14°).
- S. RUMPLER (André), 7, rue Louis Besquel, Vincennes (Seine).
- S. SOLEIL (Georges), 34, rue Réaumur, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- SOULASSOL, 17, rue du Hazard, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. STAHL (Léon), 7, rue Alexandre-Cabanel, Paris (15°).
- S. SURLEAU (Frédéric), 1, avenue Sylvestre de Sacy, Paris (7°).
- S. TARNIER, 78, rue du Foix, Blois (Loir-et-Cher).
- S. TESTANIER (Jules), 4, avenue d'Alsace-Lorraine, Foix (Ariège).
- S. THIÉRY (Maurice), 8, rue du Maréchal-Gérard, Nancy, (Meurthe-et-Moselle).
- S. P. THIOILLIÈRE, rue Pierre Corneille, Pavillon H de la Préfecture, Lyon, et 62, avenue de Saxe, Lyon (Rhône).
- S. THIRION (Edouard), 6, rue de la Bourie Rouge, Orléans (Loiret).
- S. P. TOUBIN, 24, avenue Bouvard, Annecy (Haute-Savoie).
- S. VANNEUFVILLE, 1, rue du Château, Boulogne-sur-Seine.
- S. VARLET (Henri), 10, port St-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. P. VAUTHIER (Pierre), 59, rue du Bourg, Bar-le-Duc (Meuse).
- S. VIDAL (Paul), 62, avenue Carnot, Draguignan (Var).
- S. VINCENT (Maurice), Villa la Fontaine, 24, quai Ste-Radegonde, Ste-Radegonde (Indre-et-Loire).
- S. DE VIRY (François), 6, chemin de Bonne, Gap (Hautes-Alpes).
- S. P. WAHL (Paul), 14, boulevard Rocca, Mâcon (Saône-et-Loire).
- S. WEIL (Georges), 2, avenue Vion-Whitcomb, Paris (16°).
- S. P. YGOULIN (Albert), 8, rue du Président-Doumer, St-Etienne (Loire).
- S. ALIX (Pierre), 15, rue de l'Aigle, Compiègne (Oise).
- S. ALTIERI (Eugène), 2, rue Capanelle, Bastia (Corse).
- S. AMÉDÉE-MANNHEIM, 98, rue de la Tour, Paris (16°).
- S. AMELIN (Georges), Poitiers (Vienne).
- S. ANTOINE (Pierre), 2, square Théodore-Judlin, Paris (15°).
- S. P. ARNOULD (François), 10, port St-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. ARNOUX (Jean), H. A. N. S. I., Saïgon (Indochine).
- S. ARON (Jean-Claude), 47 bis, rue St-Lazare, Compiègne (Oise).
- S. ARRIBEAUTE (Pierre), 6, rue de la Préfecture, Epinal (Vosges).
- S. AUBRIOT (Jacques), 12, rue de Soulac, Caudéran (Gironde).
- S. P. BABINET (Henri), 6, rue Lepecq de la Clôture, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. BAILLY (Pierre), Blois (Loir-et-Cher).
- S. BARBET (Gaston), 10, rue Péiissier, Oran (Algérie).
- S. P. BARRILLON (Charles), 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. BAUDELAIRE (Jean), 14, avenue H. Woollett, Le Havre (Seine-Inférieure).
- S. BAUDET (Jean), 12, rue St-Antoine, Autun (Saône-et-Loire).
- S. BAUZIL (Vincent), Ségou (Soudan).
- S. BEAUFÈRE (Paul), 5, rue Auguste-Michelon, Auxerre (Yonne).
- S. BELTRÉMIEUX (André), Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. BENOIST (Michel), Service des Travaux Publics, Hué (Annam).
- BÉRARD (Jules), Bougie (Algérie).
- S. BERNARD (Paul-Hippolyte), 10, rue de Châage, Meaux (Seine-et-Marne).
- S. BERNARD (Paul-Raymond), 12, boulevard Foch, Draguignan (Var).
- S. BERNHEIM (Jean), 27, rue Emile-Zola, Montargis (Loiret).
- S. BERTELOOT (René), 14, avenue du Champ de Mars, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. BERTIN (Jean-Charles), 2, boulevard Meusnier de Queslon, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. BERTRAND (Pierre), 44, avenue Foch, Lyon (Rhône).
- S. P. BESSON (Pierre), 94, rue de Varenne, Paris (7°).
- S. BÊTELLE, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).
- S. BIDEAU (Emile), 41, rue Gounod, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. BIGORNE (Ollivier), 12, boulevard Rialan, Hanoï (Tonkin).
- S. BIGOT, Croix de Santé, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).
- S. BISCH, 2, rue Prunevaux, Nevers (Nièvre).
- S. BIZE (Joseph), 3 bis, rue Victor-Hugo, Avignon (Vaucluse).
- S. BIZOT, 87, rue de Seine, Paris (6°).
- S. BLACHÈRE (Gérard), rue Pasteur, Briançon (Hautes-Alpes).
- S. BLOCH (Pierre-Léon), 4, rue Ampère, Paris (17°).
- S. BLONDEAU (François), Dakar (Sénégal).
- S. BOILOT (Jacques), Cercle Militaire, Verdun (Meuse).
- S. BÔTS (Auguste), 12, rue de Belgrade, Grenoble (Isère).
- S. P. BOISSIN (Henri), 23, rue Guillaume-Fouace, Cherbourg (Manche).
- S. BONIFACE (Léon), 75, boulevard St-Saens, Alger.

### 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

- S. AGARD (André), 7, rue Montgolfer, Alger.
- S. AHU (Jean), chemin de fer du Dakar-Niger à Thiès (Sénégal).
- S. AIGNOT (Pierre), 5 bis, Passage Mistral, Carcassonne (Aude).
- S. AIMOND (Fernand), 4 bis, rue de Lola, Paris (16°).
- S. ALFANO, Gare de Hanoï, Tonkin.

- S. BONNENFANT (Jean), 6, rue Broca, Tunis.
- S. BONNOME (Camille), 7, place de l'Obélisque, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- S. BOSANO, 16, boulevard du Jeu-du-Ballon, Grasse (Alpes-Maritimes).
- S. BOSC (Jean), Brazzaville (A. E. F.).
- S. BOUÉ (Jacques), Arsenal, Bizerte (Tunisie).
- S. BOULINIER (Henry), 23, cours Bugeaud, Limoges (Haute-Vienne).
- S. BOUQUET DES CHAUX (François), 25, rue Jean-Jaurès, Casablanca (Maroc).
- S. BOURCY, 2, place du Croisic, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. BOURGIN (André), Hôtel des Administrations, Grenoble (Isère).
- S. BOUYER (Jacques), Boîte Postale 124, Douala (Cameroun).
- S. P. BRINGER (Raymond), 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
- S. BROCHET (Lucien), Nouvelle Route du Port, Oran (Algérie).
- S. BROUSSE, avenue Pocymirau, Pau (Basses-Pyrénées).
- S. BRUGIDOU, Rodez (Aveyron).
- S. BRUNOT (André), 2, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).
- S. BUFFÉVENT (Liffort de), Château de Versailles (Seine-et-Oise).
- S. BUFNOIR (Marcel), Salon (Bouches-du-Rhône).
- S. BUSSY (André), 45, boulevard Victor, Paris (15°).
- S. BUTEAU (Léon), 1, place Victor-Hugo, Paris (16°).
- S. CACHERA (Alphonse), 13, rue Littré, Bourges (Cher).
- S. CADENAT (Paul), 78, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).
- S. CAILLOL (Xavier), Place du Champ de Mars, Privas (Ardèche).
- S. CALÈS (Georges), 28, rue Ereckmann-Chatrion, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. CALLET (Pierre), 2, place Frédéric-Sauvage, Ste-Adresse (Seine-Inférieure).
- S. CAMBEAU (Jean), 17, Cours Washington, Agen (Lot-et-Garonne).
- S. P. CAMUS (Jean), 23, rue Gambetta, Mâcon (Saône-et-Loire).
- S. CARNEL, 119, rue d'Aixe, Limoges (Haute-Vienne).
- S. CARPENTIER (Pierre), 13, place Lanavit, Senlis (Oise).
- S. CARRIÈRE (René), 19, rue Amiral Courbet, Nîmes (Gard).
- S. P. CASSOUX (Robert), 27, rue Oudinot, Paris (7°).
- S. CAYET (Jean), 16, rue St-Michel, Arras (Pas-de-Calais).
- S. CAYOTTE (Pierre), 7, boulevard Maréchal Joffre, Lorient (Morbihan).
- S. P. CHABANNES (Léon), 5, rue Fargès, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. CHADENSON, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
- S. CHAMBOREDON, 5, rue Nicolas-Poussin, Le Havre (Seine-Inférieure).
- S. CHAMPSAUR, 41, rue Gounod, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. CHARDEAUX, Villa Clorinde, boulevard de la Marne, Mers Sultan, Casablanca (Maroc).
- S. CHARPENTIER (Jean), rue du Commerce, Vannes (Morbihan).
- S. CHARRUEAU, 33, avenue Général Sarrail, Paris (16°).
- S. CHASTE (Roger), 15, rue de Momény, Sarreguemines (Moselle).
- S. CHAUCHOY (Jean), 16, rue du Cardinal Pie, Chartres (Eure-et-Loir).
- S. P. CHEVEREAU (Pierre), 7, rue Alasseur, Paris (15°).
- S. CLEMENT (Désiré), 10, place Aristide-Briand, Valence (Drôme).
- S. CLÉMENT (Jean-Louis), Terre plein de l'Ecluse Guilain, Dunkerque (Nord).
- S. COLIN (Henri), 240, rue Michelet, Alger.
- S. COMMELIN, 55, rue Geoffroy-St-Hilaire, Paris (5°).
- S. COQUAND (Roger), 17, rue Félix Ziem, Dijon (Côte-d'Or).
- S. CORDONNIER, rue de la Galite, Bizerte (Tunisie).
- S. CORBIN (Edmond), 66, quai Alexandre III, Cherbourg (Manche).
- S. COSMI (Pierre), 2, rue Beaubourg, Paris (4°).
- S. COT (Pierre), 2, boulevard de Chatillon, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. COTTARD (Henri), Palais de la Bourse, Bordeaux (Gironde).
- S. COUDERQ (Pierre), 6 rue Charles-Courlier, Hanoi (Tonkin).
- S. P. COUPRIE, Rabat (Maroc).
- S. COURBON (Jean), 66, rue du Commandant Huguy, Chaumont (Haute-Marne).
- S. COUSIN (Pierre), Nhatrang (Indochine).
- S. P. COUTEAUD (Jean), 12, rue Louis-Thevenet, Lyon (Rhône).
- S. CROSNIER (Paul), Constantine (Algérie).
- S. CROUZET (Etienne), 3, rue Collette, Paris (17°).
- S. CRUSSARD (Jean), 6, place du Panthéon, Paris (5°).
- S. CUNÉO (Henri), Inspection générale des Travaux-Publics, Dakar (Sénégal).
- S. CUSTAUD, 26, boulevard St-Saëns, Alger.
- DANOS (Georges), St-Flour (Cantal).
- S. DANTU (Pierre), 31, rue de Seine, Paris (6°).
- S. DARTIGUES, 54, rue d'Antony, Limoges (Haute-Vienne).
- M. B. DAVIN (Marcel), 68, rue Madame, Paris (6°).
- S. DECELLE (André), 6, rue de la Préfecture, Epinal (Vosges).
- S. DECUGIS (Raymond), Tananarive (Madagascar).
- S. DELATRE (Alexandre), Terre-Plein de l'Ecluse Guilain, Dunkerque (Nord).
- S. DEROCHE (Guy), 135, rue de France, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. DESBAZEILLE (Pierre), 1, quai Dingler, Les Sables d'Olonne (Vendée).
- S. DESMAZES, 78 bis, boulevard Jean-Jaurès, Nîmes (Gard).
- S. DEUTSCH (Charles), 134, route de Villiers, Champigny (Seine).
- S. DHERSE (Louis), 5, rue Dufresnoy, Paris (16°).
- S. DINE (René), 64, boulevard Cotte, Enghien (S.-et-O.).
- S. DIVES (Jean Gueydon de), Philippeville (Algérie).
- S. DOLLET (Henri), Provins (Seine-et-Marne).
- S. DONIZEAU, 88, rue Félix-Faure, Colombes (Seine).
- S. DOR, 2, rue Dupuytren, Paris (6°).
- S. DORCHE, Brazzaville (A. E. F.).
- S. DOUMENC (André), 5, rue d'Estrées, Paris (7°).
- S. DOUMERGUE, 1, rue de la République, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- S. DOYEN (Pierre), Préfecture, Le Mans (Sarthe).

- S. DROUHIN, 22, boulevard du Front-de-Mer, Oran.  
 S. DUBROCA, 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).  
 S. DUCOUSSOT, 39, boulevard Ledru-Rollin, Moulins (Allier).  
 S. DUCREUX, 11, rue Houzeau-Muiron, Reims (Marne).  
 S. DUMAS (Fernand), 3, rue Bihorel, Bihorel-les-Rouen (Seine-Inférieure).  
 S. DUMAS (Max), 4, rue du Collège, Alençon (Orne).  
 S. P. DUMAY (Lucien), Chef du S. T. I. N., Segou (Soudan).  
 S. DUMINY (André), avenue de la Gare, Forcalquier (Basses-Alpes).  
 S. DUPOUY (Georges), 34, quai Louis Blériot, Paris (16°).  
 S. DUREPAIRE, 4, rue Premion, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. DURRIEU (Jean), Palais Beauséjour, Bône (Algérie).  
 S. DUTEIL (Marcel), 2, place de l'Édit de Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. DUTILLEUL (Jean), 6, place Frédéric-Sauvage, St-Adresse (Seine-Inférieure).  
 S. DUVAL (Lucien), Valenciennes (Nord).  
 S. P. EHRMANN (Paul), 22, place de la Gare, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. P. EISENMANN, 16, rue Jasmin, Paris (16°).  
 ESCOUBÉ (Louis), 48, rue de Bellevue, Albi (Tarn).  
 S. ESTRADÉ (Jean), Arsenal, Brest (Finistère).  
 S. FAURE (Henri), 8, rue Quatrefoies, Paris (5°).  
 S. FAVIER (Pierre), 1, rue Ch. Reynaud, Vienne (Isère).  
 S. FAYET (Louis), 3, place Emile-Digeon, Narbonne (Aude).  
 S. FÉRON (Louis), 72, Cité Ballabey, Thiès (Sénégal).  
 S. FLINOIS (Alfred), 77, Chemin de St-Julien, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. FOIN (Camille), 2, place de l'Édit de Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. FONTANA (Ernest), 39, rue du 13 octobre 1918, Laon (Aisne).  
 S. FORFERT, Hôtel des Travaux Publics, Constantine (Algérie).  
 S. FOURNET (Roger), Barrage de Sansanding, Markala (Soudan).  
 S. FRANÇ (Pierre), Service hydraulique, Vinh (Annam).  
 S. FRONDEVILLE (Lambert de), 12, avenue Vauban, Toulon (Var).  
 S. GALLIEN (Maurice), 42, rue Jules Lefèvre, Amiens (Somme).  
 S. GARNIER (Jean), 46, boulevard Gambetta, Grenoble (Isère).  
 S. P. GASPARD (Roger), 10, boulevard Port-Royal, Paris (5°).  
 S. GAUTHIER (Jean-Louis), 84, avenue de la République, Aurillac (Cantal).  
 S. GAUTHIER (Camille), rue Beaudelaire, Rennes (Ille-et-Vilaine).  
 S. GEAIS (Robert), Chemin de fer de l'Indochine, Tourane (Annam).  
 S. GENDREAU (Yvan), Directeur du C. P. R., St-Denis (Réunion).  
 S. P. GÉNY (Marc), 38, rue du Bac, Paris (7°).  
 S. GEOFFROY, 44, rue du Gouvernement, St-Quentin (Aisne).  
 S. GIACOBBI, 12, avenue des Cottages, Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
 S. GILBERT (Henri), 2, rue Larribe, Paris (8°).  
 S. GILLARD (Adrien), 15, rue Ernest-Mérimée, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. GIRARD (René), Brazzaville (A. E. F.).  
 S. GIRETTE, 2, rue Gribeauval, Paris (7°).  
 S. GIROD (Marie-Pierre), Pondichéry (Inde).  
 S. GLASSER (Georges), 130, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).  
 S. GODIN, 10, rue de la Motte-Picquet, Paris (15°).  
 S. GONON (René), 85, rue du Ranelagh, Paris (16°).  
 S. GRAND (Marc), 51, quai d'Alsace, Douai (Nord).  
 GRANDJEAN (Albert), 13, rue d'Alsace, Paris (10°).  
 S. GRANDPERRET (Louis), Place des Mobiles, Privas (Ardèche).  
 S. GRANGE (Alphonse), 84, avenue du Parc de Lescure, Bordeaux (Gironde).  
 S. GRIVEAUD, 8, rue de la République, Châteauroux (Indre).  
 S. GUÉNÉE (Ernest), 47, rue du Port, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).  
 S. GUÉRIN (Jacques), 57, rue de Seine, Paris (6°).  
 S. GUERRINI (Philippe), 10, boulevard Garisson, Montauban (Tarn-et-Garonne).  
 S. GULLON (Pierre), 76, avenue Coligny, La Rochelle (Charente-Inférieure).  
 S. GUIZRIX (Jean), 13, rue de Soulac, Caudéran (Gironde).  
 S. GUY (Gabriel), Arsenal, Bizerte (Tunisie).  
 S. HAAS (René), Service du Contrôle, Markala (Soudan français).  
 HAMONIAUX (Victor), Mostaganem (Algérie).  
 S. HÉMAR (Jacques), 2, rue Brizeux, Quimper (Finistère).  
 S. HENRY (Georges), Pointe-Noire (Moyen-Congo).  
 S. HENRY (Marc-Edmond), 10, boulevard Jules-Favre, Lyon (Rhône).  
 S. HERZOG (André), 4, place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. HESSE (Maxime), Terre-Plein de la Fonderie, Caen (Calvados).  
 S. HEUZÉ (Henri), Arsenal, Bizerte (Tunisie).  
 S. HOFFMANN (Eugène), 4, rue du Sablon, Metz (Moselle).  
 S. HOMBERT (Henri), 38, rue Rouget-de-l'Isle, Auch (Gers).  
 S. IRION (René), 63, rue Désiré-Claude, St-Etienne (Loire).  
 S. JACQUART (Jean), Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 S. JAMME (Gabriel), 186, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon (Indochine).  
 S. P. JANET, 2, rue Jacqueline, Boulogne-sur-Seine (Seine).  
 S. P. JAY (Antoine), 2, place Cuniac, Saïgon (Indochine).  
 S. JEANDET (Henri), Meknès (Maroc).  
 S. JOIGNEAU, 2, cours Victor-Hugo, Agen (Lot-et-Garonne).  
 S. JONTE (Pierre), 12, rue du Ha-Ha, Valence (Drôme).  
 S. JOUBERT (Pierre), Inspection Générale des Travaux Publics, Hanoï (Indochine).  
 S. JUNGELSON (Eugène), 40, rue de la Voie-Verte, Paris (14°).  
 S. JUZEAU (André), 66 bis, boulevard Carnot, Villa « Camille », Hanoï (Tonkin).  
 S. KALESKI (Gaston), Hanoï (Indochine).  
 S. KEMLER (Henri), 2, rue Jules-Ferry, Bizerte.

- S. LACOMBE (Marc), 70, boulevard du Docteur Emile Roux, Angoulême (Charente).
- S. LACOSTE (René), 1, rue Eugène-Robe, Alger.
- S. LAFAIK (Michel), 31, rue St-Honoré, Versailles (S.-et-O.).
- S. LAFFORE, 8 bis, boulevard Carnot, Agen (Lot-et-Garonne).
- S. LAFITTEDUPONT (Jacques), 101, cours Varnier, Oujda (Maroc).
- S. LAMOUREUX (Jean), Fès (Maroc).
- S. LAMOUREUX (François), 56, rue Roger-Salengro, Tours (Indre-et-Loire).
- S. LANTENOIS (Roger), Inspection générale des Travaux Publics, Brazzaville (A. E. F.).
- S. LAPÉBIE (André), 6, rue de Longpont, Neuilly-sur-Seine.
- S. LABÉBIE (Jean), 72, avenue de Versailles, Paris (16°).
- LARRAS (Jean), 7, rue Amiral Coligny, Alger.
- S. LAURAIN (André), Chef du Service Maritime, Pointe-Noire (A. E. F.).
- S. LAURENT (Paul), 4, rue Infantin, Alger.
- S. LAVAL (Daniel), 14, rue Jules-Lecomte, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. LAZARD, 51, quai d'Austerlitz, Paris (13°).
- S. LAZARD (Achille), 10, rue de l'Esplanade, Metz (Moselle).
- S. LAZARD (Raymond), 4, rue St-Charles, Avignon (Vaucluse).
- S. LE BEL (Gérard), 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. LECOMTE (Aldéric), Port de Commerce, Brest (Finistère).
- S. LÉGER (Louis), 6, rue Marcellin-Berthelot, Chambéry (Savoie).
- S. P. LE GORGEU (Victor), 55, boulevard Mariette, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. P. LEGOUX (Georges), 49, boulevard de Courcelles, Paris (8°).
- S. LEGRAND (Michel), 27, rue Cassette, Paris, (6°).
- S. LEHUÉDÉ, 1, rue Albert-Sorel, Paris (14°).
- S. P. LEHUÉROU-KÉRISSEL (Jean), 138, faubourg Bourgoigne, Orléans (Loiret).
- S. LEMAIRE (René), 9, rue du Cherche-Midi, Paris (6°).
- S. P. LE PORT (Roger), 5, rue Chalgrin, Paris (16°).
- S. LÉPOUSÉ (Georges), 39, avenue de Paris, Niort (Deux-Sèvres).
- S. LESBRE (André), Villa Coleffe, Beyris, Bayonne (Basses-Pyrénées).
- S. LESCANNE (Maurice), 59, rue du Bourg, Bar-le-Duc (Meuse).
- S. LESIEUX (Louis), 230, rue de la Riauderie, Marcq-en-Barœul (Nord).
- S. LÉVÉQUE (Gaston), 107, rue de la République, Le Blanc (Indre).
- S. P. LE VERT (Paul), avenue d'Alger Prolongée, Rabat (Maroc).
- S. LÉVIANT (Israël), 56, rue Denfert-Rochereau, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. LÉVY (Gilbert), Bourg (Ain).
- S. LÉVY (Henri-Pierre), 10, Port St-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. LÉVY (Léon-Aron), Abidjan (Côte d'Ivoire).
- S. P. LÉVY (Louis-Alexandre), 24, rue du Renard, Paris (4°).
- S. LBUILLIER, 5 bis, rue Midol, Besançon (Doubs).
- S. LIGOUZAT (André), 2, place Henri-Barbusse, Calais (Pas-de-Calais).
- S. LION (Pierre), Fort-de-France (Martinique).
- S. DE LISLE (Melchior), 2, rue Commandant Vidal, Cannes (A.-M.).
- S. P. LITZ, 9, rue du Grand Verger, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. LIZÉE (Jacques), 24, boulevard Pasteur, Evreux (Eure).
- S. LONGEAUX (Arthur), 29, rue de Sèvres, Paris (6°).
- S. LONG-DEPAQUIR (Albert), rue Riou-Beix, Tulle (Corrèze).
- S. LORDET (Jean), 41, boulevard du Mail, Sens (Yonne).
- S. P. LORIFERNE (Hubert), 10, Port St-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. LUDINART (Henri), 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
- S. MABS (Jean), 12, rue de Touraine, Cité Jardins, Tunis.
- S. MACAREZ (Jean), 14, place Maréchal Joffre, Béthune (Pas-de-Calais).
- S. MADRAY, 2, square Gambetta, Carcassonne (Aude).
- S. P. MAGNIEN (Julien), Constantine (Algérie).
- S. MAILHEBIAU (Gilbert), Arsenal, Toulon (Var).
- S. MALCOR (René), Nouvelle Route du Port, Oran (Algérie).
- S. MARCÉ, Boîte Postale n° 81, Rabat (Maroc).
- S. MARCHAL (Maurice), Au Château, Montbéliard (Doubs).
- S. MARÉCHAL (Maurice), 2, Avenue Foch, Chaumont (Haute-Marne).
- S. MARTIN (Antoine), Gare de Hanoï (Indochine).
- S. P. MARTIN (Charles), Boulevard Bertrand, Le Puy (Haute-Loire).
- S. MARTIN (Jean), chemins de fer de l'Indochine (Nhatrang (Annam).
- S. MARTIN (René), 244, rue Michelet, Alger.
- S. MARY (Marcel), 26, rue de Varenne, Paris (7°).
- S. MATHIEU (Jean), 160, rue de Turenne, Bordeaux (Gironde).
- S. MATHIS (Pierre), 30, rue du Château, Dijon (Côte-d'Or).
- S. MAUDET, 30, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
- S. MAURIN (Georges), 17, rue de Reims, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. P. MAUX, Hôtel Métropole, Hanoï (Indochine).
- S. MAZEN (Henri), 2, rue de Gonnès, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S. MÉRIAUX (André), Chemins de Fer de l'Indochine, Hanoï (Indochine).
- S. P. MERLIN (Pierre), Saint-Louis (Sénégal).
- S. P. MEUNIER (Georges), 6, rue Fernand Rabier, Orléans (Loiret).
- S. MEUNIER (Stéphane), Hanoï (Tonkin).
- S. MIALET (François), 24, rue de Laroche, Saintes (Charente-Inférieure).
- S. MICHAUD (Maurice), 29, Faubourg Nézin, Chambéry (Savoie).
- S. MIDOL (Henri), 37, rue Thiers, Reims (Marne).
- S. MINOT, Saint-Louis (Sénégal).
- S. P. MOCH (Pierre), 1 bis, rue Robert-de-Cotte, Versailles (Seine-et-Oise).

- S. MONNERET (Georges), rue Maréchal-Ornano, Ajaccio (Corse).
- S. MONSENERGUE, 2, rue Royale, Paris (8<sup>e</sup>).
- S. MOOK (André), Mont-de-Marsan, (Landes).
- S. MORANE, 21, avenue du Parc de Sceaux, Sceaux (Seine).
- S. MOUGENOT, rue du Docteur Sandras, Oran (Algérie).
- S. MOYSE, 26, boulevard Victor, Paris (15<sup>e</sup>).
- S. NAISSANT (Raoul), Marrakech (Maroc).
- S. NETTER (Louis), 12, rue de l'Université, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. NICOLAS (Auguste), 4, rue de l'Abbé-de l'Épée, Paris (5<sup>e</sup>).
- S. NICOLAU (René), 51, rue Barbe, Saigon (Indochine).
- S. P. NIZERY (André), Port de Commerce, Dakar (Sénégal).
- S. NOLDE (Oscar), 6, rue de l'Observatoire, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. OLIVIER (Urbain), Péronne (Somme).
- S. OLIVÉSI (Joseph), 1, rue des Clefs, Colmar (Haut-Rhin).
- S. OLIVIER (Jean), 4, rue du Curé Mario, Lons-le-Saulnier (Jura).
- S. P. OLIVIER-MARTIN (Didier), 24 rue de Varenne, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. PAIRIER-WOLODKOWICZ, Hôtel du Casino, Cherbourg (Manche).
- S. PAOLI (Robert), 82, rue de Sèvres, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. PARMENTIER (Guy), 24 bis, avenue Aristide-Briand, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. PASCAL (Marcel), 21, rue de Toulouse, St-Malo (Ille-et-Vilaine).
- S. PAVIN (Alain), Directeur des Travaux Maritimes, Arsenal de Saïgon (Indochine).
- S. PELNARD-CONSIDÈRE (Roger), Chef du Sce Maritime Abidjan (Côte-d'Ivoire).
- S. PELTIER (Pierre-Auguste), 395, rue de Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. PELTIER (Raymond), 2 bis, rue Ribet, Saint-Louis (Sénégal).
- S. PÈNE, 25 bis, boulevard Jeanne-d'Arc, Soissons (Aisne).
- S. PERIT (Daniel), 135, Avenue de Coligny, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. PÉTRY (Paul), 1, Quai du Tonkin, Dieppe (Seine-Inférieure).
- S. PEYRONNET (Robert), 4, place de la République Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. PEZET (Gabriel), 17, rue Gambetta, Nevers (Nièvre).
- S. PFAHL (Henri), 9, Quai Créqui, Grenoble (Isère).
- S. P. PIALOUX (Pierre), Chef du Service des Transports et Travaux Publics, Lome (Togo).
- S. PICHOT (André), 7, rue du Parmelan, Annecy (Haute-Savoie).
- S. PILLOT (Maurice), Villa Internationale, La Bourboule (Puy de Dôme).
- S. PIQUEMAL (Maurice), 58, rue Jean-Jaurès, Brest (Finistère).
- S. PITEAU (Emmanuel), 18, avenue de Verdun, Bergerac (Dordogne).
- S. PLANTÉ (Roger), Luz-St-Sauveur (Hautes-Pyrénées).
- S. POITEVIN (Albert), rue Spartacus, Setif (Algérie).
- S. PORTAFAIX, 138, Avenue Thiers, Lyon (Rhône).
- S. POUGNAUD (Albert), Abidjan (Côte-d'Ivoire).
- S. POUSSÉ (Marcel), 12, rue Jugurtha, Guelma (Algérie).
- S. PREMPAIN, 27, rue Gabriel-Dupont, Caen (Calvados).
- S. PROT, 21, Boulevard Lefèvre, Paris (15<sup>e</sup>).
- S. RAITON (Lucien), Villa Juttet, Bonneville (Haute-Savoie).
- S. RAMBAUD Pierre, 14, rue Molière, Montluçon (Allier).
- S. RAULT (Jean), 16, rue Littré, Paris (6<sup>e</sup>).
- S. RAYROLLE (Léon), Pavillon du Canal, Arles (Bouches-du-Rhône).
- S. REFFAY (Louis), Cotonou (Dahomey).
- S. REGNIER (Jean), Direction des Travaux Publics, St-Louis (Sénégal).
- S. RENAULT (Roger), 11, rue Massenet, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. RÉROLLE, 3, avenue Livert, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. REY (Gaston), rue Général-Faidherbe, Batna (Algérie).
- S. RIQUOIS (Raymond), 4, rue de la Terrasse, Limoges (Haute-Vienne).
- S. ROBERT (Etienne), 26, rue du Docteur-Rives, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- S. ROBINSON, 22, Avenue de La Bourdonnais, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. ROLLET (Edmond), 6, rue François-Charvet, Chambéry (Savoie).
- S. ROQUES (Clément), 2, Boulevard de Maupeou, Sens (Yonne).
- S. ROSSARD (Louis), Sarrebourg (Moselle).
- S. ROSTAND (Georges), 18, rue Carnot, Briey (Meurthe-et-Moselle).
- S. ROULLIER (Emile), 12, rue des Récollets, Sézanne (Marne).
- S. ROUSSEAU (Albert), 243, avenue de la République La Madeleine (Nord).
- S. RUAIS (Pierre), 22, rue Raspail, Vanves (Seine).
- S. SAIGOT (Jacques), 29, rue Ernest-Lesueur, Mont-St-Aignan (Seine-Inférieure).
- S. SALGUES (Simon), 12, rue d'Etigny, Auch (Gers).
- S. SAULGEOT (Louis), 30, rue Fevret, Dijon (Côte-d'Or).
- S. SCHUHL (André), 54, avenue du Prado, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. DE SÈZE, 21, rue du Hameau, Laval (Mayenne).
- S. P. SIEGFRIED (René), 28, rue Erwin, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. SIGMANN (Georges), 46, avenue de Suffren, Paris (15<sup>e</sup>).
- S. SINDZINGRE (André), 6, rue Rouget-de-l'Isle, Vesoul (Haute-Saône).
- S. SORS (Albert), 23, rue André-de-Lohac, Laval (Mayenne).
- S. P. SOUBEVRAND (Rémy), Vinh (Annam).
- S. SOULÈS (Georges), 30, Avenue de Versailles, Paris (16<sup>e</sup>).
- S. STEIN (Marc), 4, rue de La Rochefoucauld, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. TARBOURIECH, 18, rue St-Léon, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. TEISSIER DU CROS (François), 392, avenue du Prado, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. TERNANT (Gérard), 27, rue Oudinot, Paris (7<sup>e</sup>).
- S. THENAULT (Jean), Fianarantsoa (Madagascar).
- S. THIEBAULT (Pierre), 2, place des Arts, Thonon (Haute-Savoie).
- S. THOMAS COLLIGNON (Robert), 29, Faubourg Nézin Chambéry (Savoie).
- S. THOMAS (Henri), 13, boulevard Laromignière, Rodez (Aveyron).
- S. TRINCHÉ, 1, rue Germain, Montpellier (Hérault).



- S. P. TRUMLET, 3, rue Porte-Clos-Haut, Blois (Loir-et-Cher).  
 S. UHRY (Paul), 2, place Cuniac, Saïgon (Indochine).  
 S. VADOT (Robert), 64, rue des Alpes, Valence (Drôme).  
 S. VALENTIN, 59, rue Poincaré, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. VASSEUR (Pierre), 9, rue Bazière, Mont St-Aignan (Seine-Inférieure).  
 S. VAUBOURDOLLE, 5, rue Huysmans, Paris (6°).  
 S. VERNIER (Maurice), 159, Boulevard Voltaire, Abbeville (Somme).  
 S. VÉZIN (Martial), 9, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).  
 S. VIDROVITCH (Rémy), 15, avenue Victor-Hugo, Beauvais (Oise).  
 S. VIELLIARD (Jean), 40, rue Chauveau-Lagarde, Chartres (Eure-et-Loir).  
 S. VIGIER (Louis), route de St-Flour, Brioude (Haute-Loire).  
 S. VILLEVIELLE, Toulon (Var).  
 WALTHER, 14, rue de l'Espérance, Mulhouse (Haut-Rhin).  
 S. WECKEL, 2, boulevard Maréchal-Foch, Alger.  
 S. WENDLING, Damas (Syrie).

4. — ELÈVES INGÉNIEURS

- S. ANTOINE (Georges), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 S. ANTOINE (Jean), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 S. ARMENGAUD (Pierre), 3, rue Emile-Duclaux, Paris (15°).  
 S. AUBERT (Albert), 7, rue François-Coppée, Paris (15°).  
 BANAL (Michel), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 S. BONNEMOY (Guy), 63, rue de l'Amiral-Mouchez, Paris (13°).  
 S. BONTRON (Joannès), 5, rue Claude-Decaen, Paris (15°).  
 S. BOULLOCHE (André), 28, Avenue d'Eylau, Paris (16°).  
 S. BOURRIERES (Paul), 36, rue de l'Université, Paris (7°).  
 S. BRANDEIS (Yves), 24, rue Sarrette, Paris (14°).  
 BREMARD (Charles), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 S. BROC (Edouard), 42, Boulevard Lefebvre, Paris (15°).  
 S. BROCARD (André), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 BUSSON (André), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 CASSARD (Jean), 28, rue des St-Pères, Paris (7°).  
 S. CAUDRELIER (Louis), 11, rue de Milan, Paris (9°).  
 S. CIRILLI (Bruno), 17, Square Jean-Thébaud, Paris (15°).  
 CLOS (Paul), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 S. DE CONIHOUT (Pierre), 6, rue d'Oslo, Paris (18°).  
 S. DESCHAMPS (Jacques), 12, avenue des Gobelins, Paris (5°).  
 S. DESCHENES (Albert), 69, rue Nicolo, Paris (16°).  
 S. DESORGES (Robert), 10, rue Achille-Luchaire, Paris (14°).  
 S. DEVOUGE (Robert), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 S. DREYFUSS (Gilbert), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 S. DUMAS (André), 5, rue Marie-Doffe, Clamart (Seine).  
 S. DURAND (René), 3, avenue Champaubert, Paris (15°).  
 S. FUMET (Paul), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).

- GAUDEL (Jean), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 S. GIRAUD (René), 25, rue Fontaine, Paris (9°).  
 GUINVARCH (Pierre), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 JONEAUX (René), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 S. JOUVENT (Albert), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 S. DE LA SERVE (Bernard Teyssendier), 270, rue Saint-Jacques, Paris (5°).  
 S. LEGRAND (Marc), 27, rue Cassette, Paris (6°).  
 S. LEROY (Léon), 8 bis, rue Jouffroy, Paris (17°).  
 S. MALLET (Charles), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 S. MARTINELLI (Jacques), 10, Villa Chaptal, Levallois-Perret (Seine).  
 S. MEYNIER (Henri), 22, rue Théophraste-Renaudot, Paris (15°).  
 MICHEL (Jacques), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 CLIERO (Albert), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 PAGES (André), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 S. PÉTIGNY (Bernard), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 PLOUIN (Jacques), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 S. RICHARD (Maurice), 10, boulevard Emile-Zola, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).  
 S. TABART (Pierre), 63, rue Denis-Gagne, Clamart (Seine).  
 S. THILLE (Aimé), 16, rue Pierre-Curie, Noisy-le-Sec (Seine).  
 THOREL (Jean), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 TREDE (Charles), Ecole Militaire du Génie, Versailles.  
 S. VANDANGE (Robert), 25, rue du Bois de Boulogne, Neuilly-sur-Seine.  
 S. VASSEUR (Jacques), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 S. VERNISSE (Jean), 270, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 S. WENNAGEL (Jean), 14, avenue du Parc, Vanves.

2° FONCTIONNAIRES EN CONGE, HORS CADRES,  
 EN DISPONIBILITÉ, etc...

1° INSPECTEURS GÉNÉRAUX

- S. COLSON (Georges), Administrateur-délégué des Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont, 16, rue Alfred-de-Vigny, Paris (8°).  
 S. P. LÉVÊQUE (François), Directeur général de la Société pour la Construction et l'Entretien des Routes, 1, rue Jules Lefebvre, Paris (9°), 86, rue d'Assas, Paris (6°).

2° INGÉNIEURS EN CHEF

- S. ALEXANDRE (Paul), Ingénieur-Conseil, Administrateur de Sociétés, 148, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. BALENSI (Edouard), 198, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).  
 S. BLÉNÉZIT, Directeur des Travaux Publics aux Etablissements Schneider, 89, avenue de Villiers, Paris (17°).  
 S. BLANQUET, Directeur de la Régie Générale de Che-

- min de fer et Travaux Publics, 35, avenue du Général-Sarrail, Paris (16°).
- S. BOUCHÉ-LECLERCQ, Chef du Service de la Voie et des Bâtiments, S. N. C. F. (Région Est), 23, avenue Niel, Paris (17°).
- S. BOUTTEVILLE (Roger), Société Marocaine de distribution de gaz et d'électricité. Union Electrique du Centre, 47, rue de Bellechasse, Paris (7°).
- S. DU CASTEL, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société « Le Nickel », 241, Boulevard St-Germain, Paris (7°).
- S. P. CHALON (Paul), Ingénieur en Chef de la Société An. Hersent, 11, avenue Gourgaud, Paris (17°).
- S. P. CHALOS (Marcel), route de Marolles, Villennes-sur-Seine (Seine-et-Oise).
- S. P. COTTIN, Ingénieur-Conseil, Banque de l'Union Parisienne, 240, rue du Faubourg-St-Honoré, Paris (8°).
- S. DETOEUF, Directeur Général de la Cie Française Thomson-Houston, 38, avenue Kléber, Paris (16°).
- S. FOURAULT (Paul), Ingénieur Principal, 1<sup>re</sup> division du Service de la Voie et des Travaux, Chemins de fer de l'Est, 175, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9°).
- S. FRANÇOIS (Alfred), Administrateur de Sociétés et Ingénieur Conseil, 74, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. P. GARDE (Georges), Ingénieur-Conseil du Bureau Véritas pour l'Afrique du Nord, 23, rue Massicault, La Marsa (Tunisie).
- S. GARRETA, Ingénieur-Conseil et Administrateur de la Cie du Port, des Quais et Entrepôts de Beyrouth, Administrateur-délégué de la Société des Glacières et Entrepôts Frigorifiques du Levant, 9, rue Gabriel, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. GIBOIN, Société Socoman, 17, Chaussée de la Muette, Paris (16°).
- S. GUÉRIN (Albert), Directeur Général de la Cie des Chemins de fer du Maroc, 46, avenue des Ternes, Paris (17°).
- S. P. GUIGNARD (Georges), Administrateur-délégué de la Société Nouvelle de Raffinerie Lebaudy-Sommier, 3, avenue Bosquet, Paris (7°).
- S. P. HÄLLING (Gaston), Ingénieur-Conseil de la Société de Construction des Batignolles, 12, rue Murillo, Paris (8°).
- S. HÉDUY, 131, boulevard Malesherbes, Paris (17°).
- S. HERMANN (Léon), Président du Conseil d'Administration de la Société d'Entreprise de Canalisations, 145, avenue de St-Ouen, Paris (17°).
- S. HERRMANN (Abel), Directeur Général de la Cie Générale de Construction et d'Entretien de Matériel de Chemins de fer, 83, boulevard de Courcelles, Paris (8°).
- S. HOUEL, Directeur des Etablissements Dayde, 119, avenue de Wagram, Paris (17°).
- S. IMBS, Administrateur-Ingénieur Conseil de la C. P. D. E., 1 bis, boulevard Gouvion St-Cyr, Paris (17°).
- S. LE BOURHIS (Pierre), Directeur Général de la Société Alsthom, 38, avenue Kléber, Paris (16°).
- S. P. LE VERRIER, Administrateur de la Société des Mines et Produits Chimiques, 35, rue d'Angivilliers, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LEVERVE, Secrétaire-Général de l'Union Internationale des Chemins de fer, Administrateur de Sociétés, 71, avenue de Breteuil, Paris (15°).
- S. MALÉGARIE GALATOIRE, Directeur Général de la C. P. D. E., 1, rue Delau, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. MARCHÉIX, Directeur des Charbonnages du Tonkin, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°).
- S. MARLIO, Administrateur-délégué de la Cie des Produits Chimiques d'Alais, Froges et Camargue, 16, avenue Bugeaud, Paris (16°).
- S. MAROGER, Président de la Chambre Syndicale des Forces Hydrauliques, 5 bis, avenue de Longchamp Boulogne-sur-Seine (Seine).
- S. P. MARTIN (Paul), Administrateur-délégué, Directeur Général du Chemin de fer Métropolitain de Paris, 22, avenue de Saxe, Paris (7°).
- S. MASSON (Henri), Directeur Général de T. H. E. G., 6 bis, rue Campagne-Première, Paris (14°).
- S. MATHIEU (André), Directeur de la Société Hydro-Electrique du Verdon, 14, rue Pétrarque, Paris 16°.
- S. MERCIER (Gustave), Président du Conseil d'Administration de l'Union d'Electricité, 31, avenue Henri-Martin, Paris (16°).
- S. MESSIAH, Administrateur-délégué des Etablissements Braenckel et Herzog, 5, rue de la Bretonne, St-Pierre-lez-Elbeuf (Seine-Inférieure).
- S. MICHEL (Henri), Chambre de Commerce d'Honfleur, 20, rue Clos-Selliers, Mantes (Seine-et-Oise).
- S. PERRER (Henri), Directeur de la Société des Grands Travaux de Marseille, 66, boulevard Notre-Dame, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. POUYANNE (Charles), « Les Cayades », La Connec-sur-Loup (A. M.).
- S. RIBOUP, Directeur honoraire de la Cie des Chemins de fer de l'Est, 5, rue Danton, Paris (6°).
- S. VERRIÈRE, Société du Port de Pêche de Lorient, 59, Boulevard Malesherbes, Paris (8°).
- S. P. VILLÉ (Jacques), Administrateur-délégué de la Cie Lorraine d'Electricité, 19, rue de la Ravinelle, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. WIBRATTE, Directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 20, rue Daru, Paris (8°).

### 3° INGÉNIEURS ORDINAIRES

- ADAM (Paul-Albert), Ingénieur en Chef Honoraire à la Cie d'Orléans, 7, rue de la Gare, Athis-Mons.
- S. P. AILLERET, Directeur de l'Union pour l'Industrie et l'Electricité, Professeur à l'Institut National Agronomique, 34, rue des Vignes, Paris (16°).
- S. ANTOINE (Aristide), Administrateur-délégué de l'Electricité de la Seine, 10, avenue d'Iéna, Paris (16°).
- S. APRILL (Jules), Service Municipal, 43, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. BALENSI (René), Administrateur-Directeur de la Cie des Chemins de fer de la Camargue, 27, rue de Richelieu, Paris (1<sup>er</sup>).
- S. BARBIER SAINT-HILAIRE, 9, rue de la Marine, Pondichéry (Inde-Française).
- BASTIEN (Henri), Ingénieur en Chef au Service de la Construction de la Cie P. L. M., 13, boulevard Henri-IV, Paris (4°).

- S. BLONDEL (Serge), Ingénieur de la Voie à la Cie d'Orléans, 23, rue de la Bienfaisance, Paris (8°).
- S. P. BOLLACK, 22, avenue de la Grande-Armée, Paris (17°).
- S. BONFILS, Directeur de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, 80, rue Spontini, Paris (16°).
- S. P. BONNEVAY, Directeur des Charbonnages du Tonkin, Hanoi (Indochine).
- S. P. BORDIER (Georges), Ingénieur principal représentant la S. N. C. F. auprès du Réseau Guillaume-Luxembourg, 2, place de Metz, Luxembourg.
- S. BOURGEOIS (René), Sous-Chef d'Exploitation à la Cie des Chemins de fer du P. O., 67, boulevard Raspail, Paris (6°).
- S. P. BRICKA, Cie Française des Pétroles, 11, rue du Docteur-Lancereau, Paris (8°) et 44, rue Laugier, Paris (17°).
- S. BRUNEAU, Ingénieur en Chef à la Cie du Midi, 114, avenue Mozart, Paris (16°).
- S. CAMBOURNAC, Directeur de l'Exploitation S. N. C. F. (Région Nord), 235, rue La Fayette, Paris (10°).
- S. CANDELIER, Cie Générale des Colonies, 177, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9°).
- S. CARNUS (André), 92, boulevard Flandrin, Paris (16°).
- S. CASANOVA, Attaché à la Direction de la Cie Générale des Eaux, 16, rue Ste-Victoire, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. CHAPOUTHIER, Directeur de l'Energie Electrique du Rouergue, 63, boulevard des Invalides, Paris (7°).
- S. CHARRON (Guy), Directeur de la Société des Grands Travaux Aéronautiques et d'Équipement des Voies Aériennes, 11, rue de Bassano, Paris (16°).
- CHIDAINE (Paul), Directeur de la Société Eau et Assainissement, 4, rue Leconte-de-Lisle, Paris (16°).
- S. CLAUDON (Georges), Administrateur Directeur des Biscuits Pernot à Dijon, Président du Conseil d'Administration des Biscuits Pernot à Genève, 150, rue de Longvic, Dijon (Côte-d'Or).
- S. P. CLÉMENT, Administrateur-délégué de l'Energie Electrique du Rhin, 41, rue du Jardin-Zoologique, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. P. COINTE (Nicolas), Société Centrale de Chemins de fer et d'Entreprises, 122, boulevard Maiesherbes, Paris (17°).
- S. COLLOT, 36, rue de Tocqueville, Paris (17°).
- S. P. COMBET, Administrateur-délégué de la Société du Gaz et de l'Electricité de Nice, 24, Avenue Notre-Dame, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. CONTE (Joseph), Administrateur-délégué de la Cie d'Entreprises Electro Mécaniques, 5, rue d'Es-trées, Paris (7°).
- S. COUILLÉ, Ingénieur en Chef-Adjoint à l'Ingénieur en Chef de la Voie, Cie des Chemins de fer du Midi, 16, rue de Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).
- S. COURTAIGNE Olivier, Entreprise Fougerolle, 6, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. P. DÉGARDIN (Ernest), Chef du Service de l'Exploitation S. N. C. F. (Région Nord), 5, place Dausmesnil, Paris (12°).
- S. P. DEVOUCOUX, Ingénieur en Chef à la Cie de l'Est, 37, rue Château-Landon, Paris (10°).
- S. P. DOUDRICH (Maurice), Ingénieur au Comité de Direction des Grands Réseaux de Chemins de fer Français, 45, rue du Château, Asnières (Seine).
- S. DUGARDIN, Administrateur-délégué de la Société des Matériaux de Construction de la Loisme, Administrateur de la Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge, de la Société des Ciments Vicat, de la Cie du Chemin de fer Franco-Ethiopien, 26, rue Jean-Mermoz, Paris (8°).
- S. DUPIN, Cie des Produits Chimiques et Electro-Métallurgiques d'Alais, Froges et Camargue, 184, avenue Victor-Hugo, Paris (17°).
- S. P. EPINAY, Directeur de l'Exploitation S. N. C. F. (Région Sud-Ouest), 5, rue Jean-Carriès, Paris (7°).
- S. FAUCONNIER, Directeur des Travaux Neufs de la Cie du Chemin de fer Métropolitain, 50, avenue Charles-Floquet, Paris (7°).
- S. FÉLIX (Henri), Ingénieur en Chef d'Arrondissement V. B. — S. N. C. F. (Région Sud-Ouest), 133, avenue de Suffren, Paris (7°).
- S. FÉLIX (Robert), Directeur de la Cie d'Electricité de l'Ouest-Parisien, 3, avenue Mozart, Paris (16°).
- S. GENTHIAL (André), Directeur de l'Union Hydro-Electrique, 76, avenue Paul-Doumer, Paris (16°).
- GÉRIN, Chef du Service de la Voie et des Bâments, S. N. C. F. (Région Sud-Est), 2, rue de Commaille, Paris (7°).
- S. GILMAIRE, Cie des Chemins de fer P. O., 15, rue de la Planche, Paris (7°).
- S. GIRAUD (J.-B.), Sous-Directeur Général de la Cie Générale des Eaux, 52, rue d'Anjou à Paris, 13, rue Raffet, Villa Jasmin, Paris (16°).
- GRANDEAU (Frédéric), Directeur des Ateliers de Construction Schwartz-Haumont, 143, rue de la Pompe, Paris (16°).
- S. GUIBERT (Roger), Chemin de fer du Nord, 103, rue du faubourg St-Honoré, Paris (8°).
- HACHON, Ingénieur en Chef-adjoint du Service de la Voie à la Cie P. L. M., 7, rue Théodore de Banville, Paris (17°).
- S. HAMELLE (Eric), 15, place du Palais, Avignon (Vau-cluse).
- S. HERMIL, Etablissement Schneider et Cie, 1, rue Lincoln, Paris (8°).
- S. HUET (Robert), Président du Conseil d'Administration de la Société des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa, 29, avenue de la Grande Armée, Paris (16°).
- S. HUVELIN (Georges), 19, rue Mirabeau, Paris (16°).
- S. JAUDEAU, Directeur des Tréfileries du Havre, 19, boulevard Henri IV, Paris (4°).
- S. JOURDAIN, Directeur de l'Exploitation, S. N. C. F., (Région Sud-Est), 2, square Emmanuel-Chabrier, Paris (17°).
- S. DE JOYET, Jurignac (Charente).
- S. P. LABORDE-MILAA, 209, boulevard Péreire, Paris (17°).
- S. LAFEUILLE, Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, 14, boulevard Emile-Augier, Paris (16°).
- S. LAHAYE (Robert), Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, 1, rue Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. LANOS, Ingénieur en Chef adjoint de la Voie aux

- Chemins de fer de l'Est, 6, rue Rochambeau, Paris (9°).
- S. LEBoulLEUX, Ingénieur en Chef des Services Techniques de la Voie de la Cie P. O.-Midi, 3, rue Magenta, Versailles (Seine-et-Oise).
- LEBOURLIER (Jean), Abbaye St-Martin, à Ligugé (Vienne).
- S. P. LECART, Directeur Général de la Cie Générale d'Electricité, 3, avenue Mozart, Paris (16°).
- S. LECLERC DU SABLON, Chef du Service des Approvisionnements, Commandes et marchés de la S. N. C. F., 4, rue Joseph Bara, Paris (6°).
- S. LECOANET, Chef du Service de la Voie des Chemins de fer Algériens, 7, rue Amiral Coligny, Alger.
- S. P. LIOTIER, Inspecteur Général de la Société Pyrénéenne d'Energie Electrique, 179, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
- S. LOMBARD (Roger), Société des Phosphates Tunisiens et Engrais et Produits Chimiques, 77, boulevard Montmorency, Paris (16°).
- S. P. LORTON, 154, boulevard Haussmann, Paris (8°).
- MARCORELLES, Directeur de la Société Centrale pour l'Industrie Electrique, 5, rue Maurice-Barres, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. MARINETTI, Délégué du Cambodge au Conseil Supérieur des Colonies, Phnom Penh (Cambodge).
- S. DE MARLIAVE, Administrateur-délégué des Mines de la Mure, 41, rue de l'Elysée, Grenoble (Isère), 169, rue de l'Université, Paris (7°).
- S. MARTINET, Ingénieur en Chef attaché à la Direction de la Cie P. L. M., 18, rue Armand-Moisant, Paris (15°).
- M. B. MASSÉ (Pierre), Administrateur-délégué de la Cie d'Electricité Industrielle, 157, avenue Malakoff, Paris (16°).
- S. MATUSZEK, Directeur-adjoint à la Société Pyrénéenne d'Energie Electrique, 9, boulevard de la Marquette, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. P. NERVILLE (Guillebot de), Ingénieur Principal à la Cie des Chemins de fer de l'Est, 56, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. NICOLAS (Charles), 6 bis, rue Campagne-Première Paris (14°).
- S. P. OLLIVIER (Pierre), Directeur Général des Entreprises Industrielles et de Travaux Publics, 42, rue Notre-Dame des Champs, Paris (6°).
- S. P. PAPI, Etablissements Schneider et Cie, 53, boulevard Murat, Paris (16°).
- S. PELLARIN, Directeur attaché à la Direction de la Société des Chemins de fer français, 1, rue Madame, Paris (6°).
- S. PERRET (Georges), Etablissements G. VINANT, 6, avenue Daniel-Lesueur, Paris (7°).
- S. PETIT (Léon), Secrétaire général et Ingénieur Conseil de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel, 1, Villa de Ségur, Paris (7°).
- PHILIPPE (Léon-Charles), Directeur des Travaux Chemin de fer du Maroc, 11, avenue des Touar-gas, Rabat (Maroc).
- S. PIZON, Administrateur-délégué de la Cie d'Entreprises Electro-Mécaniques, 1, rue du Général Lorgeau, Paris (16°).
- S. QUÉRON (Léon), Ingénieur Principal du Service de l'Exploitation à la Cie P. L. M., 8, boulevard de la Bastille, Paris (12°).
- S. REGNAULD, Sous-Directeur de l'Exploitation, S. N. C. F. (Région Est), 3, boulevard de Metz, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. RENAULT (Camille), Ingénieur en chef à la Direction de la Région Sud-Ouest (S. N. C. F.), 2, rue Mademoiselle, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. RENOUX (Jean), Chef du 7<sup>e</sup> arrondissement de la Voie et Travaux de la Cie d'Orléans, 67, rue de la Course, Bordeaux (Gironde).
- S. P. RIDET (Jacques), Ingénieur en Chef à la Cie des Chemins de fer de l'Est, 5, rue Danton, Paris (6°).
- S. RIGAL, Société Française d'Entreprise de Dragages et Travaux Publics, 2, avenue Emile Acolas, Paris (7°).
- S. ROUX (Edmond Jean), Administrateur-délégué de la Société Générale de Force et Lumière, 26, avenue Foch, Paris (16°).
- S. SIMON (Auguste), Ingénieur au service de la Voie et des Bâtiments, S. N. C. F. (Région Sud-Est), 75, avenue du Drapeau, Dijon (Côte-d'Or).
- S. SIMONNET, Directeur de l'Exploitation de la Cie d'Electricité Industrielle, 9, rue Louis-Murat, Paris (8°).
- SPITZ, Couvent du Saulchoir, Kain (Belgique).
- S. SOULAT (Marcel), Cie des Chemins de fer P. L. M., 15, rue Traversière, Paris (12°).
- S. STIRNEMANN, Le Clos, Wintzenheim (Haut-Rhin).
- S. TATON, Sous-Directeur des Travaux Neufs de la Cie du Chemin de fer Métropolitain de Paris, 71 bis, rue de Vaugirard, Paris (6°).
- S. TESTE, 14, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. THALLER, Directeur des Forces Motrices du Rhône, 33, rue des Chartreux, Lyon (Rhône).
- S. THIMEL, Société Générale d'Entreprises, 3, boulevard Delessert, Paris (16°).
- S. THOUARD, Cie des Chemins de fer du Sud de l'Indochine, 66, boulevard St-Michel, Paris (6°).
- S. P. THULLIER, Directeur de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, 2, avenue du Colonel Bonnet, Paris (16°).
- S. TINARDON, Président du Conseil d'Administration de la Raffinerie Say, Administrateur du Crédit Foncier de France, 60, avenue Foch, Paris (16°).
- S. TROUS, Administrateur-délégué de la Société Générale des Routes Economiques, 53, rue Pergolèse, Paris (16°).
- VIEILLE Charles, Ingénieur en Chef Honoraire, Chemin de fer de l'Est, 64, rue Madame, Paris (6°).
- S. P. DE VITRY D'AVAUCOURT, Union Electrique du Centre, 10, bd Emile Augier, Paris (16°).

### 3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

#### 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

- S. ADER, 67, rue de Courcelles, Paris (8°).
- S. ALBOUY (Emile), 8, avenue Jean-Jaurès, Cahors (Lot).
- S. ALIX (Gaston), 7, rue d'Anvers, Besançon (Doubs).
- S. ARMAND, 25, Avenue Mozart, Paris (16°).

- S. AROLES (Jules), Villa Marie, Argelès-sur-Mer (Pyrenées-Orientales).
- AUBIN, Mont-sur-Meurthe par Blainville (Meurthe-et-Moselle).
- S. AUBRY (Charles), Ouroux-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- S. P. AUBRY (Maurice), 23, rue Pierre Leroux, Paris (7°).
- S. BARBET (Léandre), 12, rue Baillet Reviron, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. BARE (Adelin), Quai Dufaure, Saujon (Charente-Inférieure).
- BARRAND, 3, rue Traktir, Paris (16°).
- S. BAUER, 39, avenue de Saxe, Paris (7°).
- S. BECKER, 23 bis, avenue du Grand Chêne, Parc-St-Maur (Seine).
- S. P. BERTRAND (Vital), Blagny par Carignan (Ardennes).
- S. BEZAULT, 100 bis, rue du Cherche-Midi, Paris (6°).
- S. BOISNIER (Georges), 54, bd Emile Augier, Paris (16°).
- BONNET (Arthur), 16, rue Texier, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
- S. P. BOURGEOIS (Désiré), 52, Avenue de la Motte-Picquet, Paris (15°).
- S. P. BOURGEOIS (Victor), 15, rue Joseph Bara, Paris (6°).
- S. P. COLSON (Clément), 2, rue de La Planche, Paris (7°).
- S. COMBARNOUS, 7, bd Grignan, Toulon (Var).
- S. P. CONTE (Léandre), 4, bd des Pyrénées, Pau (Basses-Pyrénées)
- COUTURIER, 10, rue Achille Luchaire, Paris (14°).
- S. DENZET, 5, rue Marius Jauffret, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. DONIOL (Paul), 82, bd Gambetta, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. DROGUE, 2, Square de la Tour-Maubourg, Paris (7°).
- S. DUBOIS (Paul-Firmin), 37, rue Vital, Paris (16°).
- DUMAS (Paul), 7, Avenue d'Aligre, Chatou (Seine-et-Oise).
- S. FONTANELLES, 42, rue Verdi, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. GAUCKLER, 8, rue Rossini, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. GILLES-GARDIN, 44, bd Maillot, Neuilly-sur-Seine.
- S. P. GUYOT (Joseph), 30, boulevard de Brosses, Dijon (Côte-d'Or).
- HOMOLLE, 5, rue Théodore de Banville, Paris (17°).
- S. JOYANT (Edouard), 45, bd d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine.
- JULLIDIÈRE, 43, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. KERVILER (Pocard du Cosquer de), 16, rue de Magdebourg, Paris (16°).
- S. LAHAUSOIS, 72, rue de Lille, Paris (7°).
- S. LECOQ (Aimable), 38, rue de la Marne, Saint-Lô (Manche).
- S. LE CORNEC (Félix), 41, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. P. LE GAVRIAN, 22, rue de Rémyilly, Versailles (Seine-et-Oise).
- LEMOINE (Armand), 7, rue Racine, Soissons (Aisne).
- S. LEVESQUE (Emile), 12, avenue Daniel Lesueur, Paris (7°).
- S. LOMBARD (Modéré), 26, avenue Carnot, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. P. MAHIEU, 16, rue de Bourgogne, Paris (7°).
- S. MALLAT, 2 bis, rue Molac, Nantes (Loire-Inférieure).
- MALTERRE (Edouard), 4, rue Grousselle, Paris (15°).
- S. MASSON (Clément), 5, rue Nicolas Chuquet, Paris (17°).
- S. P. MÉTIVET, 21, rue du Bourdon Blanc, Orléans (Loiret).
- S. MEUGY, 26, rue Guynemer, Paris (6°).
- MINARD, 23, quai aux Fleurs, Paris (4°).
- S. P. MONET (Adolphe), 16, avenue d'Orléans, Paris (14°).
- S. MONMERQUÉ, 19, rue Decamps, Paris (16°).
- S. NINCK (André), 20, avenue Boffrand, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. OURSON (Henri), 71, avenue de Suffren, Paris (7°).
- S. PARENT (Henri), 23, bd de la Tour-Maubourg, Paris (7°).
- S. P. PASCALON (Pierre), 5, rue Alphonse Fochier, Lyon (Rhône).
- S. P. PERRIER (Louis), 5, place de l'Alma, Paris (8°).
- S. PERISSOUD (Alexandre) 6, rue Aimé Levet, Annecy (Haute-Savoie).
- S. P. PHILIPPE (René), 130, rue du Faubourg St-Honoré Paris (8°).
- S. PIGEAUD, 13, rue Duroc, Paris (7°).
- POISSON, 211, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. PRINCE, 29, rue de Sèvres, Paris (6°).
- S. P. PULLIGNY (Leclerc de), Villa « Lou Mas », 3, avenue des Cèdres, Cap d'Antibes (Alpes-Maritimes).
- S. RABY (Emmanuel), 7, rue Marceau, Alger.
- S. REYNES (André), 79, rue du Taur, Toulouse (Haute-Garonne).
- RICHARD (Henri), 21, rue du Cherche-Midi, Paris (6°).
- S. SENTHILES, 20, rue Taylor, Pau (Basses-Pyrénées).
- M. B. STABLO (Paul), 8, passage Dombasle, Paris (15°).
- S. STOCLET (Arthur), 148, bd de Montparnasse, Paris (14°).
- S. THÉRON, 43, avenue Georges V, Paris (8°).
- S. VERGNIEAUD (Jean), 11, rue Degas, Oran (Algérie).
- S. VICAIRE (Jules), 272, avenue F. de Pressensé, Villeurbanne (Rhône).
- S. P. de VOLONTAT, St Couat d'Aude par Moux (Aude).
- WILLEMIN (Théodule), 36, avenue Charles Floquet, Paris (7°).

2. INGÉNIEURS EN CHEF

- S. ALBY (Amédée), 10, bd Flandrin, Paris (16°).
- S. AMANTE (Sylvio), bd Henri Narbonne, Villa Amante, Bône (Algérie).
- S. AMBLARD (Antoine), place d'Augiran, Mende (Lozère).
- ANTIN, 38, rue de Blossac, Poitiers (Vienne).
- S. ARAGNOL (Charles), 11, avenue des Fleurs, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. P. ARNAUD (Jean), 8, rue Gounod, Paris (17°).
- AUBERT (Henry), Barcelonnette (Basses-Alpes).
- S. AUBERTIN, 53, bd de Besançon, Vesoul (Haute-Saône).
- S. AUGUSTIN (Paul), 29, rue Ste-Sophie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. AUMONT, 23, rue de Maubeuge, Paris (9°).
- S. AURIC, 106, bd St-Germain, Paris (6°).
- S. AUSSENAC (Théophile), 9, rue Anjard, Talence (Gironde).
- S. BARON (II. P.), Villa des Albarèdes, Montauban (Tarn-et-Garonne).

- S. BAUCHAL, 15, rue du Chêne, Genève (Suisse).  
 S. BAURÈS, 10, rue Galbois, Philippeville (Algérie).  
 S. BELLEVILLE, 148, bd Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. BÉRENGIER, 20, rue de Tilsitt, Paris (17°).  
 S. de BERGH, 28, rue Alexandre-Delmar, Monts-en-Barœul (Nord).  
 S. P. BERTRAND (Léon), 42, rue du Général Foy, Paris (8°).  
 S. BETBEDER-MATIBET, 260, rue St-Jacques, Paris (5°).  
 S. BLAISE (Henri), 6, rue du Lycée, Besançon (Doubs).  
 S. P. BONNEAU (Louis), 6, rue du Boccador, Paris (8°).  
 S. BOULLE, avenue Marie-Thérèse, Orsay (Seine-et-Oise).  
 S. P. BOULONGUE (Lestorey de), 18, rue Washington, Paris (8°).  
 S. BRET, 25, rue Scheffer, Paris (16°).  
 BRIGOL (Louis), 18, rue de Girardin, Alger.  
 S. BRUNET (Léon), 43, bd d'Alsace, Cannes (Alpes-Maritimes).  
 BUTAVAND, Nurioux (Ain).  
 S. CASSAGNE (Pierre), 9, rue Pérrégaux, Bône (Algérie).  
 S. CHABOUREAU, « Le Petit Bois », Mehun-sur-Yèvre (Cher).  
 S. CHEVREUX (François), 15, rue de la Louvière, Epinal (Vosges).  
 S. COLLIGNON, 10, avenue Camille Flammarion, Ris-Orangis (Seine-et-Oise).  
 S. CONCHE, 26, avenue Georges V, Paris (8°).  
 DACREMONT (Edouard), 7, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 S. DEBÈS (G.), 30, avenue Rapp, Paris (7°).  
 S. DELAGE, 81, avenue de Saint-Cloud, Versailles (Seine-et-Oise).  
 DELEBECQUE, 3, rue Charles Galland, Genève (Suisse).  
 DOU (Auguste), 30, avenue de Bordeaux, Villa d'Ossau, Pau (Basses-Pyrénées).  
 DURAND (Michel), 74, avenue de la République, Aurillac (Cantal).  
 S. P. DREYFUSS (Justin), 45, rue Scheffer, Paris (16°).  
 S. FELDTRAUER (Emile), 32, rue de Bièvre, Paris (5°).  
 S. FERRAS, 10, avenue Berriau, Rabat (Maroc).  
 S. FERRIEU, 17, bd de Laromiguière, Rodez (Aveyron).  
 S. FERRUS, 14, rue de Bellechasse, Paris (7°).  
 S. GARAU, 1, rue Ozenne, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. GERVET (Pierre), 5, rue Emile Duclaux, Paris (15°).  
 S. GODARD (Louis), 126, bd de Montparnasse, Paris (14°).  
 S. GODARD (Télémaque), Villa Margarita, rue de Montardon, Pau (Basses-Pyrénées).  
 S. GONDON (Emmanuel), 343, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. GRAMAIN, 86, avenue de Royat, Chamalières (Puy-de-Dôme).  
 GUIBERT (Maurice), 22, bd Flandrin, Paris (16°).  
 GUILLAUMIN, 57, Grande Rue, Saint-Maurice (Seine).  
 S. GUYON-GELLIN, La Barve par Loulans-les-Forges (Haute-Saône).  
 S. HÉGLY, 22 bis, rue Saint-Marcel, Metz (Moselle).  
 HÉMARDINQUER, 98, rue de St-Dizier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. HUET (Jules), 44, av. Victoria, Vichy (Allier).  
 S. HUGUES (Urbain), 26, bd St-Michel, Avignon (Vaucluse).  
 IMBEAUX, 18, rue Emile Gallé, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. P. JOMIER, 39, avenue Rapp, Paris (7°).  
 JULLIEN (Charles) à Keremma en Tréfléz (Finistère).  
 LACAZE (Raymond), 16, rue St-Même, Chartres (Eure-et-Loir).  
 S. LAGÈRE, 6, place Breteuil, Paris (15°).  
 LAGRANGE (Alcide), Aurillac (Cantal).  
 LAMBERT, 41, bd Poincaré, Bar-le-Duc (Meuse).  
 S. LANGUEREAU, Villa « Les Lauriers », Chemin du Moulin Notre-Dame, Avignon (Vaucluse).  
 S. LARROQUE (Justin), 22, bd Matabiau, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. LEBERT, 6, bd Victor-Hugo, Nice (Alpes-Maritimes).  
 M. B. LE CONTE (Lucien), 7, rue Picot, Paris (16°).  
 S. P. LEFÈBURE (Henri), 177, rue Bareyre, Bordeaux (Gironde).  
 S. P. LEGOUZ, 25, rue Molitor, Paris (16°).  
 S. P. Colonel Louis LE ROND, 106, rue de Miromesnil, Paris (8°).  
 S. P. LOEWY (André), 133, bd Montparnasse, Paris (6°).  
 LUCAS.  
 S. LUZINIER, 54, rue Waldeck-Rousseau, Angoulême (Charente).  
 S. MARGAINE, 260, bd Saint-Germain, Paris (7°).  
 S. MARGUERY, 18, rue des Alliés, Vesoul (Haute-Saône).  
 S. MATHEU, 18, avenue du Pont des Catalans, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. MATHIEU (Ernest) 22 bis, rue Labillardière, Alençon (Orne).  
 MEYER (Ferdinand) 89, avenue de Villiers, Paris (17°).  
 MONAT, Villa Tenan, Avenue de Provence, Antibes.  
 MORARD, 31, rue de la Cloche, Fontainebleau (Seine-et-Marne).  
 S. P. NABONNE (Alfred), Villa Mirazur, rue Jussieu, Nice (Alpes-Maritimes).  
 PARISET, 7, rue des Ecoles, Ban St-Martin près Metz (Moselle).  
 S. PELLÉ (Carl), 8, place d'Iéna, Paris (8°).  
 PERRET (Jules), « Les Troènes », Carnac-Plage (Morbihan).  
 PIÉRON (Louis), 49, rue Ampère, Paris (17°).  
 PIGLET, 10, avenue Carnot, St-Maur-des-Fossés (Seine).  
 S. PORCHÉ (Georges), 32, rue des Bourdonnais, Versailles (Seine-et-Oise).  
 RABY (Edouard), Villa des Roses n° 3, 103, rue du Bac, Asnières (Seine).  
 S. RASCOL, 47, Allée des Demoiselles, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. P. RÉCIMBEAU, 2, rue Mabillon, Paris (6°).  
 S. REULOS, 34, bd de Lamenc, Chambéry (Savoie).  
 S. ROGIE, Nîmes (Gard).  
 S. ROTH, 9, rue du Lac, Saint-Mandé (Seine).  
 SAINT-ROMAS, 120, bd de Clichy, Paris (18°).  
 S. SCHOENBERG (Lucien), rue de Marseille, Mostaganem (Algérie).  
 S. SOUFFRON (Louis), 18, rue Clément Roassal, Nice (Alpes-Maritimes).  
 S. VALETTE, 10, rue Jarente, Lyon (Rhône).  
 S. VALLÉE, 4, rue Tuc d'Eauze, Dax (Landes).

- VIEILLE (Léopold), 2, rue Elisée Reclus, (Alger).  
 S. VINCENT (Louis), « Les Bruyères », Quartier de Fabre, La Seyne-sur-Mer (Var).  
 S. WILHELM, 109, Grande Rue, La Tronche (Isère).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

- ARNOULD (Marcel), Caudéran (Gironde).  
 S. AUGÉ, 8, rue Maraussan, Narbonne (Aude).  
 AUREILLAN, 15, rue Royale, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).  
 S. BALLING, 1, rue St-James, (Neuilly-sur-Seine).  
 S. BARRAT, Cusset (Allier).  
 BAVOILLOT, 23, rue du 4 Septembre, Bône (Algérie).  
 BEBON, Tunis (Tunisie).  
 BOQUÉ (Henri), à la Bartière, par la Châtaigneraie (Vendée).  
 BRIMONT, 12, rue des Récollets, Sézanne (Marne).  
 CAILLOT, 3, route de St-Brice, Provins (Seine-et-Marne).  
 CASALONGA, Corte (Corse).  
 CASTERA, rue de Nazareth, Nérac (Lot-et-Garonne).  
 S. CASTEX, 22, rue du Japon, Toulouse (Haute-Garonne).  
 CAUFOURIER, 19, rue du Général Clinchant, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 CHALLIOL, Périgueux (Dordogne).  
 S. CHAUVET, Villa Cynthia, bd de Belgique, Monaco.  
 CHEVAUX, 12, rue Marceau, Tunis, (Tunisie).  
 COCU, 19 ter, bd Chanzy, Pavillon-sous-Bois (Seine).  
 S. COLOMBANI, 7, rue Auber (Alger).  
 DANCHE, rue des Petits-Champs, Alger.  
 DAUBERT.  
 S. DEBARNOT, 127, rue de la Palle, Cherbourg (Manche).  
 S. DUCHATEL, 87, bd St-Michel, Paris (5<sup>e</sup>).  
 DUVAL (Joseph), St-Julien (Haute-Savoie).  
 FAVIÈRES, Aiguillon (Lot-et-Garonne).  
 S. FOUCHER, 36, rue de l' Arsenal, Angoulême (Charente).  
 GAJAN, 16, place Carnot, Carcassonne (Aude).  
 S. GRAS, 5, rue Haxo, La Roche-sur-Yon (Vendée).  
 GRESSE, Gimont (Gers).  
 GRIMAUD, « Villa Sunny Home », 18, avenue Saint-Laurent, Nice (Alpes-Maritimes).  
 GUIBERT, 15, rue Mansart, Paris (9<sup>e</sup>).  
 S. HAMON, 7, rue de Paris, Nice (Alpes-Maritimes).  
 S. HAREM, 71, rue Paul Bignon, Eu (Seine-Inférieure).  
 HOULLIER, 19, rue Millevoye, Abbeville (Somme).  
 S. JARDIN, 26, rue des Pyrénées, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. JAVARY, 6, rue Jolly, Montmorency (Seine-et-Oise).  
 S. JONDET, 8, bd Dubois, Dreux (Eure-et-Loir).  
 KRAFT (Jean), 8, rue des Poilus, Sétif (Algérie).  
 S. LABADIE, 9, rue Charles Muller, Rouen (Seine-Inférieure).  
 LACLOTRE, 35, rue Engèle Albert, Angoulême (Charente).  
 LAMIDIEU, 1, voie Romaine, Bar-le-Duc (Meuse).  
 LANSADE.  
 LEFEBVRE (Alexandre), 18, rue Théodore de Banville, Paris (17<sup>e</sup>).  
 LEFEBVRE (Georges), 14, rue Montebello, Vincennes (Seine).  
 S. MAGDELENAT, 5, rue Victor-Hugo, Bourges (Cher).

- S. MAILLARD, 118 bis, rue Chanzy, Le Mans (Sarthe).  
 MARTIN (Camille), Embrun (Hautes-Alpes).  
 S. MARTIN (Paul-Eugène), 48, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
 MAYNARD, 14, avenue Sœur Rosalie, Paris (13<sup>e</sup>).  
 S. P. MAZIN (L. A.), 18, rue de Stamboul, Alexandrie (Egypte).  
 METOUR.  
 MEYER (J.), 75, rue du Général Conrad, Strashourg (Bas-Rhin).  
 S. de MOLLINS, 4, rue du Charnier, Nevers (Nièvre).  
 NADOT, 27 bis, rue Jean Boucher, Bourges (Cher).  
 PALU.  
 S. PANCAZI, 32, rue Paul Bert, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).  
 S. PAUL, 134, bd Péreire, Paris (17<sup>e</sup>).  
 PAUL-DUBOIS, 27, bis, Quai d'Orsay, Paris (7<sup>e</sup>).  
 S. PERRAUD, rue Frédéric Mistral, Beaucaire (Gard).  
 S. PLATEL, 5, bd Galliéni, Oran (Algérie).  
 S. PREVOST (Eugène), 18, rue St-Paul, Lagny (Seine-et-Marne).  
 S. P. PROMPSAL, 20, rue de l'Arrivée, Paris (15<sup>e</sup>).  
 QUINQUET (Henri), 9, rue Davioud, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. RAMBAUD (Gustave), Reillanne (Basses-Alpes).  
 S. RAULT (Louis), 45, rue Nationale, Pontivy (Morbihan).  
 REGNOUL, 43, rue Vineuse, Paris (16<sup>e</sup>).  
 S. RÉTHORÉ, 9, avenue Buenos-Ayres, Nice (Alpes-Maritimes).  
 S. REYNAUD (Emile), 7, rue Foy, Perpignan (Pyrénées Orientales).  
 REYNÈS (Ernest), 63 bis, rue Damrémont, Paris (18<sup>e</sup>).  
 S. RICHEN, 12, bd Pont-Achard, Poitiers (Vienne).  
 ROBIN (Jean), 32, avenue Gambetta, Saintes (Charente-Inférieure).  
 S. ROQUES (Louis), Domaine de Mons par Pont-de-la-Maye (Gironde).  
 S. ROUEN, 15, avenue Laure de Noves, Avignon (Vaucluse).  
 S. SALVANÉ, « Plaisance » à Lacourt St-Pierre par Montech (Tarn-et-Garonne).  
 SORBA, 1, rue Docteur Rives, Perpignan (Pyrénées-Orientales).  
 S. TINTANT, 7, rue de l'Estrapade, Paris (5<sup>e</sup>).  
 TROUCHE, 2, rue Prince Maurice, Nice (Alpes-Maritimes).  
 VALLIER (François).  
 VEILHAN, Haritzac, St-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).  
 VERRER, 4, place Saint-Jean, Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire).  
 VIALLEFOND, 108, rue du Bac, Paris (7<sup>e</sup>).  
 VILLEMEUR, Haget (Gers).  
 ZIGMANN, 48, avenue Jean-Jaurès, Strashourg (Bas-Rhin).

4<sup>e</sup> FONCTIONNAIRES DEMISSIONNAIRES  
 ET RAYES DES CADRES

I. — INGÉNIEURS EN CHEF

- BROSSARD (René), Ingénieur en Chef de la Cie P. L. M., 1, bd Henri IV, Paris (4<sup>e</sup>).

S. P. CAQUOT (Albert), Ingénieur Conseil, Ingénieur Constructeur, Sté Pelnard, Considère, Caquot et Cie, Professeur à l'École Nationale des Mines, Membre de l'Institut, 1, rue Beethoven, Paris (16°).

DENIS (Roger), 1, rue de Courty, Paris (7°).

S. EYDOUX, Directeur des Etudes à l'École Polytechnique, 21, rue Descartes, Paris (5°).

S. GÉRARDIN, Administrateur de la Cie des Chemins de fer de l'Est et du Crédit Algérien, 31, rue Contant, Gagny (Seine-et-Oise).

S. HENRY (Albert), 70, bd St-Germain, Paris (5°).

S. LION, 1, rue de la Plancher, Paris (7°).

S. P. OPPENHEIM, Administrateur-Délégué de la Sté « Le Carbone », 3, bd des Sablons, Neuilly-sur-Seine.

S. PEYCHEZ (Maurice), Directeur Honoraire. Chemins de fer d'Alsace-Lorraine, 7 bis, rue Lalo, Paris (16°).

## 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

S. P. BEAU (J. M.), Gérant de la Sté Fichet, 4, rue Franqueville, Paris (16°).

S. P. BOURNISIEN, Gérant de la Société Fichet, 4, rue de Franqueville, Paris (16°).

S. BOUTELOUP, Chef du Service de la Voie et des Bâtimens. S. N. C. F. (Région Sud-Ouest), 7, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine, (Seine).

BUFFET, Plainfaing (Vosges).

S. P. BUNAU-VARILLA (Philippe), Ancien Ministre Plénipotentiaire, 53, avenue d'Iéna, Paris (16°).

S. CAUDRELIER, Ingénieur-Conseil à la Banque de Paris et des Pays-Bas, Professeur titulaire à l'École des Ponts et Chaussées, 11, rue de Milan, Paris (9°).

CLAUDET, Administrateur-Directeur de la Société des Ateliers Moisant-Laurent-Savey, 26, avenue Duquesne, Paris (7°).

DELCARTE (Louis), Ingénieur de la Cie des chemins de fer P. L. M. Détaché au comité de Direction des Grands Réseaux, 8, avenue Lowendall, Paris (7°).

S. FEYRABEND (Charles), Ingénieur de la Voie à la Cie du P. L. M., 39 bis, rue de Marseille, Lyon (Rhône).

FONLUPT (Pierre), Chef du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Voie. Région Sud-Est. S. N. C. F., 6, rue Pierre Haret, Paris (9°).

S. P. FREYSSINET, Recherches concernant le perfectionnement des moyens de construction (spécialité béton armé) 28, rue Saint-James, Neuilly-sur-Seine (Seine).

GUFFLET, Directeur Honoraire de la Cie du Midi, 15, rue Neuve Notre-Dame, Versailles (Seine-et-Oise).

S. P. HINSTIN, Ingénieur-Constructeur et Expert, 39, rue Pergolèse, Paris (16°).

S. LEFEBVRE (Charles), 36, rue Tronchet, Paris (9°).

S. LEFORT-LAVAUZELLE (Fernand), Imprimeur-Editeur, 64, avenue Baudin, Limoges (Haute-Vienne).

S. P. LEFORT (Henri), Chef de la 2<sup>e</sup> division du service central du Personnel de la S. N. C. F., 76, avenue Raymond Poincaré, Paris (16°).

S. LEFRANC, Ingénieur Principal de la Voie à la Cie des Chemins de fer du Midi, 17, rue Laitil, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

S. MARGOT (Maurice), Directeur Général Honoraire de la Cie P. L. M., 63, avenue Kléber, Paris (16°).

MAROIS, Adjoint au chef du service Commercial de la S. N. C. F., 74, rue de Rennes, Paris (6°).

S. P. MATHERON (Jean), Sté Générale d'Entreprises, 1, place Alphonse Deville, Paris (6°).

S. MERMIER, Ingénieur Principal attaché à la Direction des Chemins de Fer P. L. M., 148, bd de Montparnasse, Paris.

S. MORISSON (Jean), Ingénieur principal, service de l'Organisation technique de la S. N. C. F., 8, rue de Londres, Paris (9°).

S. P. MUGNOT, Directeur attaché à la Direction Générale de la Société des Chemins de fer français, 15, bd Diderot, Paris (12°).

NABONNE (Louis).

NEBOUR, chef de la Division de l'entretien et des Travaux Neufs, S. N. C. F., 22, avenue Alphonse Saint-Mandé (Seine).

S. OUDOTTE, Ingénieur Principal au Service Central de la Voie à la Cie P. L. M., 26, rue Vavin, Paris (6°).

PÉLISSIER (Jacques), 5, Esplanade de Mail, Castres (Tarn).

S. PETEL, Compagnie Franco-Polonaise de Chemin de fer Koszykowa 6/M/12 Varsovie (Pologne).

QUARRÉ (Louis), Chef Honoraire de l'Exploitation. Chemin de fer du Midi, 35, rue Brunel, Paris (17°).

S. P. REBUFFEL, 2, avenue St-Honoré d'Eylau, Paris (16°).  
ROUGNON (Charles), 39, rue du Général Foy, Paris (8°).

SAMSON (Pierre), Senones (Vosges).

SEMEAC, Ingénieur de la Voie à la Cie P. L. M., 5, Cours Lieutaud, Marseille (Bouches-du-Rhône).

S. SEVIN, Ingénieur en Chef, S. N. C. F., 1, place Valhubert, Paris (13°).

S. VAGNEUX, Ingénieur en Chef Honoraire de la Cie P. L. M., 8, rue du Laos, Paris (15°).

S. WOLFF (Robert), Banquier, 116, avenue des Nations, Bruxelles (Belgique).

## MINES

### FONCTIONNAIRES EN ACTIVITE

#### 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

S. P. BES DE BERG, 31, rue de Liège, Paris (8°).

S. BLUM-PICARD (Lambert), 5, rue Angélique Verien, Neuilly-sur-Seine.

S. P. CRUSSARD (Louis), 6, place du Panthéon, Paris (5°).

S. P. ETIENNE, 2, avenue Bugeaud, Paris (16°).

S. GALLIOT (Armand), 10, rue César Franck, Paris (15°).

GANIÈRE (Daniel), 140, Faubourg d'Altkirch, Mulhouse (Haut-Rhin).

S. P. GRANDJEAN (François), 8, Square de l'Alboni, Paris (16°).

S. JARLIER (Jean), 14, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, Paris (16°).

JOUGUET, 12, rue Pierre Curie, Paris (5°).

S. LEPRINCE-RINGUET (Félix), 60, bd St-Michel, Paris (6°).



- S. P. LEVY (Paul-Pierre), 38, avenue Théophile Gauthier, Paris (16°).  
 S. P. LOGHARD, 159, bd Bineau, Neuilly-sur-Seine.  
 NI EWENCLOWSKI, 26, rue Pierre Curie, Paris (5°).  
 S. P. PONTEVES-GÉVAUDAN (de Ruffi de), 31, Parc de Montretout, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).  
 S. RODHAIN (Pierre), 6, rue Léon Gatin, Versailles (Seine-et-Oise).  
 S. P. LE SUEUR (Henri), 207, bd St-Germain, Paris (7°).  
 THIBERGE, 58, rue de Chezy, (Neuilly-sur-Seine).  
 S. WEILL (Henri), 97, rue de Courcelles, Paris (17°).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

- AUDIBERT, Station d'Essais du Comité Central des Houillères de France, Montluçon (Allier).  
 BÉTIER (Gaston), 145, Chemin de Telemly, Alger.  
 S. BRUN (Georges, Jean), 33, rue Logier, St-Etienne (Loire).  
 CHAPELON, 2, bd Morland, Paris (4°).  
 S. CHOLIN (André), 1 bis, Allée des Zéphirs, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. COUTARD (Fresnais de), 26, Cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
 S. DAMIAN (Jean), 7, rue de Beausset, Alès (Gard).  
 S. P. DAUVERGNE (Henri), 18, avenue des Sycomores, Villa Montmorency, Paris (16°).  
 S. P. DAVAL (Gabriel) 137, bd Raspail, Paris (6°).  
 DEMAY (André), 15, avenue Elisée Reclus, Paris (7°).  
 DESCOMBES (Claude), 10, rue du Palais de Justice, Saint-Etienne (Loire).  
 S. DESPUJOLS (Pierre), 39, rue de Dijon, Rabat (Maroc).  
 S. DROUARD (Charles), 68, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. DUHAMEAUX (Michel), 21, rue Victor-Hugo, Douai (Nord).  
 S. DURAND (Jules-Armand), 34, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).  
 S. DURUY (Maurice), 40, rue Gambetta, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. ESTIVAL (Jean), 31, rue Pierre-Curie, Caudéran (Gironde).  
 S. P. FANTON D'ANDON (André), 31, avenue Gambetta, Mulhouse (Haut-Rhin).  
 FRIEDEL (Edmond), 60, bd St-Michel, Paris (6°).  
 LAFAY (Pierre), 14, rue César Franck, Paris (15°).  
 S. LENHARDT (Edgard), 20, rue Revoil, Rabat (Maroc).  
 LEVY (René), 12, rue St-Simon, Paris (7°).  
 S. MAYER (Armand), 51, rue Raynouard, Paris (16°).  
 S. NIÇOLET (Victor), 156, bd Péreire, Paris (17°).  
 S. RABY (Marcel), 1, rue Mignet, Paris (16°).  
 S. RAQUIN (Eugène), 16, rue Bertron, Sceaux (Seine).  
 S. P. RUFFLET, 39 bis, rue de Marseille, Lyon (Rhône).  
 S. RICHARD (Charles), 244, bd St-Germain, Paris (7°).  
 S. ROUX dit LEROUX (Alfred), 2, place de l'Edit de Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).  
 S. P. SCHNEIDER (Georges), 33, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).  
 S. TIVOLLE (Léonard), 73, rue Docteur Escat, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
 S. VIGIER (René), Bureau des Recherches et Participations Minières, Rabat (Maroc).  
 S. P. VIGNAL (Jean), 6, rue Joseph Bara, Paris (6°).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

- S. ADAM (Pierre), 4, rue Le Nôtre, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. ALLAIS (Maurice), 2, Place de l'Edit de Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).  
 ARMANET (Jean), 55, bd Beauséjour, Paris (16°).  
 S. ARNAUD (Gilbert), Boîte Postale n° 355, Dakar (Sénégal).  
 S. P. BARRAL (Maurice), 39 bis, rue de Marseille, Lyon (Rhône).  
 S. BASELHAC (Paul), 35, avenue Foch, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. BEAUREGARD (Gabriel Tuquet de), 15, rue d'Alembert, Alger.  
 S. BERNARDET (Robert), 3, rue Colbert, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
 BERTHELOT (Jean), 17, rue Delambre, Paris (14°).  
 BICHELONNE (Jean), 5 bis, rue Le Tasse, Paris (16°).  
 S. BLANCARD (Jean), 3, rue du Palais de Justice, Chalon-sur-Saône (S.-et-L.).  
 S. BONDON (Jacques), Rabat (Maroc).  
 S. BOULLOT (André), 2, rue Pinguet, Constantine (Algérie).  
 S. BUREAU (Albert), 171, bd de la Liberté, Lille (Nord).  
 S. P. CHARBONNEAUX, 3, rue du Général Langlois, Paris (16°).  
 CHÉRADAME (Raymond), 36, rue du Rimard, Montluçon (Allier).  
 COLOT, 14, bd Baudin, Alger.  
 S. COUTURE (Jean), 21, rue Victor-Hugo, Douai (Nord).  
 S. COUTURE (Pierre), chemin Victor Gomy, Saint-Etienne (Loire).  
 S. DÉGOT (Pierre), 301, rue de Lille, Béthune (Pas-de-Calais).  
 DELACOTE (Guy), 5, place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin).  
 S. DENIS (Albert), 37, avenue de la République, Paris (11°).  
 S. DESPORTES (Jean), 31, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).  
 S. DESROUSSEAUX (Jacques), Hanoi (Indochine).  
 DODU (Roger), 17, rue de Sèvres, Paris (6°).  
 S. DUCHEMIN, 24, avenue de Nancy, Metz (Moselle).  
 S. EYSSAUTIER (Louis), Tananarive (Madagascar).  
 S. FISCHESSE (Raymond), 7, avenue Louis Barthou, Rennes (Ille-et-Vilaine).  
 S. FRÉREAU (Aristide), 111, avenue de Royat, Chamaillères (Puy-de-Dôme).  
 S. GOGUEL (Jean), 100, rue du Bac, Paris (7°).  
 S. GRARD (Alexandre), 130, avenue de Versailles, Paris (16°).  
 S. GUÉRONIK (Sacha), 3, rue d'Armagnac, Rodez (Aveyron).  
 S. GUILLANTON (André), 12, square de Port Royal, Paris (13°).  
 S. GUILLAUMAT (Pierre), 209, bd Péreire, Paris (17°).  
 S. JOUVEN (Pierre), 47, rue Maréchal Oudinot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
 S. LATOURTE (Jean), Chemin Victor Gomy, Saint-Etienne (Loire).  
 S. P. LEBRUN (Albert), Président de la République, Palais de l'Elysée, Paris (8°).  
 LÉPOUX (Pierre), Boîte Postale n° 355, Dakar (Sénégal).

S. LOISY (Théodore), Villa « Les Pâquerettes », rue Paul de Rouville, Montpellier (Hérault).

MALAVOY (Jean), 16, rue Louis Cellier, Valenciennes (Nord).

S. MANDEL (Jean), 40, rue Erlanger, Paris (16<sup>e</sup>).

S. MASSENET (Louis), 102, rue d'Assas, Paris (6<sup>e</sup>).

S. MIALARET (François), 5, rue Denis Poisson, Paris (17<sup>e</sup>).

S. MOCH (Paul), 14, rue du Temple, Paris (4<sup>e</sup>).

NELTNER, Ecole Supérieure des Mines, St-Etienne (Loire).

S. P. PARISOT (Georges), 14, rue Guynemer, Paris (6<sup>e</sup>).

S. PÉRINEAU (Georges), 2, rue J. Macé, Grenoble (Isère).

S. POUILLAIN (Louis), 2, rue de l'Obélisque, Marseille (Bouches-du-Rhône).

S. RICHARD (Charles), 110, Bd Voltaire, Béthune (Pas-de-Calais).

S. RIFFAUD (Ernest), 2, avenue d'Anduze, Alès (Gard).

S. ROBERT (Pierre), 56, rue du 11 Novembre, Saint-Etienne (Loire).

S. SAINT-GUILHEM (René), 56, rue du 11 Novembre, Saint-Etienne (Loire).

S. SAMUEL (René), 7, rue de Lille, Paris (7<sup>e</sup>).

S. P. SAVORNIN (André), Chef du Service des Mines, Tananarive (Madagascar).

S. SCHNEIDER (Emile), 21, avenue Foch, Metz (Moselle). SEYER, Dakar (Sénégal).

S. VINÇOTTE (Jean), 102, rue de la Gare, Ermont (S.-et-Oise).

#### 4. — ELÈVES INGÉNIEURS

S. BÉNÉZIT (Jacques), 89, avenue de Villiers, Paris (17<sup>e</sup>).

BOUCHERY (Louis), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau.

COCHE (Lucien), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau.

S. CRUSSARD (Charles), 6, place du Panthéon, Paris (5<sup>e</sup>).

S. CUSSET (Paul), 270, rue Saint-Jacques, Paris (5<sup>e</sup>).

S. DONTOT (Jacques), 11, rue Monticelli, Paris (14<sup>e</sup>).

S. CACHET (Robert), 270, rue Saint-Jacques, Paris (5<sup>e</sup>).

S. HUE DE LA COLOMBE (Jean), 54, rue de Sablonville, Neuilly-sur-Seine.

KAAS (Théodore), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau.

LOISON (Roger), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau.

S. MARTIN (Roger), 270, rue St-Jacques, Paris (5<sup>e</sup>).

NICOLAS (Henri), 60, bd Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).

S. PERRIN (Yves), 6, avenue du Parc, Vanves (Seine).

S. RITTER (Rolland), 27, rue des Batignolles, Paris (17<sup>e</sup>).

S. SABATIER (Jean), 270, rue St-Jacques, Paris (5<sup>e</sup>).

SALA (Marcel), 60, bd Saint-Michel, Paris (6<sup>e</sup>).

SCHNELL (Bernard), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau.

S. VENTURA (Elic), 35, rue Singer, Paris (16<sup>e</sup>).

#### 2<sup>e</sup> FONCTIONNAIRES EN CONGE, HORS CADRE, EN DISPONIBILITE

##### 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

S. DEFLINE, Directeur Général de la Cie des Mines de Houille de Courrières, Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

##### 2. — INGÉNIEURS EN CHEF

S. P. BLONDEL (Fernand), Secrétaire Général du Comité d'Etudes Minières pour la France d'Outre-Mer, 13, rue de Bourgogne, Paris (7<sup>e</sup>).

S. P. BREYNAERT, Directeur de la Cie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa, 7, avenue Frédéric Le Play, Paris (7<sup>e</sup>).

S. BRUNSCHWIG (Robert), Société « Carburants et Produits de Synthèse », 3, rue Théodore de Banville, Paris (17<sup>e</sup>).

S. DAUM (Léon), Administrateur, Directeur Général de la Cie des Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, 5, rue Auguste Comte, Paris (6<sup>e</sup>).

DELMAS (Louis), Cie des Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, 411, route Nationale, Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais).

S. P. DUBY, Directeur de la Cie Mokta el-Hadid, 60, rue de la Victoire, Paris (9<sup>e</sup>).

S. P. DUMAS (Lucien), Chef du Service de l'Organisation Technique. S. N. C. F., 2, rue Gribeauval, Paris (7<sup>e</sup>).

DUTILLEUL (André), Administrateur de la Cie de Fives-Lille, 18, avenue des Tilleuls, Paris (16<sup>e</sup>).

S. GEORGES, rue Prévost, Béthune (Pas-de-Calais).

S. P. JORDAN (Paul), Administrateur de la Cie des Phosphates de Constantine, 4, rue de Luynes, Paris (7<sup>e</sup>).

LANCRENON (Paul), Etablissements Schneider et Cie, 81, bd Saint-Michel, Paris (5<sup>e</sup>).

S. P. LANGROGNE (E.), Administrateur de la Cie des Chemins de fer de l'Est, 2, avenue Camoens, Paris (16<sup>e</sup>).

LAVASTE, Directeur Général des Usines de Productions chimiques de la Société de Saint-Gobain, 209, boulevard Péreire, Paris (17<sup>e</sup>).

LÉVI (Georges), Directeur de la Société Alsacienne d'Explosifs, Administrateur Délégué de la Cie de Potasse de Blodelsheim, 20, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine.

S. LUYVT (Maurice Labrosse), Directeur Honoraire, Conseil de la Cie des Chemins de Fer du P. L. M., 62, rue de Miromesnil, Paris (8<sup>e</sup>).

MACAUX, Administrateur Délégué de la Société des Mines d'Héraclée, 67, avenue Niel, Paris (17<sup>e</sup>).

S. P. NICOU (Paul), Président du Conseil d'Administration de la Société des Aciéries de Micheville, 17, boulevard Flandrin, Paris (16<sup>e</sup>).

S. PAINVIN, 36, rue Michel-Ange, Paris (16<sup>e</sup>).

S. P. PARENT (Pierre), Vice-Président du Comité Central des Houillères de France, 8, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).

RIGAUDIAS, Administrateur Délégué des Etablissements Fourré et Rhodes, 7, place St-Antoine, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

S. ROY (Maurice), Correspondant de l'Académie des Sciences, Section Mécanique, Directeur Général des Etablissements De Dietrich et Cie, Reichshoffen (Bas-Rhin), 22, rue Laugier, Paris (17<sup>e</sup>).

S. SCHÉRESCHESKY, Administrateur de la Cie Parisienne de Chauffage Urbain, 91, quai d'Orsay, Paris (7<sup>e</sup>).

S. P. SIMON (Jules), Administrateur-délégué des Mines

Fiscales de Haute-Silésie, 3, avenue Bosquet, Paris (7°).

STOUVENOT, Ingénieur Délégué de la Cie des Mines de la Grand-Combe, 12, place Joffre, Paris (7°).

S. TAFFANEL, Directeur Général de la Cie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, 8, avenue Gourgaud, Paris (17°).

S. THIBAUT (Jacques), 23, bd Murat, Paris (16°).

### 3° INGÉNIEURS ORDINAIRES

S. ANGOT (Pierre), 5, rue Nicolas-Chuquet, Paris (17°).  
ARMAND (Louis), Ingénieur en chef au Service du Matériel et de la Traction, S. N. C. F. (Région Sud-Est), 107 bis, avenue de la République, Vincennes.

S. ARON (Alexis), Directeur Général des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, 3, rue Anatole de la Forge, Paris (17°).

S. BABOIN (Robert), attaché au Conseil d'Administration de la société de l'Ouenza, 109 bis, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine.

S. BÉLUGOU, Directeur Général Adjoint de la Société de Penarroya, 36, rue Guynemer, Paris (8°).

S. BERR, Administrateur Délégué de la Société des Etablissements Kuhlmann, 5, avenue Elisée Reclus, Paris (7°).

S. BOURGEOUX (Maurice), Attaché à la Direction générale de la Société des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, 67, avenue de Villars, Valenciennes (Nord).

BRISSE, 48, rue de Dunkerque, Paris (9°).

S. BRIZARD (Paul), 46, boulevard Magenta, Paris (10°).

S. BUCHER, Directeur général des Mines de Lens, 8, rue Saint-Louis, Lens (Pas-de-Calais).

S. BURSAUX (Jacques), Directeur technique de la société des phosphates tunisiens et des engrais et produits chimiques, 2, rue Edmond-About, Paris (16°).

S. CHAMPY, 166, boulevard Haussmann, Paris (8°).

S. CHANZY (Jacques), Lazarska 7, Praha 11 (Tchécoslovaquie).

S. CHARVET (Louis), Adjoint au Directeur général de la Cie Air-France, 2, rue de Commaille, Paris (7°).

S. COSTE (Philippe), Attaché à la Direction Générale des Produits Chimiques des Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de St-Gobain, Chauny et Cirey, 63, rue de la Faisanderie, Paris (16°).

S. DAGALLIER (Henri), Directeur Général Adjoint des Ateliers Neyret-Beylier et Piccard, Boîte Postale n° 52, Grenoble (Isère).

S. DUGAS, Chef de la Division des Etudes, S. N. C. F., 4, avenue Courteline, Paris (12°).

S. GENDRIN, Ingénieur Conseil à la Société Générale Alsacienne de Banque, Kaysersberg, (Haut-Rhin).

S. GIBRAT (Robert), Ingénieur Conseil de la Société Générale d'Entreprises et de la Cie Générale de Géophysique, 105, rue du Ranelagh, Paris (16°).

GLASSER (Edouard), Directeur Général de la Cie Générale des Eaux, 52, rue d'Anjou, Paris (8°).

GOURSAT, Chef du Service Central du Mouvement

de la S. N. C. F., 39 bis, boulevard Exelmans, Paris (16°).

S. HENRY-GREARD, Président du Conseil d'Administration du Comité des transports parisiens, 30, rue Guynemer, Paris (6°).

HENTSCHEL, Administrateur-Directeur Général de la Société Générale de Fonderie, 22, rue Raynouard, Paris (16°).

S. HEURTEAU (Charles), Président de la Société de Penarroya, Administrateur-Délégué de la Cie des Mines de Marles, 1, avenue Emmanuel III, Paris (8°).

S. HUCHET, Société Houillère de Sarre-et-Moselle, 8, rue de l'Eglise, Merlebach (Moselle).

S. HURTER (Roger), Inspecteur Principal de la Cie des Chemins de fer P. L. M., 13, avenue Mozart, Paris (16°).

S. LAFOND, Directeur de l'Association Minière, 17, avenue Ste-Foy, Neuilly-sur-Seine.

S. LAURENT (Théodore), Président Délégué de la Cie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Hormécourt, 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9°).

S. LE BESNERAIS (Robert), Directeur Général de la Société Nationale des Chemins de fer français, 60, rue de Maubeuge, Paris (9°).

S. LEPERCQ, Directeur Général de l'Union Européenne Industrielle et Financière, 3, rue Montalivet, Paris (8°).

LEVY (Paul-Louis), Papeteries de Stains, 2, rue du Maréchal Harispe, Paris (7°).

S. LION (Pierre), 14, avenue Elysée Reclus, Paris (7°).

MENY (Jules), Administrateur-délégué de la Cie Française des Pétroles, 11, rue du Dr Lance-reaux, Paris (8°). et 86, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16°).

de METZ (Victor), Steana Romana, Bucarest (Roumanie).

S. MIGAUX, Directeur de la Société de Prospection électrique, 30, rue Faber, Paris (7°), et 1, place du Panthéon, Paris (5°).

S. P. DE NANTEUIL DE LA NORVILLE, Administrateur-Délégué de la Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, 10, rue Las-Cases, Paris (7°).

NÈVEJANS, Société Minerais et Métaux, 15, avenue Ste-Foy, Neuilly-sur-Seine.

S. PAGÉZY, Directeur Général Adjoint de la Société Minière et Métallurgique de Penarroya, 250, rue de Rivoli (1<sup>er</sup>).

S. PAUZAT, Directeur Général de la Cie des Mines d'Anzin, Anzin (Nord).

PERRIN-PELLETIER (Georges), Directeur Général de la Cie des Mines de Roche-la-Molière et Firminy Rond-Point, St-Etienne (Loire).

S. RICARD (Pierre), Administrateur Directeur général de la Société générale de Fonderie, 6, rue Cambacérés, Paris (8°). 133, rue St-Dominique, Paris (7°).

S. ROUER, Directeur Général de la Société Métallurgique de Normandie, Mondeville (Calvados).

SASPORTÈS, 8, chaussée de la Muette, Paris (16°).

S. SIÉGLER (Jean), Administrateur-Délégué de la Cie du Boléo, Administrateur de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, 23, avenue de Boufflers, Villa Montmorency, Paris (16°).

- S. SOLENTE, Ingénieur en Chef de la Cie du Canal de Suz, 87, avenue Kléber, Paris (16°).  
VERLANT, « Le Delta », Ceyreste (Bouches-du-Rhône).
- S. VICAIRE (André), Directeur général des Etablissements Schneider et Cie, 1, rue de l'Alboni, Paris (16°).
- S. VIEUX (Raymond), Cie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa, 49, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine.
- S. DE VITRY D'AVAUCOURT, Compagnie des Produits Chimiques et Electro-Métallurgiques d'Alais, Froges et Camargue, 69, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
- S. P. WALCKENAER (François), Etablissements Schneider, 54, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).

### 3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

#### 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

- BOCHET, 57, rue de Boulainvilliers, Paris (16°).  
S. CHIPART (Henri), 10, place de Grammont, Pau (Basses-Pyrénées).  
S. COUSIN (Henri), 77, rue de Lille, Paris (7°).  
S. P. COSTE (Emile), 24, quai de la Fontaine, Nîmes (Gard).  
S. DOUAT (Albert), 21, rue Roquéhain, Toulouse (Haute-Garonne).  
DOUGADOS, 59, rue de la Préfecture, Carcassonne (Aude).  
GUILLAUME, 54, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine.  
S. LANTENOIS (Honoré), 160, boulevard de Montparnasse, Paris (14°).  
S. LEBRETON, 21, rue Monsiebt, Paris (7°).  
LECBRNU, 3, rue Gay-Lussac, Paris (5°).  
S. LEJEUNE (Armand), 58, boulevard Le Lasseur, Nantes (Loire-Inférieure).  
S. P. LIÉNARD (Alfred), 20, rue de Tournon, Paris (6°).  
S. METTRIER, 12, rue de Varize, Paris (16°).  
S. NENTIEN, Le Pradet (Var).  
RIVET, 3, villa Mozart, Paris (16°).  
SÉLIGMANN-LUI, 59, rue de Babylone, Paris (7°).  
S. P. WALCKENAER (Charles), 218, boulevard St-Germain, Paris (7°).  
S. WEISS (Paul), 78 bis, avenue Henri-Martin, Paris (16°).

#### 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

- BOUTIRON, 94, rue de Brach, Bordeaux (Gironde).  
S. OPPERMAN, 42, rue Montgrand, Marseille (Bouches-du-Rhône).

#### 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

- S. BEUFHON (Louis), 31, avenue des Félibres, Tunis.

### 4° FONCTIONNAIRES DEMISSIONNAIRES ET RAYES DES CADRES.

#### 1. — INGÉNIEURS EN CHEF.

- VILLAIN (François), Administrateur-Délégué des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, 25, rue de Clichy, Paris (9°).

### 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

- S. AUBRUN, Ingénieur Conseil de MM. LAZARD Frères et Cie 5, rue Pillet Will, Paris (9°). 59, boulevard Raspail, Paris (6°).  
BABINET (André), Ingénieur Société Aubert et Duval Frères, 227, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-Billancourt (Seine).  
S. BACHELLERY (Henri), 160, boulevard Péreire, Paris (17°).  
BAILLY (Lucien), 8, rue des Brices, Nancy (Meurthe-et-Moselle).  
BARTHELEMY, Industriel, 1, avenue Pasteur, Troyes (Aube).  
BOYAU, Chef du Service Commercial de la S. N. C. F., 11, boulevard Bourdon, Paris (4°).  
COURAU (Robert), Administrateur-Délégué des Mines de la Houve et de la Société Alsacienne et Lorraine d'Electricité, 30, avenue de Messine, Paris (8°).  
DARGÈOU, Chef Adjoint de l'Exploitation du P. L. M., 3, rue Jules-Cousin, Paris (4°).  
DÉLLOUE (Albert), Chanoine titulaire à la Cathédrale de Soissons, 9, rue Matigny, Soissons (Aisne).  
DESCHAMPS, 3, avenue Guy de Maupassant, Nice (Alpes-Maritimes).  
S. FOCCUÉ (Alfred), Directeur Honoraire et Conseil de la Cie Française des Câbles Télégraphiques, 3, rue Octave-Feuillet, Paris (16°).  
HURÉ, Directeur de la Société Générale des Huiles de Pétrole, 109, avenue Henri-Martin, Paris (16°).  
JAPIOT (Marcel), Chef du Service du Matériel et de la Traction S. N. C. F. (Région Sud-Est), 171, boulevard de Montparnasse, Paris (6°).  
S. LÉAUTE (André), Professeur à l'École Polytechnique, Expert près le Tribunal Civil de la Seine, 1, rue du Maréchal Harispe, Paris (7°).  
MAILLET (Raymond), Directeur de la Société Géophysique de Recherches Minières, 44, avenue Théophile-Gautier, Paris (16°).  
MALCOR (Henri), Ingénieur à la Cie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9°).  
S. MARCHAL (Charles), 105, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16°).  
S. PELNARD, Société Pelnard-Considère et Caquot, 5, rue des Roses, Fontenay-aux-Roses (Seine).  
PERRIN (René), Directeur Général des Aciéries d'Ugine, 19, rue François 1<sup>er</sup>, Paris (8°).  
TUJA, Chef du Service de l'Exploitation S. N. C. F. (Région Sud-Est), 1, rue Emile-Gilbert, Paris (12°).  
VAUCHERET (André), 135, boulevard Raspail, Paris (6°).

#### 3. — ELÈVES INGÉNIEURS

- S. GRUSON (Claude), Inspecteur des Finances, 77 bis, rue Legendre, Paris (17°).

# LE PARAPET TYTON

Le récent accident d'automobile, au Pont de Passy, à Paris, dans lequel M. Tessier, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, a trouvé la mort, a attiré l'attention des techniciens sur l'intérêt qu'il y aurait à installer dans certains endroits dangereux, sur les routes à grande circulation, des parapets solides, susceptibles d'empêcher la chute des autos dans le vide, mais sans causer à ces véhicules des dégâts irréparables.

Voyons d'abord quelles sont les instructions de l'Administration en ce qui concerne les parapets.

Dans la circulaire du Ministère des Travaux Publics, du 29 mars 1933, sur les conditions techniques d'aménagement des routes nationales, il est dit au paragraphe P, que des banquettes sont nécessaires le long des routes, lorsque le remblai domine d'un mètre au moins le terrain naturel. La circulaire ne contient aucune autre précision.

Une circulaire ministérielle en date du 23 novembre 1937, complétée par un additif en date du 23 décembre 1937, a reconnu qu'il y aurait à l'avenir, pour les routes neuves, intérêt à limiter la plateforme, dès que la hauteur des remblais dépasse un mètre, en substituant des barrières aux banquettes de sûreté précitées. Pour éviter l'écllosion de nombreux types de barrières, la circulaire décidait que celles-ci seraient constituées par des bornes en pierre, maçonnerie ou béton, de formes et dimensions rigoureusement déterminées, et espacées entre elles de 3 m. 50, d'axe en axe ; un fer en U relierait entre elles les bornes. Cette circulaire était principalement motivée par le désir de diminuer l'importance des terrains à acquérir, d'une part, pour la déviation des routes classées grand itinéraire international et, d'autre part, pour les rampes d'accès aux passages supérieurs à réaliser par suite de la suppression des passages à niveau.

Dans son cours professé à l'École des Ponts et Chaussées (cours autographié de 1936-1937, antérieur aux circulaires de 1937, dont il vient d'être question). M. l'Inspecteur Général Le Gavrian, indique deux types de banquettes, toutes deux de 0<sup>m</sup>50 de hauteur, l'une ayant en couronne 0<sup>m</sup>20 et l'autre 0<sup>m</sup>25 de largeur, le talus de la première étant incliné, côté route, à 3/2, et celui de la seconde à 1/2. M. Le Gavrian ajoute que pour les grandes hauteurs de remblais ou dans les virages en corniche sur les routes de montagne, les banquettes sont remplacées parfois par des murettes, que l'on y emploie également des garde-corps composés de poteaux en béton armé reliés entre eux par des câbles ou des fils de fer tendus, et que sur certaines routes fermées à la circulation en hiver, on a essayé des garde-fous métalliques que l'on rabat lors des premières neiges.

En fait, l'accroissement de plus en plus grand de la puissance des automobiles a posé le problème tout autrement qu'on ne l'envisageait il y a quelques années. Avec les véhicules dont on dispose actuellement, et dont la vitesse ainsi que l'accélération sont très supérieures à ce qui se pratiquait il y a encore peu de temps, un moment d'inattention dans un tournant un peu brusque suffit pour que la voiture quitte la chaussée et fonce sur

l'obstacle qui la sépare du vide. Si cet obstacle consiste en une banquette à talus adouci ou en des poteaux espacés ou encore en de simples haies, l'auto roule dans le ravin, et c'est la catastrophe. Si on a eu la précaution de construire un parapet résistant, par exemple sous la forme d'un ouvrage robuste en maçonnerie ou en fer, on évite la chute, mais au prix de l'écrasement du véhicule. Une troisième éventualité qui peut se présenter, consiste en le capotage de la voiture, ce qui risque de se produire avec des banquettes à talus raide.

## Types adoptés en Amérique.

Les Etats-Unis, qui possèdent de loin, la circulation automobile la plus importante du monde, et où les Ingénieurs sont plus affranchis des traditions que les nôtres, se sont préoccupés de rechercher un système de protection permettant de maintenir sur la route l'auto qui vient buter dans le parapet, mais en évitant d'infliger au véhicule des dommages excessifs. On s'y est écarté de la solution consistant à tendre des câbles ou fils de fer, reliant de place en place des poteaux ; on s'est, en effet rendu compte, dans des essais, faits effectivement sur le terrain, que le câble cisailait en cas d'accident la voiture, et que, s'il venait à se rompre, non seulement il n'empêchait pas la chute, mais que son effet risquait de devenir encore plus dangereux pour les occupants de la voiture. Après quelques tâtonnements, des Ingénieurs américains se sont orientés vers une formule nouvelle, le parapet parechoc, dont le modèle le plus perfectionné vient d'être introduit en France, et que nous décrivons ci-après : c'est le parapet TYTON.

## Description du Parapet TYTON.

Le Parapet TYTON est constitué essentiellement par une lisse d'acier large de 300 m/m, établie au-dessus du sol à une hauteur convenable. Cette lisse est tendue, à ses extrémités, par de puissants ressorts la reliant à des poteaux, et repose, sur des poteaux intermédiaires, par des dispositifs simples qui constituent également des ressorts.

Côté route, la lisse présente une face légèrement arrondie, soutenue par des bords rabattus en arrière, ce qui assure sa rigidité, sans avoir l'inconvénient de présenter des saillies risquant d'accrocher les voitures ou de blesser les personnes qui seraient projetées sur la lisse.

Tous les éléments constituant ce parapet sont en acier spécial, à hautes caractéristiques mécaniques, possédant en outre une résilience élevée et, ce qui n'est pas négligeable, une grande résistance à la corrosion. Les ressorts de tension sont également en acier spécial, traité de façon à pouvoir résister aux chocs les plus violents. Le parapet reçoit une couche de peinture de couleur généralement blanche, les ressorts de tension sont couverts d'une couche de minium de plomb, et les autres accessoires reçoivent, après usinage, un traitement de surface les rendant très résistants aux corrosions atmosphériques.

En definitive, le parapet TYTON est constitue par des materiaux de haute qualite, exigeant un minimum d'entretien

La nouveaute du systeme consiste en ce que

— d'une part, le parapet oppose une resistance elastique au vehicule tampeur et est calcule de maniere a pouvoir, au moyen de deformations elastiques, absorber l'energie du choc, sans se rompre,

— d'autre part, la forme de la lisse est etudiee de facon a permettre au vehicule de glisser le long du parapet

et de ralentir progressivement sa vitesse, tout en evitant tout danger d'acrochage

### Montage du Parapet TYTON.

Les elements principaux du parapet, consistant en panneaux emboutis, sont poinçonnés en usine aux dimensions exactes et leur montage ne presente aucune difficulte. Un personnel specialise n'est donc pas necessaire pour installer sur place cet ouvrage

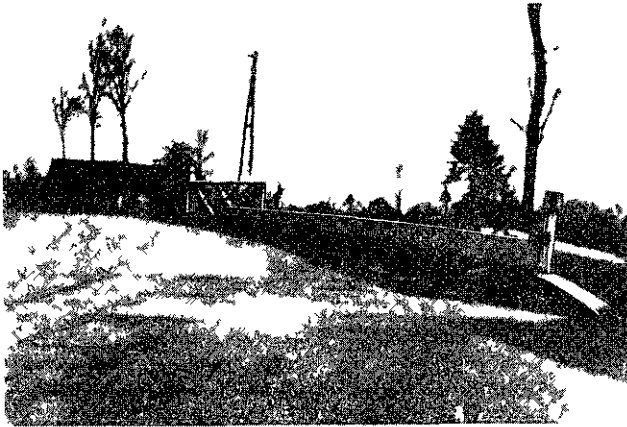


Fig 1 — Vue d'ensemble du Parapet TYTON

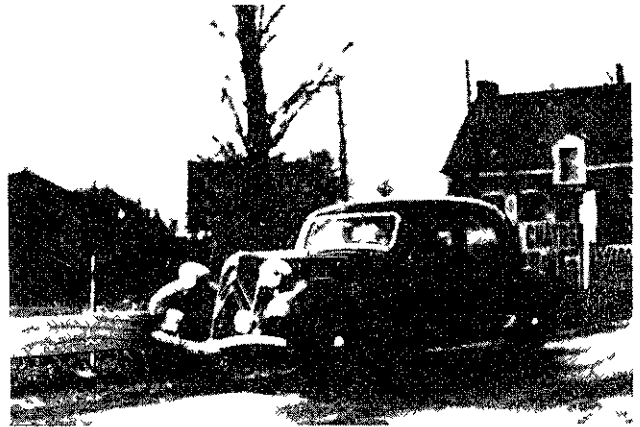


Fig 3 — Parapet TYTON portant la trace d'un choc survenu quelques jours avant la prise de la photographie

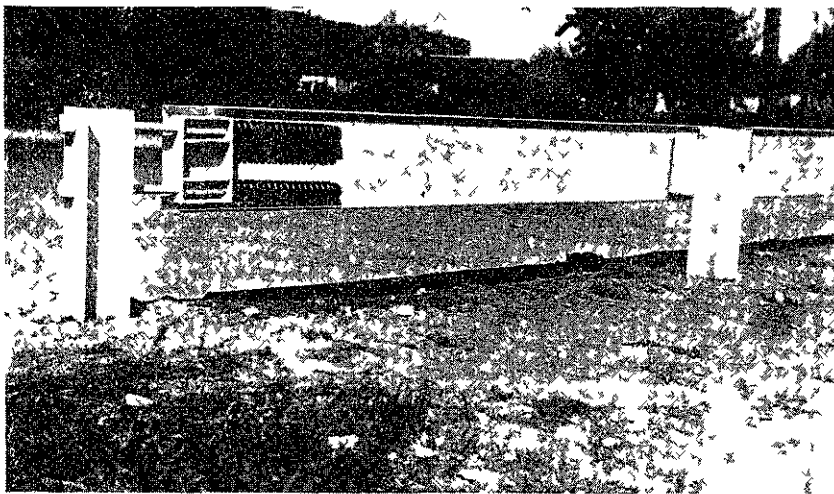


Fig 2, — Ressorts de fixation assurant la liaison elastique entre le parapet et les poteaux

### Signalisation.

Faut-il ajouter que ce genre de parapet se prête particulièrement bien à la signalisation, soit en le peignant en blanc, soit en le munissant de cataphotes ?

### Références françaises.

Les photographies ci-dessus, prises sur plusieurs routes nationales en France, montrent comment est installé le parapet TYRON en des points dangereux pour les automobiles.

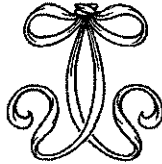
D'ores et déjà de nombreuses applications de ce genre

de parapet ont été faites en France. Citons à ce sujet les installations exécutées dans les départements suivants :

Ain,	Nord,
Hautes-Alpes,	Hautes-Pyrénées,
Bouches-du-Rhône,	Seine-et-Marne,
Indre,	Var,
Isère,	Vienne,
Meurthe-et-Moselle,	Yonne.

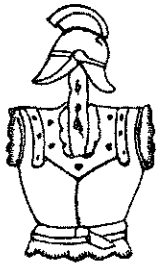
Il n'est guère douteux que ces applications iront rapidement en augmentant.

Nous ajoutons, pour terminer, que ce parapet est fabriqué par la COMPAGNIE FRANÇAISE DES FERS ET ACIERS, 69, Boulevard Haussmann, Paris et que tous ses éléments sont entièrement fournis par l'industrie française.





# MONUMENT DU GÉNIE



Cœuvre placée sous le haut patronage de M. le  
Président de la République et de M. le Ministre  
de la Défense Nationale et de la Guerre.

## COMITE D'HONNEUR

- M. le Maréchal **PÉTAIN**.
- M. le Général **HIRSCHAUER**, Sénateur.
- M. **H. THIÉBAULT**, Député-Maire de Verdun.
- M. **GUINAND**, Président de la S.N.C.F.
- M. le Général **CHEVALLIER**, ancien Directeur du Génie pendant la guerre de 1914-1918.
- M. le Général **COLSON**, Chef d'Etat-Major de l'Armée, membre du Conseil supérieur de la Guerre.
- M. le Général **HURÉ**, ancien Comm. Sup. des troupes du Maroc, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
- M. le Général **BELHAGUE**, ancien Inspecteur général du Génie, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
- M. le Général **FILLONNEAU**, ancien Inspecteur général du Génie.
- M. le Général **BRACONNIER**, Secrétaire général de la présidence de la République.
- M. le Général **GRIVEAUD**, Inspecteur général du Génie.
- M. le Général **MÉTROT**, Directeur du Génie.
- M. le Général **FAUCHER**, ancien Chef de la Mission militaire française à Prague.
- M. le Général **DUMONTIER**, Commandant l'Ecole Polytechnique.
- M. **SUQUET**, Directeur de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées.
- M. **UMBENSTOCK**, membre de l'Institut.

## COMITE EXECUTIF

- Président :  
Général **HELLOT**, du Cadre de Réserve, ancien Inspecteur général du Génie.
- Vice-présidents :  
Général **ROLLIN**, du Cadre de Réserve.  
Colonel de réserve **ROUSSEAU**, Président de l'Association des Officiers de réserve du Génie (S. M.)  
Commandant de réserve **GUIBAL**, Président de l'Association Amicale des Officiers de réserve des Troupes de Sapeurs des Chemins de Fer.
- Commandant honoraire des services du Génie **LAPEYRE**.
- Capitaine de réserve **ANDRÉ**, Président de la Fédération des Amicales d'Officiers de réserve télégraphistes.
- Sergent **BAILLY**, Président de la Société amicale des anciens sous-officiers du Génie.
- Secrétaire général :  
Capitaine de réserve **RACINE** (S. M.).
- Secrétaire-adjoint :  
Sous-lieutenant de réserve **BERNARD** (S.M.).
- Trésorier général :  
Capitaine honoraire **THÉODET** (S. M.).
- Trésorier adjoint :  
Capitaine de réserve **DEVERGNE** (Télégr.).

Siège social : 5, rue Greffulhe, Paris-8<sup>e</sup>.

*M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre a autorisé l'érection à Verdun d'un monument destiné à commémorer les services rendus par les Troupes et Services du Génie pendant la guerre de 1914-1918 et à glorifier le sacrifice de ceux qui, à tous les échelons de la hiérarchie, sont tombés pour le salut du Pays.*

*Conformément à la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, une Association, ayant pour objet de recueillir les souscriptions et de prendre toutes mesures utiles, a été déclarée à la Préfecture de Police qui a approuvé ses statuts. Elle porte le titre d'ASSOCIATION POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT A LA MÉMOIRE DES SAPEURS DU GÉNIE DE LA GRANDE GUERRE. Un Comité, dit du Monument du Génie, est son organe exécutif.*

*Certes, l'époque qu'il s'agit de commémorer est déjà loin de nous, mais les événements récents qui ont fait planer sur l'Europe le risque d'une nouvelle guerre, nous conduisent à reporter notre pensée sur ceux qui, pendant quatre longues années, ont combattu pour le devoir et pour l'honneur, qui ont travaillé sans défaillance dans les circonstances les plus difficiles et les plus périlleuses, et qui finalement ont été les modestes artisans de la victoire.*

*Le Comité vient donc faire appel à votre générosité pour que le monument que nous voulons élever soit digne des services rendus et des sacrifices consentis.*

## LE COMITÉ.

NOTA. — 1<sup>o</sup> - Les souscriptions sont à adresser au Capitaine **THÉODET**, 16 Rue du Général-Julien, Epinay-sur-Seine (Seine), soit par chèque barré, soit par chèque postal : Paris 2.263.56, Association pour érection monument mémoire Sapeurs Génie grande guerre, Epinay-sur-Seine (Seine).

2<sup>o</sup> - Les Associations ou Groupements peuvent demander au Secrétaire Général, ou au Trésorier Général, les tracts, carnets de reçus, affiches, listes de souscriptions dont ils ont besoin.



# INDEX DES ANNONCES



<b>Adductions et distributions d'eau</b> Sté Auxiliaire des Distributions d'eau	<b>Entreprises Electriques</b> L'Entreprise Industrielle.	<b>Moteurs Electriques</b> Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont.
<b>Appareils de levage</b> Titan de France.	<b>Entreprises Générales Industrielles</b> Cie d'Entreprises Electro-Mécaniques Société Générale d'Entreprises. Cie Générale d'Entreprises Electriques L'Entreprise Industrielle. Compagnie Parisienne pour l'Industrie des chemins de fer.	<b>Moteurs à huile lourde</b> Renault
<b>Assèchement</b> Les Travaux souterrains	<b>Entreprises de Travaux Publics</b> Batignolles (Sté de Construction des) Entreprises Billiard Boussiron Société Limousin Montecocol Sté d'Entreprises Industrielles et de Travaux Publics Venot et Cie Epuraton des eaux. Assainissement	<b>Offices Techniques</b> O. T. U. A.
<b>Bennes</b> Benoto Gallia		<b>Pavage - Revêtements</b> La Route Lassailly et Bichebois Rol, Lister et Cie. Sté Routière Colas La Route Moderne Sté An. pour la Construction et l'En- retien des Routes Sté Générale des Routes Economiques Société Traga
<b>Bijoux</b> Godchot Soulat		<b>Peintures</b> Alfred Freitag Bernard Frères Kiffer et Hamaide Luquet et Cie (Hoerner)
<b>Chaux et Ciments</b> Ciments Français (Sté des) de Lafarge et du Teil Lambert frères Poliet et Chausson Union des Consommateurs	<b>Sté Française de Salubrité</b>	<b>Pelles Mécaniques</b> Pinguely
<b>Cabestans - Treuille</b> Hillairet	<b>Explosifs</b> Davey Bickford Smith et Cie	<b>Pieux</b> Picux Franki
<b>Compresseurs</b> Baudot-Hardoll	<b>Fondations</b> Pieux Franki	<b>Pompes</b> Baudot Hardoll R. Lefi Mouwex
<b>Construction Mécanique</b> Compagnie de Fives-Lille. Sté Alsacienne de Constructions méca- niques.	<b>Goudronnage</b> Lassailly et Bichebois.	<b>Soudure</b> La Soudure Autogène Française
<b>Electrification des Eoluses</b> Als-Thom Hillairet	<b>Matériel de Chemins de Fer</b> Cie Gle de Construction et d'Entretien de Matériel de Chemins de Fer Sté Parisienne pour l'Industrie des Chemins de Fer et Tramways	<b>Vérins hydrauliques</b> Ets Verboom et Durouchard
<b>Editeurs</b> Dunod	<b>Matériel Pneumatique</b> Forges et Ateliers de Meudon	<b>Wagons-Réservoirs</b> Cie Européenne pour le Transport de Combustibles liquides et carburants
<b>Emulsions</b> Cie Parisienne des Asphaltes Cochery (Entreprises Albert) E. C. F. M. Lassailly et Bichebois Rol, Lister et Cie. Sté Chimique de la Route Sté An. Pétroles Jupiter Sté Générales des Routes Economiques Sté Standard Franco-Américaine Sté Traga La Trinidad Vialit	<b>Matériel de Travaux Publics</b> Ateliers d'Ermont Bonnet et Fils Cie Ind. de Matériel de Transports P. I. C. <b>Moteurs Diesel</b> Aster.	

*Pensez*



**UTILISER  
L'ALUMINIUM  
ET SES ALLIAGES**

**DEMANDEZ**

nos brochures de documen-  
tation gratuite et consultez  
nos Services Techniques.

**ALUMINIUM FRANÇAIS**  
23<sup>bis</sup>, Rue Balzac, Paris VIII<sup>e</sup>  
(Car. 54-72)

